

2018

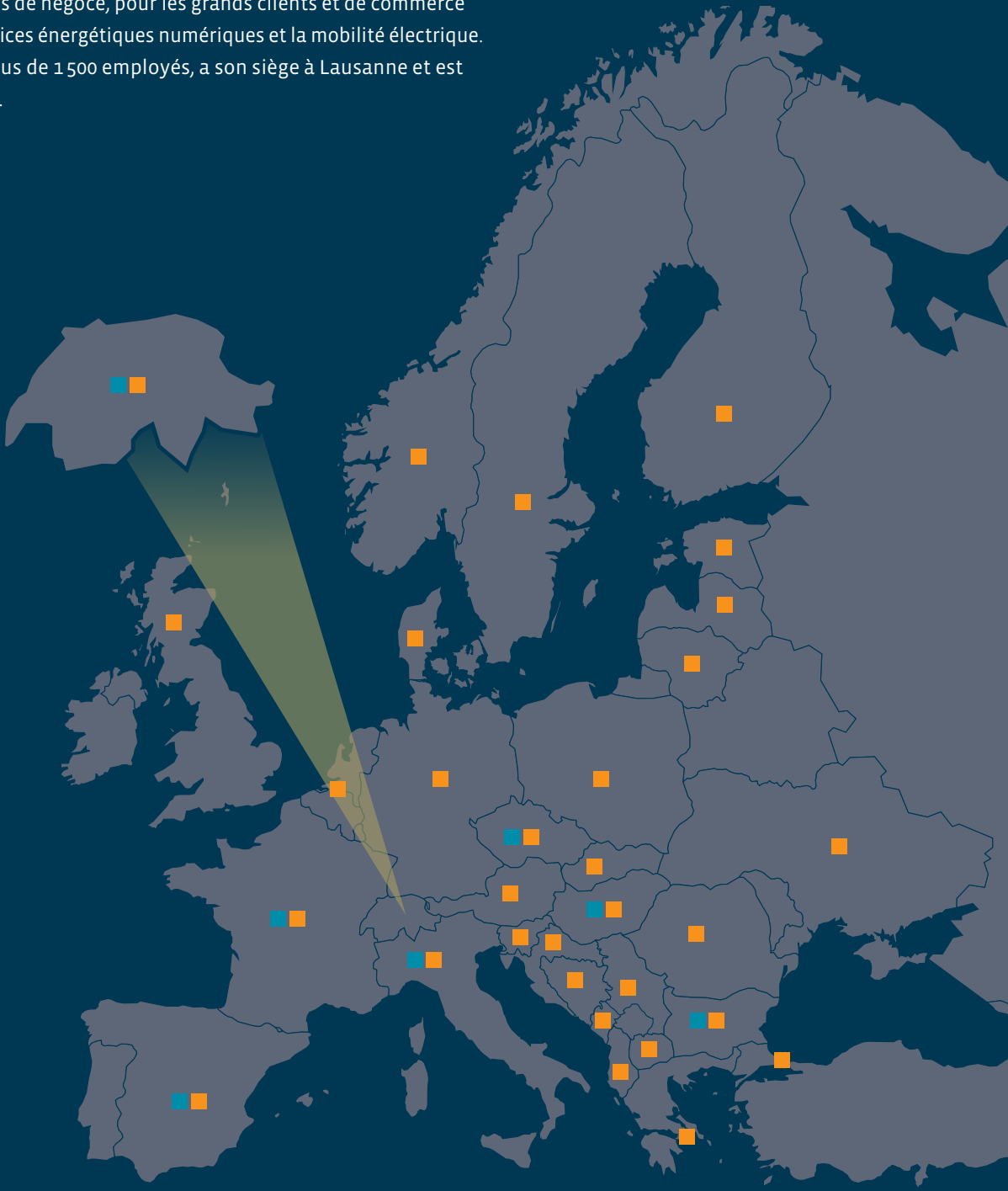
Rapport de gestion

ALPIQ



Alpiq en bref

Alpiq est une productrice d'électricité, négociante en énergie et prestataire énergétique de premier plan. L'entreprise gère un parc de centrales européen hautement flexible et technologiquement diversifié avec une production exempte de CO2 en Suisse. Les activités d'Alpiq comprennent également la commercialisation de flexibilités issues tant de son propre portefeuille de centrales que d'unités de production décentralisées appartenant à des tiers en Europe, les activités internationales de négoce, pour les grands clients et de commerce de détail, ainsi que des services énergétiques numériques et la mobilité électrique. Le Groupe Alpiq compte plus de 1 500 employés, a son siège à Lausanne et est coté à la bourse suisse SIX.

- 
- Production d'électricité
 - Négoce, distribution et services énergétiques

Chiffres clés 2018

Groupe Alpiq

En millions de CHF	Variation +/- 2017-2018 en % (résultat opérationnel)	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels		Résultat selon IFRS	
		2018	2017	2018	2017
Chiffre d'affaires net ¹	-3,9	5 240	5 454	5 186	5 449
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA) ¹	-31,4	166	242	9	343
Amortissements et dépréciations ¹	-5,5	-155	-164	-169	-164
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT) ¹	-85,9	11	78	-160	179
en % du chiffre d'affaires net		0,2	1,4	-3,1	3,3
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies	-36,1	-83	-61	-261	4
en % du chiffre d'affaires net		-1,6	-1,1	-5,0	0,1
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	> -100,0	-12	25	198	-88
Résultat net	> -100,0	-95	-36	-63	-84
en % du chiffre d'affaires net		-1,8	-0,7	-1,2	-1,5
Investissements nets ¹				-17	-73

1 Uniquement activités poursuivies

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Total du bilan	9 074	10 197
Total des fonds propres	3 944	3 965
en % du total du bilan	43,5	38,9

	2018	2017
Production propre ¹ (GWh)	14 842	14 792
Effectif à la date de clôture ²	1 548	1 504

1 Nette (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme

2 Uniquement activités poursuivies, en postes à plein temps

Données par action

En CHF	Variation +/- 2017-2018 en %	2018	2017
Valeur nominale	0,0	10	10
Cours boursier au 31.12.	22,2	77	63
Plus haut	0,0	89	89
Plus bas	0,0	63	63
Résultat net ¹	10,1	-3,90	-4,34
Dividende	0,0	0,00	0,00

1 Calcul voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés

Structure de l'actionariat

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élève au 31 décembre 2018 à 278,7 millions de CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.



Actionnaires au 31.12.2018	Parts en %
EOS HOLDING SA	31,44
EDF Alpes Investissements Sarl	25,04
Consortium des Minoritaires Suisses	31,43
Public	12,09

L'aperçu des années 2014 - 2018 figure aux pages 160 et 161 du rapport financier. La structure de l'actionariat est présentée en détail aux pages 16 et 17 du rapport de corporate governance.

	Puissance installée		Production	
	MW	MW	GWh	GWh
Parc de centrales 2018				
Centrales hydroélectriques		2 701		4 230
Suisse	2 701		4 230	
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, centrales solaires		328		538
Suisse	17		47	
Bulgarie	73		119	
France	14		35	
Italie	224		337	
Centrales nucléaires		738		4 972
Suisse	738		4 972	
Centrales thermiques conventionnelles		2 333		5 102
Italie	491		2 263	
Espagne ¹	846		346	
Tchéquie	593		1 997	
Hongrie	403		496	
Total²		6 100		14 842

1 50 % de la puissance installée détenue en propre et 50 % sous la gestion d'Alpiq

2 Net (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme

Production d'électricité en 2018

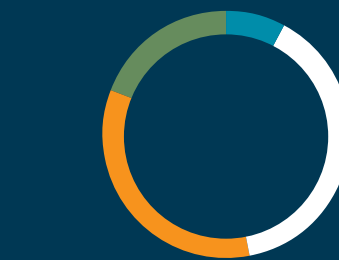


	GWh	%
Hydraulique	4 230	29
Nucléaire	4 972	33
Thermique conventionnel	5 102	34
Petites centrales hydro-électriques, parcs éoliens, centrales solaires	538	4
Total	14 842	
Total 2017	14 792	

Effectif au 31 décembre 2018



	Effectif	%
Suisse	655	42
Europe	893	58
Total	1 548	
Total 2017 (uniquement activités poursuivies)	1 504	



	Effectif	%
Generation Switzerland	130	8
Generation International	592	39
Digital & Commerce	529	34
Group Center	297	19
Total	1 548	

Structure du Groupe

En décembre 2018, Alpiq a décidé de regrouper les deux unités opérationnelles Renewable Energy Sources et Thermal Power Generation au sein du domaine opérationnel Generation International. Depuis le 1^{er} janvier 2019, Alpiq est donc organisée en trois domaines opérationnels: Generation Switzerland, Generation International et Digital & Commerce.

Generation Switzerland

Le domaine opérationnel Generation Switzerland regroupe la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage, les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt ainsi que le projet de centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).

Hydro Power Generation

Nuclear Power Generation

Generation International

Le domaine opérationnel Generation International englobe la production d'électricité provenant de parcs éoliens, de petites centrales hydroélectriques et d'installations photovoltaïques industrielles, l'exploitation des centrales et le développement de divers projets de parcs éoliens. Le domaine opérationnel comprend également la production d'électricité et de chaleur issues de centrales thermiques situées en Tchéquie, en Hongrie, en Italie et en Espagne. Le portefeuille de centrales dispose de centrales à gaz à cycle combiné, de centrales dotées de turbines à gaz et de centrales au lignite. Le domaine opérationnel Digital & Commerce ou des tiers vendent le courant sur le marché européen du négoce de l'électricité. Dans les quatre pays, les opérateurs de réseau locaux exploitent ces centrales afin de réguler le réseau.

Renewable Energy Sources

Thermal Power Generation

Digital & Commerce

Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales d'Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans le domaine de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Le domaine se concentre en outre sur le développement de produits et services dotés d'intelligence artificielle à apprentissage automatique afin d'optimiser et d'interconnecter à l'avenir tous les systèmes de gestion de l'énergie grâce à la numérisation. Afin de jouer un jour un rôle-clé en tant que prestataire de services dans la mobilité numérique en Europe, Digital & Commerce dispose d'un centre de compétence pour la mobilité électrique.

Trading & Origination

Energy Retail

Digital Technologies & Innovation



Rapport de gestion

Alpiq en bref	2
Lettre aux actionnaires	8
Corporate Governance	14
Rapport de rémunération	40
Rapport financier	61

Lettre aux actionnaires



Jens Alder

Chers actionnaires,

2018 a été une année décisive pour le Groupe Alpiq. Sur le plan stratégique, nous avons achevé un processus de transformation intensif avec la cession des activités de services et d'ingénierie et disposons désormais d'une base solide pour poursuivre durablement le développement de notre entreprise.

La production d'électricité internationale et les activités de négoce affichent une bonne performance

Au niveau opérationnel, les activités poursuivies ont permis au Groupe Alpiq de réaliser un chiffre d'affaires net de 5,2 milliards de CHF et un EBITDA avant effets exceptionnels de 166 millions de CHF pour l'exercice 2018. Alpiq a obtenu des résultats opérationnels particulièrement satisfaisants avec la production d'électricité en Europe, de même qu'avec les activités internationales de négoce de l'énergie, pour les grands clients et le commerce de détail.

Les deux domaines opérationnels Generation International et Digital & Commerce sont bien positionnés sur le marché. Generation International, qui se distingue par un portefeuille techniquement et géographiquement diversifié dans toute l'Europe, est celui qui a le plus contribué au résultat opérationnel du Groupe. Avec ses centrales en Tchéquie, en Hongrie, en Italie et en Espagne, la production thermique internationale a à nouveau apporté une contribution nettement positive. Alpiq a une nouvelle fois obtenu de bons résultats avec les nouvelles énergies renouvelables.

Les activités de négoce de l'énergie du domaine opérationnel Digital & Commerce ont été couronnées de succès. Digital & Commerce a exploité de manière optimale les centrales en Suisse et en Italie sur le marché des services système. En France, un marché-clé, nous avons élargi nos activités de vente, ce qui a contribué positivement au développement des affaires. Nous avons également développé nos services énergétiques numériques de façon sélective. Dans le domaine de la mobilité électrique, nous avons obtenu de nouveaux mandats pour des infrastructures de recharge auprès

de clients industriels et de constructeurs automobiles de renom. Nous avons également lancé sur le marché le premier abonnement suisse de services complets pour la mobilité électrique.

La production électrique suisse est déficitaire

Comme prévu, le domaine opérationnel Generation Switzerland, qui comprend la production d'électricité suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire, est à nouveau déficitaire, notamment en raison des effets liés aux prix de couverture des années précédentes qui sont inférieurs aux coûts de revient. Ceci montre que, dans un environnement fortement réglementé, la situation de la production suisse d'électricité demeure tendue.

L'économie suisse a besoin de la libéralisation et d'un accord sur l'électricité avec l'UE

Alors que les marchés de l'électricité européens sont depuis longtemps libéralisés, nous sommes, en Suisse, toujours confrontés à des conditions-cadres qui faussent fortement la concurrence. En tant qu'entreprise qui opère depuis sa création sur le marché libre, nous nous sommes toujours exprimés clairement en faveur d'une concurrence juste et de conditions équitables, et donc d'une ouverture complète du marché. Par ailleurs, l'actuel régime des redevances hydrauliques n'est pas compatible avec l'ouverture prévue du marché de l'électricité et entraîne une charge disproportionnée pour l'énergie hydraulique suisse par rapport aux autres pays.

Nous sommes convaincus que la libéralisation apportera un vent nouveau au marché suisse de l'électricité, qu'elle favorisera la transparence et stimulera l'innovation. De plus, l'ouverture complète du marché est une condition préalable à l'accord sur l'électricité avec l'Union européenne. Dans un secteur énergétique très interconnecté, la sécurité d'approvisionnement ne peut être garantie que de façon transfrontalière.

Alpiq est directement concernée par l'absence d'accès aux marchés européens de l'électricité. La commercialisation de flexibilités transfrontalières – surtout celles de l'énergie hydraulique suisse – est plus difficile, et ce malgré

le fait que la Suisse est parfaitement en mesure de couvrir les pointes en Allemagne ou en France.

Le Conseil d'administration demande de ne pas verser de dividende

En raison des résultats toujours négatifs de la production suisse et de l'asymétrie du marché qui provoque de fortes distorsions de concurrence, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA propose à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende. De plus, Alpiq ne paie pas les intérêts sur le prêt hybride des actionnaires suisses du consortium. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public continueront d'être honorés. Les intérêts de cet emprunt sont dus le 15 novembre 2019.

Liquidité renforcée grâce à une stratégie financière rigoureuse

Suite aux nombreux désinvestissements de ces dernières années, nous avons progressivement et massivement réduit notre endettement. Par ailleurs, le programme de 400 millions de CHF de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité, mis en œuvre ces dernières années, améliore durablement notre EBITDA.

Grâce à la cession des activités de services et d'ingénierie en 2018 et à la gestion systématique et continue du bilan, Alpiq disposait en fin d'année d'une liquidité de 1,25 milliard de CHF. Dans le cadre de notre stratégie financière, nous avons notamment mené à bien, en septembre dernier, un quatrième rachat d'emprunts d'un montant de 300 millions de CHF. Alpiq a diminué son endettement brut d'environ 600 millions de CHF au total, celui-ci passant en 2018 à 1,5 milliard de CHF, et a également réduit ses futures charges d'intérêts annuelles. La part des fonds propres reste stable à 43,5%. Le maintien et la consolidation de notre liquidité resteront prioritaires à l'avenir.

Exploiter les potentiels de l'avenir énergétique

Alpiq est agile, innovante et se caractérise par la concentration de ses activités. Un élément essentiel de notre modèle d'affaires est notre parc de centrales européen très flexible et technologiquement diversifié, qui comprend une production exempte de CO₂ en Suisse. Nos centrales hydroélectriques,

avec leur technologie ultramoderne, sont des jalons dans l'histoire de l'ingénierie. Nous les optimisons en permanence et les gérons avec la plus grande efficacité grâce aux outils numériques.

En 2018, dans le cadre de notre plus grand projet actuel – la construction de la centrale de pompage-turbinage suisse de Nant de Drance –, nous avons franchi une nouvelle étape importante avec la livraison et le montage des six bâches spirales. D'une puissance installée de 900 MW, Nant de Drance, dont Alpiq détient une part de 39 %, sera l'une des centrales de pompage-turbinage les plus performantes d'Europe. Sa mise en service se fera progressivement à partir de 2019. Complément nécessaire aux nouvelles énergies renouvelables, elle sera indispensable à la stabilité du réseau électrique suisse et européen.

En plus de l'exploitation de notre parc de centrales, le cœur de notre activité comprend la commercialisation de flexibilités issues tant de notre propre portefeuille de centrales que d'unités de production décentralisées appartenant à des tiers en Europe, les activités internationales de négoce, pour les grands clients et de commerce de détail, ainsi que les services énergétiques numériques. Alpiq a perçu très tôt les grandes tendances du nouveau monde de l'énergie – la décarbonation, la décentralisation et la numérisation. Elle s'est positionnée en conséquence et a développé un savoir-faire ciblé. La transition majeure de systèmes énergétiques conventionnels et centralisés vers des écosystèmes énergétiques décentralisés et numérisés offre à Alpiq de nouvelles opportunités commerciales en Europe. Outre le développement de nos activités de négoce traditionnelles, nous voyons un potentiel de croissance notamment dans la mobilité électrique. Alpiq est déjà le numéro 1 suisse dans le domaine des infrastructures de recharge, ainsi que dans le développement de services énergétiques innovants où les intelligences humaine et artificielle se complètent progressivement.

Reprise attendue à partir de 2020

Avec la cession des activités de services et d'ingénierie, la transformation est achevée et le Groupe Alpiq est stabilisé sur le plan financier et stratégique. En 2019, Alpiq s'attend à un résultat d'exploitation avant effets exceptionnels inférieur à celui de l'année précédente, car le redressement des prix sur les

marchés de gros n'aura d'effets positifs sur le résultat que de façon décalée en raison de la couverture des prix et des devises. A moyen et long termes, Alpiq confirme son estimation de hausse des prix de l'électricité et du CO₂ sur les marchés de gros. A partir de 2020, Alpiq bénéficiera de la tendance à la hausse qui s'est amorcée entre-temps. Pour ses activités internationales, Alpiq s'attend actuellement à une contribution stable du négoce de l'énergie, des activités pour les grands clients et de commerce de détail ainsi que de la production européenne d'électricité.

Changement de direction terminé

En décembre, Jasmin Staiblin, CEO, a décidé de quitter l'entreprise à la fin de l'année 2018 au terme de six années de travail couronnées de succès. Sous sa direction, Alpiq a mis en œuvre les restructurations nécessaires. L'entreprise a été systématiquement réorganisée et adaptée aux nouvelles conditions du marché. Au nom du Conseil d'administration et à titre personnel, je tiens à la remercier sincèrement pour son immense engagement, pour la transformation du Groupe Alpiq qu'elle a menée avec succès, ainsi que pour notre excellente collaboration.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, en plus de mes fonctions actuelles de Président du Conseil d'administration, j'ai repris la direction opérationnelle du Groupe Alpiq en tant que Délégué du Conseil d'administration. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a mis en place un Comité de gouvernance afin d'éviter les éventuels conflits d'intérêts liés à cette double fonction. Je suis ravi de travailler pour Alpiq, et ce d'autant plus que je peux compter sur des équipes motivées, professionnelles et investies pour continuer à façonner l'avenir énergétique.

Un grand merci aux collaborateurs et aux actionnaires

Notre entreprise se nourrit de la compétence, de l'engagement quotidien, de la proximité avec les clients et de la loyauté de nos collaboratrices et collaborateurs en Suisse et en Europe. Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, je tiens à tous leur adresser mes remerciements et ma reconnaissance personnelle.

Chers actionnaires, le Conseil d'administration et la Direction générale d'Alpiq vous remercient pour votre confiance sans cesse renouvelée. La transformation d'Alpiq est terminée et notre entreprise repose désormais sur une base solide. Pour autant, bien des choses restent à faire! Nous concentrons maintenant toute notre énergie sur le maintien et le développement de la valeur d'Alpiq.



Jens Alder,
Président du Conseil d'administration et Délégué du Conseil d'administration

1^{er} mars 2019

Corporate Governance

Alpiq s'engage en faveur d'une gouvernance d'entreprise transparente et responsable, elle soutient le développement durable de l'entreprise. Des systèmes de gestion et de contrôle efficaces, une politique d'information ouverte et des principes éthiques garantissent la transparence et l'équité. Alpiq suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où l'entreprise développe ses propres principes, ceux-ci sont publiés et détaillés dans le rapport. Les principes et règles de gouvernance d'Alpiq sont définis dans les statuts, le règlement d'organisation, le règlement de la Direction générale, les directives du Groupe, l'organigramme et le rattachement des sociétés en participation. Le présent rapport décrit les pratiques du Groupe et suit, quant à la structure, les directives de la SIX Swiss Exchange en matière de gouvernance d'entreprise. La publication exigée des rémunérations et participations des cadres supérieurs de l'entreprise s'effectue dans le rapport de rémunération. Sauf indication contraire, toutes les données font référence à l'état au 31 décembre 2018. Il en va de même pour les références aux dispositions prévues par les règlements et directives.

La CEO a démissionné de la direction opérationnelle le 7 décembre 2018 et a quitté ses fonctions le 31 décembre 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Président du Conseil d'administration assure la direction opérationnelle d'Alpiq Holding SA et du Groupe Alpiq en tant que Délégué du Conseil d'administration. Les informations au 31 décembre 2018 concernant la CEO renvoient donc, à compter du 1^{er} janvier 2019, au rôle de Président du Conseil d'administration/ Délégué du Conseil d'administration. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration est discuté au préalable au sein du Comité de gouvernance (CG) nouvellement créé.

1 Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Alpiq

La société mère Alpiq Holding SA, dont le siège est à Lausanne, disposait au 31 décembre 2018 d'un capital-actions de 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.

Les actions nominatives sont cotées à la SIX Swiss Exchange sous le code ISIN CH0034389707. La capitalisation boursière en fin d'année s'élevait à 2 135 198 113 CHF (calcul: cours de clôture au 31 décembre 2018 x nombre d'actions).

La structure de gestion du Groupe Alpiq se compose au 31 décembre 2018 des deux domaines opérationnels Generation Switzerland et Digital & Commerce ainsi que des deux unités opérationnelles Renewable Energy Sources et Thermal Power Generation. Le Group Center se compose du domaine fonctionnel Financial Services ainsi que des unités fonctionnelles Human Resources, Legal & Compliance, Communications & Public Affairs et Risk Management, qui sont directement subordonnées à la CEO.

Le 7 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'adapter l'organisation de la direction du Groupe, ce qui a entraîné la création du nouveau domaine

opérationnel Generation International avec les deux unités opérationnelles Renewable Energy Sources et Thermal Power Generation à compter du 1^{er} janvier 2019.

1.1.2 Sociétés cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Aucune société consolidée du Groupe n'est cotée en bourse.

1.1.3 Sociétés non cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Les sociétés consolidées du Groupe qui ne sont pas cotées en bourse sont énumérées dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.2 Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires, tels qu'ils sont inscrits au registre des actions, sont présentés ci-après. Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les compétences des actionnaires sont définies dans la loi et les statuts. Il existe en outre une Convention de Consortium, respectivement une convention d'actionnaires, entre EOS Holding SA, EDF Alpes Investissements Sàrl et le Consortium des Minoritaires Suisses, composé d'EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), d'EBL (Genossenschaft Elektra Baselland), du canton de Soleure, d'Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, d'Eniwa Holding AG (anciennement IBAarau AG) et de WWZ AG. La Convention de Consortium règle le regroupement d'Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) avec les unités opérationnelles d'EOS Holding SA, ainsi que la part d'EDF (50%) aux droits de prélèvement d'électricité de la société Electricité d'Emosson SA – le regroupement a été effectué le 27 janvier 2009. La Convention règle également les aspects de gouvernance d'entreprise d'Alpiq ainsi que les droits de préemption réciproques des partenaires consortiaux.

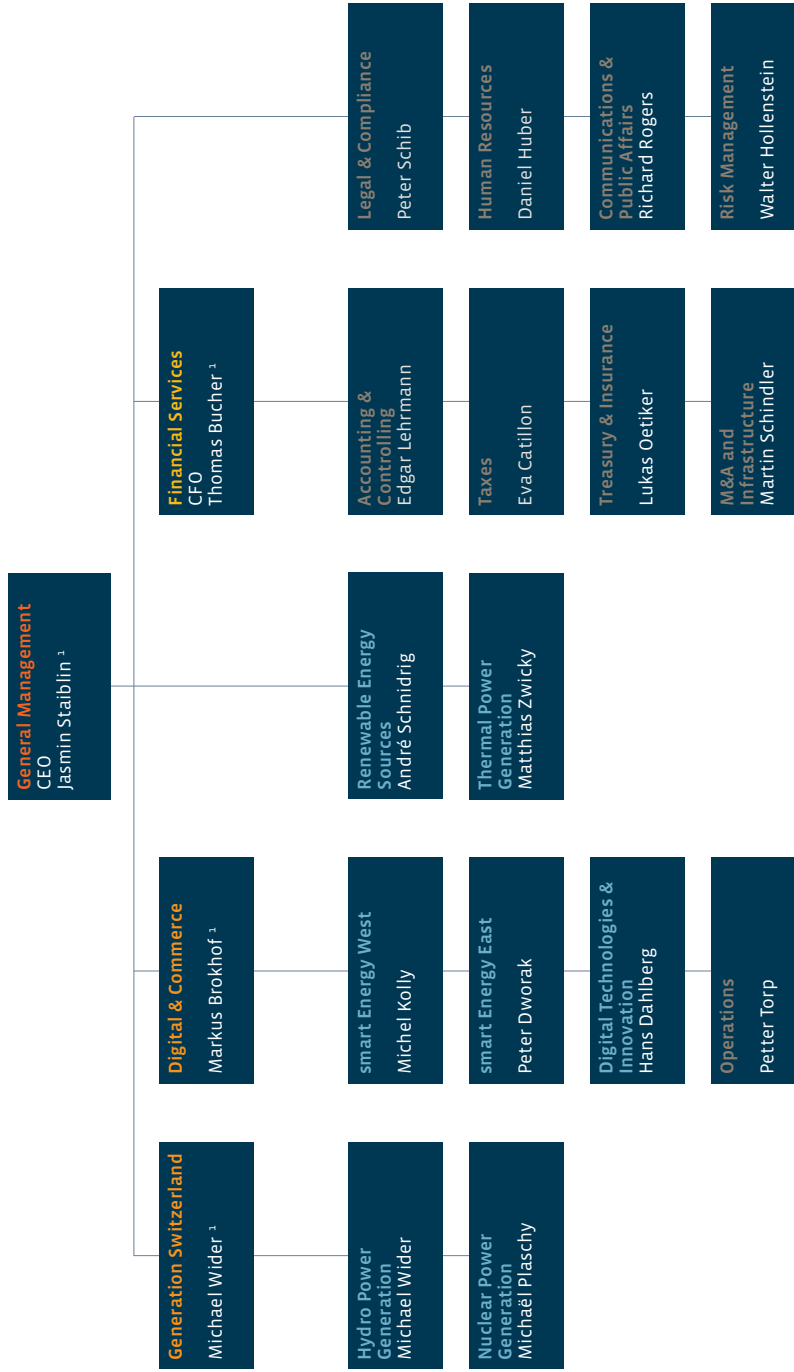
Actionnaires au 31.12.2018

Actionnaire	Participation en pourcentage
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13
Canton de Soleure	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	2,13
Eniwa Holding AG	2,00
WWZ AG	0,91
Public	12,09

1.3 Participations croisées

Il n'y a pas de participations croisées.

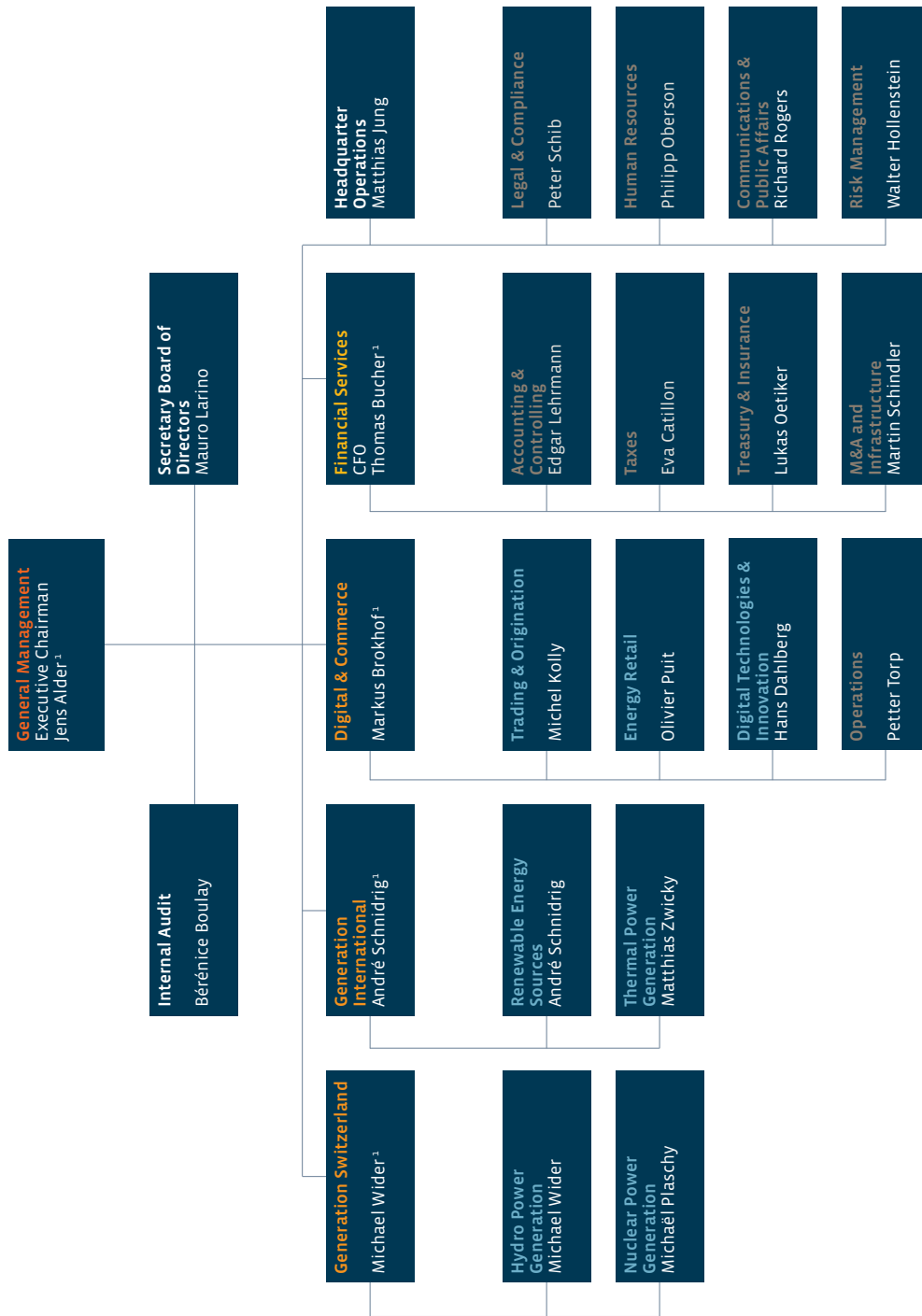
Organisation au 31.12.2018



- Direction générale
- Domaine opérationnel
- Unité opérationnelle
- Domaine fonctionnel
- Unité fonctionnelle

1. Membre de la Direction générale

Organisation au 1.1.2019



¹ Membre de la Direction générale

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait au 31 décembre 2018 à 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Alpiq Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications de capital

Le rapport financier décrit les variations des fonds propres aux pages 76 et 77 pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et à la page 169 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Les attestations portant sur les variations des fonds propres pour l'année 2016 sont publiées dans le rapport de gestion 2017 d'Alpiq, en page 77 du rapport financier pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et en page 167 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA.

2.4 Actions et bons de participation

Au 31 décembre 2018, Alpiq Holding SA a émis 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote. La société n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

La société n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions en matière de transmission et d'inscription d'ayants droit

Il n'existe ni restrictions statutaires en matière de transmission des actions d'Alpiq Holding SA ni règles spécifiques relatives à l'inscription d'agents fiduciaires et d'ayants droit.

2.7 Obligations convertibles et options

La société ne dispose pas d'obligations convertibles et n'a pas émis d'options. Par ailleurs, elle possède un capital hybride dont les détails sont fournis dans la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision et des orientations stratégiques du Groupe Alpiq dans son ensemble ainsi que de la surveillance de la Direction générale.

3.1/3.2 Membres du Conseil d'administration; autres activités et liens d'intérêts

Le Conseil d'administration se compose des 13 membres suivants:

Conseil d'administration au 31.12.2018

Jens Alder, Zurich (CH), Président

Jean-Yves Pidoux, Lausanne (CH), Vice-président

Conrad Ammann, Zurich (CH)

Tobias Andrist, Arlesheim (CH)

François Driesen, Paris (FR)

Birgit Fratzke-Weiss, Strasbourg (FR)

Patrice Gérardin, Boulogne-Billancourt (FR)

Alexander Kummer-Grämiger, Laufen (CH)

Claude Lässer, Marly (CH)

René Longet, Grand-Lancy (CH)

Wolfgang Martz, Montreux (CH)

John Morris, Louveciennes (FR)

Heinz Saner, Olten (CH)

Secrétaire du Conseil d'administration: Mauro Larino

Les membres du Conseil d'administration sont présentés aux pages 37 et 38. Le Conseil d'administration vérifie régulièrement sa composition afin de respecter l'équilibre en termes d'expertise, d'expérience et de diversité. Sur la base de la

règlementation du règlement d'organisation, il veille également à l'intégration future de membres féminins. Le Conseil d'administration compte une femme au 31 décembre 2018. Les curriculums vitæ, parcours professionnels, informations sur les fonctions de direction opérationnelles pour Alpiq Holding SA ou l'une des sociétés du Groupe, sur les fonctions d'administration et les relations d'affaires importantes des membres non exécutifs au cours des trois exercices précédant l'année sous revue, ainsi que les renseignements sur les autres activités et les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/ca.

3.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de dix mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant directement ou indirectement la société seule ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre du Conseil d'administration sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

3.4 Election et durée du mandat

Selon l'art. 12 al. 3 des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. Selon l'art. 12 al. 4 des statuts, la durée du mandat d'un an des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Première élection et durée de mandat restante pour chacun des membres du Conseil d'administration:

Nom	Première élection au CA	Fin du mandat
Jens Alder	2015	2019
Jean-Yves Pidoux	2009	2019
Conrad Ammann	2012	2019
Tobias Andrist	2018	2019
François Driesen	2012	2019
Birgit Fratzke-Weiss	2018	2019
Patrice Gérardin	2018	2019
Alexander Kummer-Grämiger	2013	2019
Claude Lässer	2009	2019
René Longet	2013	2019
Wolfgang Martz	2016	2019
John Morris	2016	2019
Heinz Saner	2017	2019

Aucune règle dérogeant aux dispositions légales n'a été adoptée dans les statuts concernant la nomination du Président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant. Des détails sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq sous www.alpiq.com/statuts.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont définies par le Code des obligations suisse, l'art. 11 des statuts ainsi que le règlement d'organisation d'Alpiq Holding SA. Les statuts sont consultables sur Internet à l'adresse www.alpiq.com/statuts. Le règlement d'organisation y est également disponible. Le Conseil d'administration s'assure que les actionnaires disposent des informations nécessaires pour se forger une opinion et qu'ils puissent l'exprimer.

Le Président du Conseil d'administration fixe l'ordre du jour des séances après consultation de la CEO. Tout membre du Conseil d'administration peut exiger par écrit l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration reçoivent avant chaque séance une documentation leur permettant de se préparer aux différents objets qui y seront discutés. Les membres de la Direction générale assistent en principe à titre consultatif aux séances du Conseil d'administration. Ils se récuse lorsque le Président l'ordonne. S'il y a conflit d'intérêts, les membres du Conseil d'administration concernés se récuse également. Les délibérations et résolutions du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal adressé aux membres du Conseil d'administration et approuvé lors de la séance suivante. En dehors des séances, chaque membre peut s'informer auprès de la CEO sur la marche des affaires ou sur des activités particulières, avec l'aval du Président du Conseil d'administration. De même, le Président du Conseil d'administration peut autoriser un administrateur à consulter comptes et dossiers, lorsque l'accomplissement d'une mission l'exige.

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC se compose exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs et indépendants, principalement experts dans la finance et la comptabilité. Au 31 décembre 2018, l'ARC se compose des membres John Morris (Président), Tobias Andrist (membre) et Claude Lässer (membre). L'ARC a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'évaluation des activités de

la révision externe, de la surveillance et de l'évaluation de la révision interne, du système de contrôle, de la présentation des comptes, de la gestion des risques, de la conformité et de la gouvernance d'entreprise.

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Au 31 décembre 2018, le CNR se compose des membres Wolfgang Martz (Président), Birgit Fratzke-Weiss (membre) et Heinz Saner (membre). La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition de la CEO).

Comité stratégique (CS)

Les tâches du CS sont essentiellement le traitement préalable des propositions de nature stratégique, l'évolution stratégique ainsi que le contrôle de la mise en œuvre des projets stratégiques. Au 31 décembre 2018, le Comité stratégique réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Jean-Yves Pidoux (membre) et François Driesen (membre).

Comité ad hoc

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé à 793 millions de RON (soit 192 millions de CHF au cours de clôture annuelle RON/CHF) le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales pour la période de 2010 à 2014. Alpiq conteste la décision de l'ANAF et utilise toutes les voies légales de recours, tant au niveau local qu'international. D'autres informations figurent dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés. Le Conseil d'administration a mis

sur pied un Comité ad hoc pour gérer ce dossier important. Au 31 décembre 2018, le Comité ad hoc réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Tobias Andrist (membre), François Driesen (membre), Claude Lässer (membre) et John Morris (membre).

Comité de gouvernance (CG)

Créé sur décision du Conseil d'administration le 7 décembre 2018, le CG se compose de Jean-Yves Pidoux (Président/Lead Director), Conrad Ammann (membre) et François Driesen (membre). Le Comité de gouvernance intervient en tant qu'organe de surveillance. Il a pour but d'éviter les conflits d'intérêts potentiels résultant de la double fonction du Président du Conseil d'administration / Délégué du Conseil d'administration. Il s'occupe par exemple du traitement préalable des propositions du Conseil d'administration, dont le contenu n'est examiné par aucun autre comité, et discute de l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

3.5.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration se réunit sur invitation du Président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en séances ordinaires à raison d'environ six heures et demie par séance. A cela se sont ajoutées quatre séances extraordinaires du Conseil d'administration d'une durée moyenne de deux heures et demie (dont trois ont été organisées par conférence téléphonique pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Il y a eu trois propositions soumises par voie de circulation. Les membres du Conseil d'administration prennent personnellement part aux séances. Exceptionnellement, le Conseil d'administration peut autoriser un membre du Conseil d'administration à y participer, avec droit de vote, par téléphone ou vidéo dans la mesure où trois quarts de tous les membres du Conseil d'administration l'approuvent. Durant l'exercice sous revue, à deux exceptions près, tous les membres du Conseil d'administration ont assisté aux diverses séances ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Aucun quorum n'est requis lorsqu'il ne s'agit que de constater l'exécution d'une augmentation de capital et de décider de l'adaptation des statuts qui en découle. Le Conseil

d'administration rend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix émises (quorum ordinaire). Un quorum qualifié est requis pour les investissements et les désinvestissements, si ceux-ci conduisent à une dette financière nette consolidée d'Alpiq Holding SA supérieure à cinq fois l'EBITDA des derniers comptes annuels consolidés; pour les changements d'affectation locale des domaines opérationnels et fonctionnels ainsi que de la Direction générale; pour les transactions de fonds propres et de quasi-fonds propres sur le marché des capitaux ainsi que pour l'abrogation ou la modification de la disposition relative à la décision qualifiée. Les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des voix. Le Président tranche en cas d'égalité des voix. Les décisions peuvent également être rendues par voie de circulation, si aucun membre ne demande une délibération orale.

L'ARC soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'ARC sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En principe, la CEO, le CFO ainsi que le responsable de la révision interne (Internal Audit) et l'organe de révision assistent aux séances de l'ARC. D'autres membres de la Direction générale ou responsables d'unités opérationnelles ou fonctionnelles prennent également part aux séances selon l'ordre du jour. Au cours de l'exercice sous revue, l'ARC s'est réuni sept fois en séances ordinaires d'une durée moyenne de deux heures quarante-cinq (parfois par vidéoconférence, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). A cela s'est ajoutée une séance extraordinaire de cinq heures. Il y a eu une proposition soumise par voie de circulation. Durant l'exercice sous revue, à trois exceptions près, tous les membres de l'ARC ont assisté aux séances de l'ARC.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des administrateurs. Le Président du Conseil d'administration, la CEO et le responsable des ressources

humaines prennent généralement part aux séances. Au cours de l'exercice sous revue, le CNR s'est réuni cinq fois en séances ordinaires d'une durée moyenne d'environ deux heures quarante-cinq (en partie par conférence téléphonique et vidéo, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). A cela se sont ajoutées trois séances extraordinaires d'une durée moyenne de deux heures trente, dont une par conférence téléphonique. Durant l'exercice sous revue, tous les membres du CNR ont assisté aux diverses séances.

Le CS soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. En l'absence d'unanimité sur une décision relevant de sa compétence ou sur une recommandation, les positions divergentes doivent également être portées à la connaissance du Conseil d'administration. En règle générale, la CEO en tant que membre permanent, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Au cours de l'exercice sous revue, le CS s'est réuni une fois en séance ordinaire, pendant deux heures trente, et six fois en séances extraordinaires d'une durée moyenne d'une heure quinze, dont quatre conférences ont eu lieu par téléphone. Durant l'exercice sous revue, tous les membres du CS ont assisté aux diverses séances.

Le Comité ad hoc soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. En règle générale, la CEO, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Durant l'exercice sous revue, le Comité ad hoc s'est réuni une fois en séance ordinaire, d'une durée d'une demi-heure. Durant l'exercice sous revue, tous les membres du Comité ad hoc y ont assisté.

Les membres du Conseil d'administration veillent à disposer du temps nécessaire à leur fonction, également lors de situations nécessitant un investissement plus important. Dans le cadre d'un voyage d'études organisé à l'automne 2018, le Conseil d'administration a visité la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance afin de se faire une idée de ce projet.

3.6 Règlement des compétences

Le Conseil d'administration a confié à la CEO l'ensemble de la direction opérationnelle du Groupe Alpiq. La CEO préside la Direction générale et a délégué certaines fonctions directoriales aux membres de la Direction générale. Les compétences respectives et la répartition des tâches entre le Conseil d'administration, la CEO et la Direction générale sont stipulées dans le règlement de la Direction générale et le règlement d'organisation. Dans le cadre des directives du Groupe, la CEO a édicté une délégation des compétences applicable à l'échelle du Groupe.

3.7 Instruments d'information et de contrôle de la Direction générale

Chaque année, la Direction générale informe le Conseil d'administration de la nature et de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, annuels et à moyen terme. Le Conseil d'administration édicte des lignes directrices afin d'assurer la conformité avec les normes applicables. Durant l'exercice, la Direction générale rend compte trimestriellement de la marche des affaires, de la réalisation des objectifs et d'autres évolutions essentielles (rapport d'activité). Le Conseil d'administration reçoit en outre régulièrement un résumé comportant les indicateurs financiers (Short Form Report du Groupe Alpiq), l'estimation de la situation en matière de risques ainsi que l'état des audits internes en cours. Le Conseil d'administration obtient également un rapport trimestriel où figurent des informations détaillées sur les finances et sur les principaux projets et activités au sein des différents domaines opérationnels et fonctionnels. Le Conseil d'administration comprend de plus trois comités permanents: l'Audit and Risk Committee (ARC), le Comité de nomination et de rémunération (CNR) et le Comité stratégique (CS). S'y ajoutent le comité ad hoc constitué pour le traitement du dossier fiscal en Roumanie et, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Comité de gouvernance (CG) en raison du rôle supplémentaire du Président du Conseil d'administration en tant que Délégué du Conseil d'administration.

La société de révision présente au Conseil d'administration un rapport écrit complet et fait un rapport oral pour présenter le résultat de ses contrôles et les priorités de ses futures activités.

Internal Audit, qui rapporte directement au Président du Conseil d'administration et à l'ARC et qui est dirigé administrativement par le secrétariat général, fournit un service de contrôle et de conseil indépendant et objectif visant à créer des plus-values et à améliorer les processus opérationnels. Il soutient l'organisation dans la réalisation des objectifs en évaluant l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de direction et de surveillance, en vue de les améliorer. Internal Audit est un instrument de conduite du Conseil d'administration et de ses comités, notamment de l'ARC. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la réalisation de leurs tâches de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'administration approuve tous les ans, sur proposition de l'ARC, la planification des audits orientée sur les risques et établie par Internal Audit, et prend connaissance du rapport d'activité. Les divers rapports d'audit sont présentés aux responsables hiérarchiques concernés ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et, sous forme de synthèse, à l'ARC où ils font l'objet d'une discussion à chaque séance. Pour son travail, Internal Audit fait appel, le cas échéant, à un conseiller externe de la révision.

La gestion des risques concerne les risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement les risques de marché, de crédit et de liquidité. Un rapport annuel écrit renseigne le Conseil d'administration sur les aspects déterminants de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et de leur évolution. Il en décrit les principes, les limites, les mises en œuvre ainsi que les étapes de développement prévues. La gestion centrale des risques est subordonnée à la CEO et propose les limites pour chaque domaine en fonction du résultat des analyses. La catégorisation des risques incombe à la Direction générale. Le Conseil d'administration fixe une fois par an la limite générale pour le Groupe Alpiq. Le Risk Management Committee (RMC), un sous-comité de la Direction générale, veille au respect des limites et des principes de la gestion des risques.

Intégré dans l'unité fonctionnelle Legal & Compliance, le département Compliance rapporte directement au Président du Conseil d'administration. Le système de gestion de la conformité (Compliance Management System) comprend des analyses annuelles des risques en matière de conformité dans l'optique de développer la culture de la conformité, ainsi que des formations basées sur le

risque en relation avec la conformité. Dans l'année sous revue, en plus de 17 formations destinées aux employés, des formations spécifiques ont été organisées à l'intention de la Direction générale, des partenaires de conformité ainsi que des collaborateurs du Trading. D'autres fonctions comprennent la communication, les conseils sur les questions de conformité sur mandat du Président du Conseil d'administration, de la Direction générale ou de l'ARC, de même que la gestion des directives, l'encadrement du système d'alerte ainsi que le suivi du réseau international des partenaires en charge de la conformité du Groupe. Les principes de conduite (Code of Conduct) du Groupe Alpiq sont disponibles en neuf langues. En 2018, onze cas ont été signalés par l'intermédiaire du système d'alerte, la plupart concernant des questions de droit du travail, un cas portant sur le droit de la concurrence et un autre cas sur le droit pénal (fraude). Un contrat de travail a été résilié pour comportement contraire à l'éthique. En tout, quelque 75 conseils, enquêtes et évaluations concernant la conformité ont été donnés en 2018, relatifs notamment à des projets M&A et de désinvestissements, à des questions relevant de la gouvernance, à des contrats avec des intermédiaires et au droit de la concurrence. Compliance soutient le Conseil d'administration et la Direction générale dans le respect des règles de conduite de l'entreprise.

4 Direction générale

4.1/4.2 Membres de la Direction générale et activités supplémentaires ainsi que liens d'intérêts

Au 31 décembre 2018, la Direction générale se compose de quatre membres. Avec la création du nouveau domaine opérationnel Generation International, la Direction générale du Groupe est composée de cinq membres depuis le 1^{er} janvier 2019. Les membres de la Direction générale sont présentés à la page 39. Les curriculum vitae, les parcours professionnels ainsi que les informations sur leurs éventuelles responsabilités antérieures pour le Groupe Alpiq, activités annexes et liens d'intérêts sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/direction.

4.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de trois mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant directement ou indirectement la société seule ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre de la Direction générale sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

4.4 Contrats de gestion

Il n'existe aucun contrat de gestion entre Alpiq Holding SA et des sociétés ou des personnes physiques externes au Groupe Alpiq. La seule exception est le contrat de mandat de Jens Alder en raison de sa double fonction de Délégué du Conseil d'administration et de Président du Conseil d'administration.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les explications concernant les fondements et éléments des rémunérations, les programmes de participations et prêts pour chacun des anciens et actuels membres du Conseil d'administration et de la Direction générale du Groupe Alpiq, ainsi que les compétences et les procédures mises en œuvre pour les déterminer, figurent dans le rapport de rémunération.

Les règles relatives aux principes de rémunération liée au résultat et de répartition des titres de participation, des droits de conversion et d'option, ainsi que le montant additionnel de rémunération de la Direction générale, qui ont été adoptées lors du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations, figurent à l'art. 21 des statuts.

Les règles concernant les crédits et prestations de prévoyance destinés aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale figurent à l'art. 25 des statuts.

Les règles concernant le vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations figurent à l'art. 20 des statuts.

6 Droits de participation des actionnaires

Les droits de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts.

6.1 Restriction du droit de vote et de représentation

Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote. Il n'existe aucune règle statutaire dérogatoire à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, élu lors de l'Assemblée générale, conformément à l'art. 19 des statuts. Les procurations et les consignes peuvent également être données au représentant par voie électronique.

6.2 Quorums statutaires

Seuls les quorums spécifiés dans le Code des obligations s'appliquent lors de l'Assemblée générale (cf. art. 10 des statuts).

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est effectuée conformément aux règles définies dans le Code des obligations (cf. art. 8 al. 2 des statuts).

6.4 Inscription d'un point à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 8 al. 2 des statuts, la convocation doit comporter les objets soumis au vote ainsi que les propositions. Selon l'art. 8 al. 4 des statuts, les actionnaires peuvent exiger l'inscription d'un point à l'ordre du jour avec un préavis d'au moins 50 jours avant l'Assemblée générale s'ils représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de CHF au minimum.

6.5 Inscriptions au registre des actions

L'inscription des actions nominatives au registre des actions est la condition de l'octroi du droit de vote à l'Assemblée générale. Elle est possible jusqu'à une semaine avant la tenue de cette dernière.

7 Changement de contrôle et mesures de défense

7.1 Offre obligatoire

Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les statuts ne comprennent pas de mesures de défense.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Les contrats de travail des membres de la Direction générale ne contiennent aucune clause de changement de contrôle.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de l'organe de révision et du réviseur responsable

Ernst & Young SA assure les fonctions d'organe de révision d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée générale élit l'organe de révision et le réviseur des comptes consolidés pour un mandat d'une année.

Le responsable du mandat d'Ernst & Young SA en poste exerce sa fonction depuis l'exercice 2015.

8.2/8.3 Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Les prestations et les honoraires sont vérifiés chaque année. Ernst & Young SA a perçu pour ses services en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés, lors de l'exercice écoulé, une indemnité de 3,1 millions de CHF (exercice précédent: 4,6 millions de CHF) décomposée comme suit: 2,5 millions de CHF (2,9 millions de CHF) pour des services d'audit, 0,4 million de CHF (1,3 million de CHF) pour des services liés à l'audit et 0,2 million de CHF (0,4 million de CHF) pour des conseils fiscaux.

8.4 Outils d'information de la révision externe

L'organe de révision externe informe l'ARC au moins une fois par an des révisions effectuées et des constats et recommandations qui en résultent. L'ARC examine au préalable les programmes d'audits avec l'organe de révision externe et évalue son travail. L'organe de révision externe informe le Conseil d'administration une fois par an par le biais d'un rapport exhaustif. L'ARC peut à tout moment convoquer l'organe de révision externe aux séances, comme cela s'est produit sept fois au cours de l'exercice sous revue.

9 Politique d'information

Alpiq informe les actionnaires, investisseurs potentiels et autres acteurs concernés de manière exhaustive, régulière et en temps utile, par le biais de ses rapports semestriels et annuels, lors de conférences d'analystes financiers et de conférences de presse, et à l'occasion de l'Assemblée générale. Le site Internet constamment mis à jour (www.alpiq.com) ainsi que les communiqués de presse concernant les événements essentiels complètent le volet communication. Les adresses de contact sont disponibles en ligne sur www.alpiq.com/contact. Les principales échéances de l'exercice en cours peuvent être consultées à l'avant-dernière page de ce rapport.

Assemblée générale 2018

Lors de la dixième Assemblée générale ordinaire d'Alpiq Holding SA du 16 mai 2018, les 69 actionnaires présents ont approuvé les comptes consolidés 2017 du Groupe Alpiq, ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels 2017 d'Alpiq Holding SA. Compte tenu de la situation financière tendue, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de ne pas verser de dividende. Elle a en outre donné décharge aux membres du Conseil d'administration. Birgit Fratzke-Weiss, Tobias Andrist et Patrice Gérardin ont été élus au Conseil d'administration pour remplacer Patrick Pruvot, Urs Steiner et Tilmann Steinhagen, membres sortants. Le mandat de l'organe de révision a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Conseil d'administration au 31 décembre 2018

Jens Alder

Président du Conseil d'administration

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, MBA INSEAD, Fontainebleau
- Nationalité suisse
- CA: Scope Content AG, Zurich
- Président du Conseil de Surveillance: ColVisTec AG, Berlin

Jean-Yves Pidoux

Vice-président

- Docteur en sociologie et anthropologie
- Conseiller municipal de la Ville de Lausanne; Directeur des Services industriels
- Nationalité suisse
- PCA: AGEPP SA, Lavey-Morcles; Boisy TV S.A., Lausanne; LFO SA, Lausanne; SI-REN SA, Lausanne
- CA: Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne; CADOUEST SA, Prilly; Gaznat SA, Lausanne; Forces motrices de l'Aboyeu SA, Collonges; Petrosvibri S.A., Vevey; Transports Publics de la Région Lausannoise sa, Renens; EPURA SA, Lausanne; Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), Pully

Conrad Ammann

Membre

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, Dr. sc. techn., post-dipl. BWI EPF Zurich
- CEO: EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein
- Nationalité suisse
- PCA: aventron Holding AG, Münchenstein
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden; Aare Versorgungs AG (AVAG), Olten
- Membre du comité: Chambre de commerce des deux Bâle

Tobias Andrist

Membre

- Economiste d'entreprise HES, Fachhochschule beider Basel (FHBB), MBA, Edinburgh Business School
- CEO: EBL (Genossenschaft Elektra Baselland), Liestal
- Nationalité suisse
- PCA: EBL España Services SI, Calasparra; EBL Telecom SA, Liestal; EBL Wind Invest AG, Liestal; EBLS Schweiz Strom AG, Liestal; Tubo Sol PE2 S.L., Calasparra
- CA: EBL Fernwärme AG, Liestal; Efforte AG, Bâle; Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden
- Membre du comité: Energie Zukunft Schweiz, Bâle
- Représentant des employeurs: Transparenta Sammelstiftung für berufliche Vorsorge, Aesch
- Comité consultatif: KMU-Forum Baselland

François Driesen

Membre

- DESS de droit des affaires et de fiscalité (Université Paris II)
- Directeur Juridique, Risques & Conformité International: EDF
- Nationalité française
- CA: EDF Luminus, Belgique; EDF Norte Fluminense, Brésil; Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), Cameroun
- Président de l'assemblée des gérants: EDF Alpes Investissements Sàrl, Martigny

Birgit Fratzke-Weiss

Membre

- Doctorat en philosophie, Ruprecht-Karls-Universität, Heidelberg; Maîtrise en histoire médiévale et moderne et en littératures romanes, Ruprecht-Karls-Universität; International Executive Program INSEAD, Fontainebleau/Singapour
- Directrice générale déléguée: Électricité de Strasbourg SA, Strasbourg
- Nationalité allemande
- PCA: BET HUGUET SAS, Nancy; ECOGI SAS, Strasbourg; ÉS ILLKIRCH GEOTHERMIE SAS, Strasbourg; Strasbourg Électricité Réseaux S.A., Strasbourg; SOFIDAL S.A., Strasbourg
- CA: ÉS SERVICES ENERGETIQUES S.A., Strasbourg; FIPARES S.A., Strasbourg
- Présidente du Conseil de Surveillance: EXPLOITATION MINIERE DE LA CHALEUR GEIE, Kutzenhausen
- Présidente: Cercle de l'Ill, Strasbourg

Patrice Gérardin

Membre

- Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées, Paris; Institut d'Administration des Entreprises de Paris, option Finance; TRIUM Global Executive MBA: HEC, London School of Economics, New York Stern
- Nationalité française
- PCA: ACTING AHEAD SASU, Billancourt
- CA: EDF China, Pékin

Alexander Kummer-Grämiger

Membre

- Lic. en droit et oec. HSG, avocat et notaire, médiateur d'affaires IRP-HSG
- Nationalité suisse
- PCA: EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein; GREBET Immobilien AG, Bettlach; Aluminium-Laufen AG Liesberg, Liesberg; EGK Grundversicherungen AG, Laufen; EGK Privatversicherungen AG, Laufen; Gremolith Verwaltungs AG, Kirchberg SG
- CA: Duravit Schweiz AG, Othmarsingen; Sportshop Karrer AG, Laufen; Fridolin Karrer Immobilien AG, Laufen

Claude Lässer

Membre

- Lic. rer. pol., ancien Conseiller d'Etat du canton de Fribourg
- Nationalité suisse
- PCA: Groupe E SA, Granges-Paccot
- VPCA: EOS Holding SA, Lausanne
- CA: Groupe E Celsius SA, Fribourg

René Longet

Membre

- Lic. phil. I, Université de Genève
- Nationalité suisse
- VPCA: Services industriels de Genève, Vernier
- CA: EOS Holding SA, Lausanne

Wolfgang Martz

Membre

- Ing. dipl. agr. EPFZ, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, études de troisième cycle en gestion, marketing et gestion d'entreprise à l'IMD Business School de Lausanne, à l'INSEAD Fontainebleau et à la London Business School
- Nationalité suisse
- PCA: Société Coopérative Immobilière Montreux (SOCIM), Montreux; SOKAVO SA, Vevey; Schenk S.A., Rolle; Schenk Holding SA, Rolle
- VPCA: Romande Energie Holding SA, Morges
- CA: EOS Holding SA, Lausanne
- Président: Caisse de pension de Schenk Holding SA, Rolle; Caisse de pension de Schenk SA, Rolle

John Morris

Membre

- London Business School (Corporate Finance Programme), Aston Business School (MBA), Sheffield Hallam University (licence ès sciences avec mention en ingénierie et commerce)
- Nationalité britannique
- CA: Sloe Centrale B.V., Vlissingen

Heinz Saner

Membre

- Lic. en droit, avocat et notaire, Advanced Management Program INSEAD, Paris; Stanford Executive Program
- Conseiller indépendant en entreprises et juridique, notamment dans l'énergie
- Nationalité suisse

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

VPCA Vice-président du Conseil d'administration

Note: Les noms des entreprises correspondent à ceux publiés au registre du commerce.

Direction générale au 31 décembre 2018

Jasmin Staiblin

CEO

- Ingénieur électricien diplômée, Haute Ecole technique Karlsruhe; Haute Ecole Technique Royale Stockholm
- Nationalité allemande
- Née en 1970
- Entrée au Groupe Alpiq en 2013 en qualité de CEO
- CA: Georg Fischer AG, Schaffhouse; Rolls-Royce plc, Londres; Seves Group S.à.r.l., Luxembourg

Michael Wider

Directeur Generation Switzerland, Deputy CEO

- MA in Law, MBA, Stanford Executive Program
- Nationalité suisse
- Né en 1961
- Entrée au Groupe Alpiq en 2003 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: HYDRO Exploitation SA, Sion; Nant de Drance SA, Finhaut; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Electricité d'Emosson SA, Martigny; Grande Dixence SA, Sion
- CA: Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt; Régie de Fribourg S.A., Fribourg; EURELECTRIC, Bruxelles
- Président: Association des entreprises électriques suisses (AES), Aarau
- Comité consultatif: Gestion des déchets nucléaires (OFEN), Ittigen
- Membre du comité: economiesuisse, Zurich

Thomas Bucher

Directeur Financial Services, CFO

- Master of Arts en sciences économiques, Université de Saint-Gall; International Executive Program, INSEAD, Fontainebleau/Singapour
- Nationalité suisse
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2015 en qualité de membre de la Direction générale
- CA: Grande Dixence SA, Sion; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; TARENO SA, Bâle
- Membre du comité: Chambre de commerce de Soleure, Soleure

Markus Brokhof

Directeur Digital & Commerce

- Ingénieur des mines diplômé, Université technique de Clausthal, Clausthal-Zellerfeld
- Nationalités allemande et suisse
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2014 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: Alpiq E-Mobility SA, Zurich
- Conseil Economie énergétique: Haute Ecole de Biberach, Allemagne

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

Note: Les noms des entreprises correspondent à ceux publiés au registre du commerce.

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été rédigé par le Conseil d'administration conformément au Code des obligations suisse, à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), aux directives de SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et au Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Conformément aux statuts, l'Assemblée générale approuve les montants maximums de rémunération pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, cette approbation étant donnée chaque année séparément et avec valeur obligatoire, de manière prospective pour l'exercice suivant. Les avantages de ce système résident dans le fait qu'il constitue une bonne combinaison entre la sécurité juridique pour l'entreprise et les droits de consultation des actionnaires. Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à continuer à approuver le rapport de rémunération par vote consultatif, une fois par an et de manière séparée. Des informations complémentaires sur la votation de l'Assemblée générale concernant les rémunérations sont fournies à l'art. 20 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Gouvernance en matière de rémunération

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR est l'organe de rémunération d'Alpiq Holding SA nommé formellement par l'Assemblée générale. Il se compose d'au moins trois membres du Conseil d'administration élus individuellement. Les membres du CNR n'exercent aucune tâche de direction (non-exécutive) dans la société et demeurent impartiaux de manière à garantir l'objectivité nécessaire à l'exécution de leur fonction. Le mandat des membres s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts. Une réélection est possible.

La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique et des directives de rémunération ainsi que des objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO ainsi que de la Direction générale.

Les tâches et obligations du CNR sont notamment les suivantes:

1. Nomination

Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions de la CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA.

2. Evaluation des performances/objectifs

Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale (sur recommandation de la CEO) et de l'évaluation des performances par la CEO.

3. Contrats et conditions d'engagement

Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO et des membres individuels de la Direction générale. Approbation du règlement sur les bonus pour la CEO et les membres de la Direction générale.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance de tous les administrateurs. En principe, le Président du Conseil d'administration et la CEO sont invités aux séances, sauf si leurs propres performances sont examinées ou s'il s'agit de soumettre, de recommander ou d'approuver leurs conditions contractuelles ou d'engagement. Ces dispositions de récusation s'appliquent à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Les processus de décision sont résumés dans le tableau suivant:

A = Approbation/Décision

C = Prise de connaissance

R = Recommandation/ Proposition

P = Proposition

	CEO	PCA	CNR	CA	AG
1. Questions de procédure (art. 2, al. 1 du règlement du CNR)					
1.1. Lancement d'enquêtes et de recherches			A		
1.2. Demande d'informations	(C)		A		
2. Nomination (art. 5.1 du règlement du CNR)					
2.1. Approbation des critères de sélection			A		
2.2. Propositions au CA concernant la nomination des membres de la DG	P		R	A	
2.3. Nomination des responsables des UO et UF	A				
2.4. Changements de noms/fusions/transferts d'unités dans d'autres domaines	A		C		
2.5. Constitutions/réorganisations/suppressions d'unités	A		C		
2.6. Nomination des responsables des DO/DF ainsi que des UO/UF aux CA des filiales et sociétés en participation détenues par la holding, ou d'autres sociétés en participation importantes	A		C	C	
3. Evaluation des performances/objectifs (art. 5.2 du règlement du CNR)					
3.1. Détermination des objectifs annuels de la CEO		P	A		
3.2. Evaluation des performances de la CEO		P	A		
3.3. Approbation des objectifs annuels et de l'évaluation des performances de la DG	P		A		
4. Contrats et conditions d'engagement (art. 5.3 du règlement du CNR)					
4.1. Rémunération PCA, membres du CA, membres des organes du CA, CEO et membres de la DG			R	P	A
4.2. Conditions contractuelles générales pour le PCA et conditions particulières pour le CA			P	A	
4.3. Autres conditions d'engagement pour la CEO		P	A		
4.4. Autres conditions d'engagement pour la DG	A				
4.5. Politique de rémunération des responsables des UO et UF	A		C		
4.6. Règlement sur les bonus	P		A		

PCA Président du Conseil d'administration

CA Conseil d'administration

AG Assemblée générale

DG Direction générale

ARC Audit and Risk Committee

CNR Comité de nomination et de rémunération

Le CNR siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par année. Au cours de l'année sous revue, le CNR s'est réuni cinq fois en séance ordinaire d'une durée moyenne de deux heures quarante-cinq environ, à quoi se sont ajoutées trois séances extraordinaires du CNR d'une durée moyenne d'une heure quarante-cinq, dont une séance sous forme de conférence téléphonique. Tous les membres du CNR ont assisté aux diverses séances durant l'exercice sous revue (parfois par vidéoconférence ou conférence téléphonique, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Les séances ont porté notamment sur les sujets suivants:

Nombre de séances	8
Durée moyenne	2 heures 20 minutes
Sujets principaux	Proposition au Conseil d'administration concernant la nomination d'un membre de la Direction générale. Détermination des objectifs annuels de la CEO (sur recommandation du Président du Conseil d'administration) et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale (sur proposition de la CEO) et de l'évaluation des performances par la CEO. Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition (par le Président du Conseil d'administration) concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO ainsi que proposition (par la CEO) concernant la rémunération globale des membres individuels de la Direction générale. Approbation du règlement sur les bonus pour la CEO/Direction générale. Composition du Conseil d'administration et de ses comités.

Niveau des rémunérations par rapport au marché

Dans le but de garantir que les rémunérations des membres de sa Direction générale¹ et de son Conseil d'administration sont conformes au marché, Alpiq mandate régulièrement des sociétés de conseil externes indépendantes afin d'évaluer le positionnement de l'ensemble des rémunérations qu'elle verse par rapport à ce qui est pratiqué par la concurrence.

1 Lorsqu'aucune distinction n'est établie entre la CEO et la Direction générale, la CEO est incluse dans la Direction générale.

Au cours de l'exercice sous revue, Alpiq a mandaté la société HCM Hostettler & Company pour effectuer une comparaison de marché portant sur la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale. L'évaluation a porté à la fois sur le montant et sur la structure de la rémunération. Des entreprises d'électricité et des entreprises énergétiques suisses et européennes, de structure comparable, cotées en bourse, de taille et d'activités similaires, ont servi de comparaison, au même titre que des sociétés industrielles. La situation d'Alpiq après la vente des activités de services et d'ingénierie a servi de référence. Le Conseil d'administration et le CNR ont discuté de manière approfondie des résultats de cette comparaison de marché.

Modifications importantes durant l'exercice sous revue pour le Conseil d'administration

Suite à l'analyse de la comparaison de la rémunération par rapport au marché, les honoraires des membres du Conseil d'administration ont été réduits au 1^{er} août 2018 et les jetons de présence supprimés.

Modifications importantes durant l'exercice sous revue pour la Direction générale

Compte tenu de la vente des activités de services et d'ingénierie annoncée en mars 2018, le domaine opérationnel Industrial Engineering a été scindé en trois unités opérationnelles au 1^{er} juin 2018: Industrial Plants & Services, Renewable Energy Sources (RES) et Thermal Power Generation. Reinhold Frank, jusque-là responsable du domaine opérationnel Industrial Engineering, a repris la direction de l'unité opérationnelle Industrial Plants & Services. Il a quitté la Direction générale, tout en continuant à rendre directement compte à la CEO. Depuis le 1^{er} juin 2018, les responsables des unités opérationnelles RES et Thermal Power Generation rendent directement compte à la CEO. Le processus de vente des activités de services et d'ingénierie à Bouygues Construction a été conclu le 31 juillet 2018.

Suite à cette transaction, Peter Limacher, ancien responsable du domaine opérationnel Building Technology & Design, ainsi que Reinhold Frank, ont quitté Alpiq le 31 juillet 2018. Conformément à leur contrat, leur départ est assorti d'une libération de l'obligation de travailler et d'un préavis de douze mois.

Jasmin Staiblin, CEO du Groupe Alpiq depuis le 1^{er} janvier 2013, a quitté Alpiq au 31 décembre 2018. Conformément à son contrat, son départ est assorti d'une libération de l'obligation de travailler et d'un préavis de douze mois.

A partir du 1^{er} janvier 2019, Jens Alder, Président et Délégué du Conseil d'administration dirige les activités stratégiques et opérationnelles de l'entreprise.

André Schnidrig entre à la Direction générale au 1^{er} janvier 2019. Il reprend le nouveau domaine opérationnel Generation International qui comprend les unités opérationnelles Renewable Energy Sources et Thermal Power Generation. Il continue à diriger l'unité opérationnelle Renewable Energy Sources en union personnelle.

La cession des activités de services et d'ingénierie a permis d'achever la transformation d'Alpiq. A partir de 2019, la Turnaround Incentive (TAI) perd donc sa légitimité et sa pertinence.

L'analyse de la comparaison de la rémunération par rapport au marché, mentionnée plus haut, a montré la nécessité d'adapter la rémunération de la Direction générale à la situation d'Alpiq après sa transformation, à la fois sur le plan des montants et de la structure.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la rémunération cible de la Direction générale comprend un salaire fixe et une Short Term Incentive (STI). La TAI est supprimée. La cession des activités de services et d'ingénierie sera suivie d'une phase de consolidation, pendant laquelle une Long Term Incentive (LTI) n'est ni réalisable ni pertinente.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la STI est composée de valeurs cibles au niveau du Groupe (EBITDA opérationnel et cash-flow opérationnel) ainsi que de valeurs cibles individuelles. Les parts des diverses valeurs cibles dans la STI cible sont réglées individuellement par contrat.

Principes de rémunération

Dans le but d'accroître durablement la valeur de l'entreprise, les cadres supérieurs de l'entreprise sont motivés par une rémunération conforme au marché ainsi que par un système prévoyant une part variable du salaire en fonction des performances et de la valeur, conformément aux statuts. Chez Alpiq, les directives et systèmes relatifs à la rémunération régissant la part variable du salaire garantissent une rémunération des cadres en adéquation avec l'activité exercée et les responsabilités assumées.

Les éléments de rémunération des membres de la Direction générale durant l'exercice sous revue se composent de ce fait du salaire de base fixe, indépendant des performances; d'une STI à court terme liée aux résultats et d'une TAI liée directement à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise dans le respect des intérêts de l'entreprise et des bailleurs de fonds. Les détails relatifs à la rémunération des membres de la Direction générale sont indiqués aux pages 51 et 52 du présent rapport de rémunération.

Le programme d'actions fictives (Phantom Share Programme) mis en place en 2015 a été clos au 30 avril 2018. Les droits qui y étaient associés deviennent caducs et n'ont plus de valeur. Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a pas d'autres plans de participation ou programmes d'option pour les membres des organes Alpiq dans le cadre desquels ces organes détiennent ou reçoivent de véritables actions.

Les principes de base de la rémunération variable qui tiennent compte des objectifs de performances spécifiques à l'entreprise sont conformes aux statuts et adaptés à la stratégie d'entreprise d'Alpiq. Des informations complémentaires sur les bases de la rémunération variable en fonction des performances et de la valeur sont fournies à l'art. 22 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Le rapport entre le salaire de base fixe et les éléments variables de la rémunération (STI et TAI) durant l'exercice sous revue est, si tous les objectifs sont atteints, de 41 % de rémunération fixe et de 59 % de rémunération variable pour la CEO; pour les autres membres de la Direction générale, la moyenne est de 43 % de rémunération fixe et de 57 % de rémunération variable.

Règlementation des exceptions

Dans les cas où un ou plusieurs membres de la Direction générale causent des dommages à l'entreprise du fait de leur comportement, le CNR peut décider qu'aucune part variable (STI et/ou TAI) ne soit versée à la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ou aux membres de la Direction générale (sur proposition de la CEO).

Règlementation relative aux montants supplémentaires

Alpiq est autorisée à verser aux membres de la Direction générale qui entrent au service de la société ou sont promus à la Direction générale au cours de l'exercice suivant l'approbation de la rémunération par l'Assemblée générale, des rémunérations qui, pour la CEO, respectivement pour les autres fonctions au sein de la Direction générale, ne dépassent pas 50% du dernier montant global des rémunérations de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations de l'emploi du montant supplémentaire pour les membres de la Direction générale sont fournies à l'art. 21 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Règles en matière de transparence

Les rémunérations publiées des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale comprennent les rémunérations pour l'ensemble de l'exercice sous revue, et tiennent compte des restrictions et compléments suivants: en cas de cessation de fonctions ou de départ du Conseil d'administration ou de la Direction générale, la rémunération est versée jusqu'à la date d'arrêt, de même que les éventuelles rémunérations versées au cours de l'exercice sous revue au titre d'activités antérieures. Les rémunérations prévues par le droit du travail qui sont versées au cours de l'année suivante sont indiquées séparément sous «Versements aux anciens membres des organes».

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale durant l'exercice sous revue

Les dispositions contractuelles, conditions d'engagement et rémunérations des membres de la Direction générale ont été approuvées par le CNR pour l'exercice sous revue.

Au cours de l'exercice 2018, les membres de la Direction générale ont été indemnisés conformément au règlement sur les bonus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 et ont touché des rémunérations composées des éléments suivants:

- Salaire de base fixe indépendant des résultats
- Short Term Incentive (STI)
- Turnaround Incentive (TAI)
- Autres avantages, notamment sous forme de frais de voiture conformément au règlement en vigueur
- Charges sociales et paiements aux caisses de pension

Rémunération fixe

Le salaire de base fixe est versé tous les mois, indépendamment des résultats. Le montant est défini en fonction du poste occupé et du domaine de responsabilité.

La partie fixe de la rémunération est constituée d'autres avantages sous la forme de frais de voiture conformément au règlement sur les frais applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Part variable du salaire

Les personnes qui peuvent bénéficier d'une part variable du salaire selon les termes du règlement sur les bonus sont la CEO ainsi que les directeurs des domaines opérationnels et fonctionnels. Si un membre de la Direction générale occupe deux fonctions, seule la fonction la plus élevée est prise en considération.

Short Term Incentive (STI)

La valeur nominale de la STI est calculée par le CNR sous forme de pourcentage de la rémunération cible globale (somme de la rémunération fixe, de la STI et de la TAI). Si toutes les valeurs cibles ont été atteintes, la valeur nominale s'élève à 34 % de la rémunération globale pour la CEO et à 28 % de la rémunération globale en moyenne pour les autres membres de la Direction générale. La STI comprend les trois éléments suivants: EBITDA (pondération 50 %), cash-flow des activités d'exploitation (pondération 25 %) et ratio dette nette / EBITDA (pondération 25 %).

Durant l'exercice sous revue, les valeurs cibles définies de l'EBITDA ont été atteintes à 120 %, celles du cash-flow des activités d'exploitation à 0 % et celles du ratio dette nette / EBITDA à 120 %.

La réalisation des objectifs est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice. Le versement de la STI est effectué avec le salaire mensuel qui suit l'Assemblée générale.

Turnaround Incentive (TAI)

La TAI 2018 repose à 80 % sur des objectifs qualitatifs qui sont déduits de la stratégie d'entreprise approuvée par le Conseil d'administration et de la planification qui en découle. La réalisation des objectifs qualitatifs est de 100 % pour l'exercice sous revue.

Les autres 20 % de la TAI sont déduits des paramètres financiers pertinents conformément au budget 2018 approuvé par le Conseil d'administration. Pour l'exercice sous revue, ces paramètres étaient la liquidité et le ratio dette nette / EBITDA. Les objectifs correspondants ont été atteints à 93 %.

50 % du droit au bonus sont versés le mois suivant l'Assemblée générale de l'année suivante, soit au mois de juin 2019. 50 % du droit au bonus sont versés en décembre 2019 dans la mesure où les conditions définies dans le règlement sur les bonus correspondant sont remplies.

Plans de retraite

Les membres de la Direction générale, ainsi que tous les autres salariés d'Alpiq, participent au plan de retraite auprès de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

La rémunération de base et la valeur cible de la STI sont assurées. La CEO participe au plan de prévoyance de la CPE ainsi qu'au plan de prévoyance Gemini.

Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les prestations de prévoyance sont fournies à l'art. 25.3 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2018

Pour l'exercice sous revue, les rémunérations des membres de la Direction générale se sont élevées à un total de 7,1 millions de CHF (exercice précédent: 7,4 millions de CHF) dont 6,0 millions de CHF (6,3 millions de CHF) en indemnités courantes et 1,1 million de CHF (1,1 million de CHF) en prestations de prévoyance. Pour 2018, la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale était de 8,4 millions de CHF. La somme effectivement versée s'est élevée à 7,1 millions de CHF.

Lors de l'exercice sous revue, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,8 millions de CHF) et les composantes variables (total de 3,3 millions de CHF) était de 54 % contre 46 %.

2018 en milliers de CHF	Total Direction générale ¹	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 605,0	650,0
Prestations de prévoyance ²	1 076,1	262,7
Autres rémunérations ³	167,1	39,3
Total de la rémunération fixe	3 848,2	952,0
Short Term Incentive (STI)	1 615,5	495,0
Turnaround Incentive (TAI)	1 676,3	394,4
Total de la rémunération variable	3 291,8	889,4
Rémunération globale	7 140,0	1 841,4

Chaque membre de la Direction générale a également reçu une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et le membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant total des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 150 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspond à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2018.

Conformément à l'ORAb et aux statuts, aucune indemnité anticipée ou indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice sous revue.

Au cours de l'exercice sous revue, ni cautionnements, garanties ou nantissements en faveur de tiers n'ont été délivrés, et aucune créance n'a été cédée.

Aucun crédit n'a été accordé aux membres en fonction ou aux anciens membres de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les crédits sont fournies à l'art. 25.1 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

1 Comprend les versements à deux personnes qui ont quitté la Direction générale au cours de l'exercice sous revue (Reinhold Frank et Peter Limacher).

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2018 à 1 076,1 milliers de CHF.

3 Les «Autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2017

Lors de l'exercice sous revue, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,8 millions de CHF) et les composantes variables (total de 3,6 millions de CHF) était de 51 % contre 49 %.

2017 en milliers de CHF	Total Direction générale	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 520,0	650,0
Prestations de prévoyance ¹	1 101,9	267,5
Autres rémunérations ²	140,7	33,0
Total de la rémunération fixe	3 762,6	950,5
Short Term Incentive (STI)	1 912,9	608,2
Turnaround Incentive (TAI)	1 637,5	400,0
Long Term Incentive (LTI) ³	100,0	0
Total de la rémunération variable	3 650,4	1 008,2
Rémunération globale	7 413,0	1 958,7

Chaque membre de la Direction générale a également reçu une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et le membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant total des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 144 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspondait à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2017. Le paiement des bonus 2017 est intervenu après l'Assemblée générale de mai 2018.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2017 à 1 101,9 milliers de CHF.

2 Les «Autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

3 Ce montant a été versé dans le cadre d'une procédure concernant les rapports de travail 2014/15 avec un ancien membre de la Direction générale. Cette procédure s'est terminée en 2017.

Rémunérations des membres du Conseil d'administration durant l'exercice sous revue

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe, plus des jetons de présence, des frais et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Le montant de la rémunération fixe est calculé selon la fonction de Président ou de membre, ainsi qu'en fonction de la participation au sein des comités du Conseil d'administration. En dehors des charges sociales obligatoires, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas d'autres prestations de prévoyance, en particulier aucune pension. Les membres du Conseil d'administration ne participent ni à la STI, ni à la TAI.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2018

En 2018, les membres du Conseil d'administration ont perçu des rémunérations s'élevant à un montant total de 2,4 millions de CHF (exercice précédent: 2,6 millions de CHF), dont 2,3 millions de CHF (2,5 millions de CHF) en indemnités courantes et 0,1 million de CHF (0,1 million de CHF) en «Autres rémunérations».

Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

en milliers de CHF	Rémunération fixe ¹	Jetons de présence	Débours	Autres rémunérations ²
Jens Alder (PCA)	441,2			64,6
Jean-Yves Pidoux (Vice-président du CA)	110,0	32,0	12,0	
Conrad Ammann	108,5	50,0	12,6	7,8
Tobias Andrist	67,7	12,0	7,8	
François Driesen	108,5	32,0	12,6	
Birgit Fratzke-Weiss	67,7	12,0	7,8	
Patrice Gérardin	60,1	8,0	7,5	
Alexander Kummer-Grämiger	99,0	18,0	12,0	1,1
Claude Lässer	111,0	34,0	12,9	16,8
René Longet	99,0	18,0	12,0	
Wolfgang Martz (Président du CNR)	123,0	34,0	14,0	24,2
John Morris (Président de l'ARC)	114,0	22,0	12,7	
Heinz Saner	106,5	26,0	12,3	5,2
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2018	1616,2	298,0	136,2	119,7
Patrick Pruvot	39,1	20,0	4,5	
Urs Steiner	43,7	18,0	5,1	
Tilman Steinhagen	48,2	28,0	5,8	
Christian Wanner ³	2,6	0,8	0,2	
Total Conseil d'administration	1749,8	364,8	151,8	119,7

1 Comprend un abonnement général de 1^{ère} classe pour le Président du Conseil d'administration.

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2018 à 119,7 milliers de CHF.

3 Au cours de l'exercice sous revue et jusqu'à son départ le 5 juin 2018, Christian Wanner a, à la demande d'Alpiq, siégé au Conseil d'administration de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG).

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2017

En 2017, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération fixe, plus des jetons de présence, des frais et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autres rémunérations ¹
Jens Alder (PCA)	450,0			65,8
Jean-Yves Pidoux (Vice-président du CA)	112,3	58,0	12,6	
Conrad Ammann	116,0	80,0	13,5	12,5
François Driesen	116,0	46,0	13,5	
Alexander Kummer-Grämiger	104,0	28,0	12,0	4,1
Claude Lässer	111,5	46,0	12,9	18,4
René Longet	104,0	28,0	12,0	
Wolfgang Martz (Président du CNR)	128,0	44,0	15,5	26,3
John Morris	104,0	28,0	12,0	
Patrick Pruvot	104,0	42,0	12,0	
Heinz Saner	64,6	16,0	7,5	2,5
Urs Steiner	116,0	52,0	13,5	
Tilmann Steinhagen (Président de l'ARC)	128,0	60,0	15,5	
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2017	1758,4	528,0	152,5	129,6
Christian Wanner (Vice-président du CA) ²	56,0	14,4	6,9	0,2
Total Conseil d'administration	1814,4	542,4	159,4	129,8

Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence ainsi que la rémunération en tant que membre de l'ARC, du CNR et du comité ad hoc ou du comité stratégique.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2017 à 129,8 milliers de CHF.

2 Y compris Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG). Christian Wanner a atteint en 2017 la limite d'âge statutaire et a quitté le Conseil d'administration en mai 2017. Sa fonction de Vice-président du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a été reprise par Jean-Yves Pidoux. Christian Wanner reste membre du Conseil d'administration de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG).

Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Des informations sur les actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont disponibles à la page 170.

Contrats de travail des membres de la Direction générale et contrats du Conseil d'administration

Les dispositions des contrats de travail des membres de la Direction générale sont conformes à l'ORAb.

Il est possible de conclure des mandats à durée déterminée ou à durée indéterminée avec les administrateurs; toutefois, seule l'élection annuelle au Conseil d'administration par l'Assemblée générale est déterminante pour le mandat. Les administrateurs sont envoyés par les actionnaires et sont sous contrat. Il n'existe pas de contrats de travail entre Alpiq Holding SA et les membres du Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, il est possible de conclure avec la Direction générale des contrats à durée déterminée de douze mois maximum, ou des contrats à durée indéterminée avec un préavis de douze mois maximum. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnités de départ.

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 1 mars 2019

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les sections «Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2018 et 2017» aux pages 51 à 53 et «Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2018 et 2017» aux pages 54 à 56 du rapport de rémunération.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA



Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Max Lienhard
Expert-réviseur agréé



Rapport financier

Groupe Alpiq

Commentaire financier	62
Comptes consolidés	71
Compte de résultat consolidé	72
Compte de résultat global consolidé	73
Bilan consolidé	74
Tableau de variation des fonds propres	76
Tableau de financement consolidé	78
Annexe aux comptes consolidés	80
Rapport de l'organe de révision	153
Aperçu des années 2014 – 2018	160

Alpiq Holding SA

Rapport annuel	162
Comptes annuels	163
Compte de résultat	164
Bilan	165
Annexe aux comptes annuels	166
Proposition du Conseil d'administration	171
Rapport de l'organe de révision	172

Commentaire financier

Au cours de l'exercice 2018, l'activité opérationnelle du Groupe Alpiq s'est déroulée, comme annoncé, à un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette baisse des résultats s'explique principalement par la couverture des prix de l'électricité des années précédentes à un niveau inférieur aux coûts de production, ce qui continue de peser sur la production d'électricité suisse. La hausse des prix intervenue entretemps aura un impact positif différé sur les résultats à partir de 2020. La production d'électricité internationale est rentable. Les résultats de l'optimisation en Suisse et en Europe du Sud sont nettement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, alors que des distorsions de marché d'origine politique influencent de façon négative les activités de négoce en Europe de l'Est et du Sud-Est. Le Groupe dans son ensemble met toujours l'accent sur la poursuite des réductions de coûts, l'amélioration de l'efficacité et l'optimisation de la structure du bilan.

Pour des raisons stratégiques, l'objectif d'Alpiq est d'avoir un portefeuille de production exempt de charbon à l'échelle européenne. C'est pourquoi la société examine actuellement la vente de ses deux centrales à charbon tchèques de Kládno et Zlín. Alpiq continuera d'investir de manière sélective dans le développement de secteurs de croissance, tels que, par exemple, la mobilité électrique et les services énergétiques numériques. Juicar, l'abonnement de services complets pour la mobilité électrique développé par Oyster Lab, le laboratoire d'idées d'Alpiq, a convaincu le marché-test suisse et sera déployé en Allemagne et en Italie ainsi que, ultérieurement, en France.

La vente des activités de services et d'ingénierie à Bouygues Construction conclue fin juillet permet de constituer une réserve de liquidités et de renforcer

les activités. Celui-ci comprend un parc de centrales européen hautement flexible et technologiquement diversifié, la commercialisation de flexibilités issues tant du portefeuille de centrales d'Alpiq que d'unités de production décentralisées appartenant à des tiers en Europe, les activités internationales de négoce, pour l'industrie, les grands clients et le commerce de détail, ainsi que les services énergétiques numériques.

En septembre, Alpiq a effectué un quatrième rachat d'emprunts. Ce rachat, dont le montant total s'élève à quelque 300 millions de CHF, a permis de poursuivre la réduction de l'endettement brut et des coûts de financement dans le cadre de la stratégie financière.

Le 12 février 2019, dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq a introduit une procédure d'arbitrage contre la société acquéreuse Bouygues Construction. Cette démarche est motivée par des divergences de vue sur le montant d'ajustement final à appliquer dans le cadre du mécanisme d'ajustement du prix d'achat. Alors qu'Alpiq revendique un montant supplémentaire de 12,9 millions de CHF, Bouygues Construction réclame un montant de 205,1 millions de CHF en retour en introduisant le même jour une procédure d'arbitrage. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les activités poursuivies ont généré un chiffre d'affaires net de 5,2 milliards de CHF (variation par rapport à l'exercice précédent: – 214 millions de CHF), un EBITDA avant effets exceptionnels de 166 millions de CHF (– 76 millions de CHF) et un EBIT de 11 millions de CHF (– 67 millions de CHF). Le résultat après impôts sur le revenu, également avant effets exceptionnels, a évolué de façon négative:

2018: compte de résultat consolidé (compte pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2018			2017		
	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ²	Résultat selon IFRS
Chiffre d'affaires net	5 240	- 54	5 186	5 454	- 5	5 449
Prestations propres activées et variation des coûts d'exécution des contrats	5		5	5		5
Autres produits d'exploitation	45		45	35		35
Total des produits d'exploitation	5 290	- 54	5 236	5 494	- 5	5 489
Charges d'énergie et de marchandises	- 4 837	- 87	- 4 924	- 4 974	123	- 4 851
Charges de personnel	- 188	- 23	- 211	- 187		- 187
Autres charges d'exploitation	- 99	7	- 92	- 91	- 17	- 108
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	166	- 157	9	242	101	343
Amortissements et dépréciations	- 155	- 14	- 169	- 164		- 164
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	11	- 171	- 160	78	101	179
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 42	- 8	- 50	- 18		- 18
Charges financières	- 103	- 1	- 104	- 108		- 108
Produits financiers	9		9	16	5	21
Résultat avant impôts sur le revenu	- 125	- 180	- 305	- 32	106	74
Impôts sur le revenu	42	2	44	- 29	- 41	- 70
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies	- 83	- 178	- 261	- 61	65	4
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	- 12	210	198	25	- 113	- 88
Résultat net	- 95	32	- 63	- 36	- 48	- 84

- 1 Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs de Kernkraftwerk Gösgen AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations, de coûts de restructuration et de pertes liées à des projets.
- 2 Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs de Kernkraftwerk Gösgen AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations, de coûts de restructuration, d'effets liés à une procédure d'arbitrage et de pertes liées à des projets.

- 83 millions de CHF (exercice précédent: - 61 millions de CHF). Le résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies s'est élevé à - 12 millions de CHF avant effets exceptionnels et comprend le résultat opérationnel des activités de services et d'ingénierie vendues ainsi que le bénéfice de la vente. Le résultat net du Groupe Alpiq, également avant effets exceptionnels, est de - 95 millions de CHF contre - 36 millions de CHF l'exercice précédent.

Les effets exceptionnels liés aux activités poursuivies de l'exercice 2018 s'élèvent à un total de - 157 millions de CHF au niveau de l'EBITDA. La réduction d'une provision pour le futur prélèvement d'énergie de la centrale de pompage-

turbinage de Nant de Drance SA, la réduction d'une provision dans le cadre d'un contrat d'énergie déficitaire à l'étranger et la dissolution de provisions qui ne sont plus nécessaires se sont traduites par des effets exceptionnels positifs à hauteur de 35 millions de CHF. Ces effets s'opposent à des effets exceptionnels négatifs, tels que les participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets des sociétés Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, qui affichent une performance négative du fait des évolutions modestes sur les marchés des capitaux internationaux. Par ailleurs, les variations de la juste valeur (fair value) des dérivés de l'énergie conclus dans le cadre de la couverture

de la future production d'électricité ne sont pas prises en compte dans le résultat opérationnel. Ces variations de la juste valeur ne reflètent pas les performances opérationnelles, car elles sont liées, sur le plan économique, aux variations de la valeur des installations de production et des contrats à long terme. La hausse des prix forward se traduit par une augmentation de la valeur des futurs volumes de production et par une perte de valeur des couvertures correspondantes. En application des directives IFRS, les variations de la juste valeur des opérations de couverture doivent être comptabilisées dès l'exercice sous revue. Dans la mesure où les futurs volumes de production ne sont pas évalués à leur juste valeur et que ces variations de valeur ne peuvent donc pas être comptabilisées au cours de l'exercice sous revue, il en résulte un décalage comptable des résultats. Comme Alpiq considère que ces effets, qui se sont élevés à -64 millions de CHF en 2018, ne font pas partie de son résultat opérationnel, les variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité entrent dans la catégorie des effets exceptionnels. Lors de l'exercice précédent, cet effet s'est élevé à 3 millions de CHF. D'autres effets exceptionnels sont dus aux coûts des mesures de restructuration et à un paquet de mesures de la CPE Fondation de Prévoyance Energie visant à assurer son équilibre financier.

Afin de présenter et d'isoler clairement ce que l'on appelle les effets exceptionnels, le compte de résultat consolidé est présenté sous la forme d'un compte pro forma. Le présent commentaire sur la performance financière du Groupe Alpiq et de ses domaines opérationnels se réfère au résultat opérationnel, c'est-à-dire au compte de résultat avant effets exceptionnels.

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

Dans un environnement de marché qui reste difficile, le Groupe Alpiq réalise, comme annoncé, un résultat opérationnel inférieur à celui de l'exercice précédent. La production d'électricité en Europe, de même que les activités de négoce, pour l'industrie, les grands clients et le commerce de détail en Europe du Sud et de l'Ouest, ont

enregistré des résultats très positifs. La production d'électricité en Suisse est déficitaire en raison des effets différés des opérations de couverture décrits.

Domaine opérationnel Generation Switzerland

Le domaine opérationnel Generation Switzerland se concentre sur la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend, dans le domaine de l'hydraulique, des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage ainsi que les participations dans les centrales nucléaires Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA. Le domaine opérationnel gère également les deux participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).

A la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, dans le canton du Valais, le montage des machines progresse. Le remplissage de la retenue du Vieux Emosson s'effectue en parallèle. La centrale sera mise en service progressivement à partir de 2019. D'une puissance de 900 MW, Nant de Drance sera l'une des centrales de pompage-turbinage les plus performantes d'Europe. La petite centrale hydroélectrique de Tannuwald, située également dans le canton du Valais, a obtenu la RPC pour un projet de renouvellement qui doit être mis en œuvre d'ici 2020.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Generation Switzerland, chiffrée à -38 millions de CHF, est comme annoncé inférieure de 63 millions de CHF à celle de l'exercice précédent, principalement en raison des effets négatifs liés aux prix de couverture des années précédentes, qui sont inférieurs aux coûts de revient. Pour se protéger des fluctuations de prix et de change, Alpiq s'assure systématiquement, en moyenne deux à trois ans à l'avance, pour les périodes à venir. Cette démarche de couverture des risques est habituelle dans la branche. La hausse des prix du CO₂ et de l'électricité sur les marchés de gros et l'appréciation de l'euro auront un effet positif différé sur les résultats. L'augmentation des volumes de production a un impact positif. Au cours de

l'exercice sous revue, le secteur hydraulique a bénéficié d'apports en eau plus importants en raison des grandes quantités de neige de l'hiver dernier et de la douceur des températures printanières. Les volumes de production nucléaire ont clôturé au même niveau que lors de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice sous revue, l'expiration de contrats d'approvisionnement à long terme a eu un impact négatif, alors que la prolongation imprévue des travaux de maintenance dans la centrale nucléaire de Leibstadt a été plus courte que prévu. L'effet de volume positif par rapport à l'exercice précédent, la nouvelle prime de marché introduite en 2018 et la baisse des coûts n'arrivent pas à compenser l'effet de prix négatif.

Domaine opérationnel Generation International

Le nouveau domaine opérationnel Generation International comprend les deux unités opérationnelles Renewable Energy Sources et Thermal Power Generation. Celles-ci étaient auparavant regroupées au sein de l'ancien domaine opérationnel Industrial Engineering dont les activités de services et d'ingénierie ont été vendues. L'unité opérationnelle Renewable Energy Sources se concentre sur les éoliennes terrestres, les petites centrales hydroélectriques ainsi que les installations photovoltaïques industrielles. L'unité opérationnelle Thermal Power Generation produit de l'électricité et de la chaleur dans des centrales thermiques situées en Tchéquie, en Hongrie, en Italie et en Espagne. Le portefeuille de centrales comprend des centrales à gaz à cycle combiné extrêmement efficaces, des turbines à gaz à démarrage rapide et des centrales au lignite. Dans les quatre pays, les opérateurs de réseau locaux exploitent ces centrales ultraflexibles afin de réguler le réseau. Digital & Commerce ou des tiers vendent le courant sur le marché européen du négoce de l'électricité.

Au sein de l'unité Renewable Energy Sources, les installations éoliennes et photovoltaïques acquises auprès de Moncada Energy Group S.r.l. ont renforcé et élargi le portefeuille en Italie. En Bulgarie, la création d'Alpiq Wind Services EAD a permis d'internaliser les activités d'exploitation et de maintenance du parc éolien de Vetrocom et de réduire les coûts. En Suisse, Alpiq a mis en service avec succès la petite centrale hydroélectrique de Peist. Par ailleurs, Alpiq poursuit différents projets de parcs éoliens

dans le canton de Vaud, notamment Bel Coster, Tous-Vents et Eoljorat Nord. A Vercelli, dans le nord de l'Italie, l'unité Thermal Power Generation a remis en service, après plusieurs années d'arrêt, la centrale à gaz à cycle combiné qui fournit, à la suite de modifications techniques, uniquement de l'énergie de pointe. Alpiq examine actuellement la vente de ses deux centrales thermiques tchèques de Kladno et Zlín. La société détient l'intégralité des parts des deux centrales à charbon. Le désinvestissement prévu s'effectue exclusivement pour des raisons stratégiques au regard d'un monde de l'énergie de plus en plus décarboné, numérisé et décentralisé. L'objectif est de produire une électricité exempte de charbon à l'échelle européenne.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Generation International s'élève à 156 de CHF; elle a légèrement diminué de 2 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent, mais apporte une contribution significative au résultat opérationnel du Groupe Alpiq. Les nouvelles énergies renouvelables ont enregistré un résultat supérieur à celui de l'exercice précédent. Les volumes de production des parcs éoliens en Italie, en raison notamment de l'acquisition de la totalité des sociétés de Moncada Energy Group S.r.l., et les prix sont nettement supérieurs à ceux de l'année passée. D'autres économies ont également pu être réalisées. Les effets positifs uniques survenus lors de l'exercice précédent grèvent toutefois la comparaison annuelle. Le domaine des centrales thermiques a enregistré des résultats inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Les centrales thermiques ont réalisé de bons résultats au niveau des services de réseau grâce aux investissements continus dans la flexibilisation des installations. Le développement positif des services de réseau n'a toutefois pas permis de compenser les effets de prix négatifs et la hausse des coûts.

Domaine opérationnel Digital & Commerce

Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales d'Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers, de même que le négoce et la commercialisation de produits standardisés

et structurés qui répondent aux divers besoins de ses clients en Europe. Dans le domaine de la numérisation, Alpiq a mis en place des solutions pour améliorer l'efficacité de ses activités et développé d'autres produits et services pour ses clients en Europe, en particulier dans les secteurs de la mobilité électrique, des réseaux intelligents (smart grids), de la gestion de la charge ainsi que de la commercialisation de flexibilités dans le négoce d'énergie. Les changements dynamiques au sein d'un environnement complexe ouvrent des opportunités pour des modèles d'affaires inédits basés sur les services dans un monde de l'énergie numérisé. Alpiq utilisera le potentiel du marché en pleine croissance de l'Internet des objets, de l'intelligence artificielle et des algorithmes à apprentissage automatique et développera cette activité de façon ciblée dans toute l'Europe.

Dans la plupart des pays, les prix de l'électricité sur les marchés à terme ont augmenté par rapport à l'année précédente. La forte hausse des prix des certificats d'émission de 15 EUR/t entre décembre 2017 et septembre 2018 a eu un effet particulièrement favorable. Les certificats ont atteint leur plus haut niveau à la mi-septembre 2018, à plus de 25 EUR/t. La quantité de certificats qui sera transférée à la réserve de stabilité du marché à partir du 1^{er} janvier 2019 a été annoncée en cours d'année, et certaines ventes aux enchères de certificats allemands ont été reportées à l'année suivante, ce qui a entraîné une hausse constante des cours. Au dernier trimestre, la volatilité a été nettement plus élevée, en particulier en raison des perspectives conjoncturelles plutôt sombres et de la nervosité due à l'issue incertaine des négociations sur le Brexit. La sécheresse prolongée pendant les mois d'été et d'automne a soutenu les prix. La séparation de la zone de prix germano-autrichienne au quatrième trimestre a entraîné d'importantes différences de prix entre les pays pendant les mois d'hiver. En France, en Suisse, en Italie et en Espagne, les prix ont augmenté d'environ 10%. Les plus fortes hausses ont été enregistrées en Pologne et en Scandinavie. Alpiq assure systématiquement sa production énergétique contre les fluctuations de prix et de change, en moyenne deux à trois ans à l'avance pour les périodes à venir. Ainsi, la hausse des prix de l'électricité

et des taux de change aura des effets positifs sur le résultat d'Alpiq avec un certain décalage, à partir de 2020. Outre le développement de ses activités de négoce traditionnelles, Alpiq met l'accent sur l'identification, à l'échelle européenne, de nouvelles opportunités commerciales liées à la mobilité électrique, à la mise en réseau de différents appareils et systèmes ainsi qu'à la flexibilité croissante du négoce de l'énergie. En Suisse, Alpiq est numéro 1 dans le domaine des infrastructures pour la mobilité électrique et propose des solutions intégrées dans le secteur des infrastructures de recharge. Avec le lancement sur le marché suisse de Juicar, le premier abonnement de services complets pour la mobilité électrique, Alpiq développe son portefeuille de prestations. Cet abonnement résiliable mensuellement comprend une voiture électrique, une station de recharge domestique, la recharge publique, la taxe sur les véhicules à moteur, l'assurance et le paiement des frais d'électricité à un prix mensuel fixe. Cette offre a été développée par Oyster Lab, le laboratoire d'idées d'Alpiq. Au Plessurpark de Coire, Alpiq et ses partenaires présentent le potentiel des solutions énergétiques intégrées et décentralisées dans le cadre du projet-pilote suisse ZEV^{plus}. Plus de 100 appartements ont été regroupés pour former une zone d'électricité privée avec une communauté d'auto-consommateurs centralisée et visionnaire. Les programmes d'Alpiq en faveur de l'efficacité énergétique sont un succès. Ils visent à exploiter les potentiels d'économie d'électricité et s'adressent aux entreprises industrielles grandes consommatrices d'énergie. Dans nombre d'entre elles, Alpiq a eu recours au système de gestion de la charge Xamax.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Digital & Commerce, à hauteur de 55 millions de CHF, est au même niveau que lors de l'exercice précédent. Les résultats de l'optimisation en Suisse et en Europe du Sud ont été nettement supérieurs à ceux de l'année passée. L'optimisation en Italie et l'optimisation du portefeuille hydraulique et nucléaire en Suisse ont contribué à ce résultat, tandis que l'optimisation en Espagne était légèrement inférieure que lors de l'exercice précédent. La vente sur le marché français a évolué de manière très

satisfaisante, clôturant à un niveau nettement supérieur à celui de l'exercice précédent, alors que la gestion du portefeuille gazier enregistrait des résultats inférieurs. En France, Alpiq a été élue meilleur fournisseur d'électricité aux gros consommateurs. Les résultats des activités de négoce en Europe de l'Est et du Sud-Est sont nettement inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Des mesures correctrices ont déjà été prises. La baisse des résultats est notamment due à l'arrêt progressif des activités en Roumanie, à une activité de trading prudente en Turquie en raison de la situation politique et aux distorsions du marché en Pologne. Alpiq investit par ailleurs dans la mise en place de l'unité opérationnelle Digital Technologies & Innovation. Différents projets-pilotes, tels que ZEV^{plus}, Algo-Trading (plateforme de négoce intraday basé sur des algorithmes) et Robot Process Automation (RPA), seront lancés dès que la phase-pilote sera achevée.

Bilan consolidé et tableau de financement (après effets exceptionnels)

A la date de clôture du 31 décembre 2018, le total du bilan est de 9,1 milliards de CHF, contre 10,2 milliards de CHF fin 2017. L'actif immobilisé a baissé de 180 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué en raison des amortissements ordinaires et des dépréciations. Ceci a été contrebalancé par l'acquisition de cinq installations photovoltaïques et d'un parc éolien en Sicile. Dans le cadre de cette transaction, Alpiq a vendu sa participation de 22 % dans M&A Rinnovabili S.r.l. Par ailleurs, Alpiq a cédé à BKW une participation directe de 5,0 % dans le capital-actions de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA. Avec les dividendes obtenus et la part des résultats dégagés, cela s'est traduit par une réduction des participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées. Dans le cadre de l'audit fiscal en Roumanie et suite à la décision sur opposition de juin 2018, la garantie bancaire destinée à sécuriser le montant exigé par l'ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a pu être réduite. Les dépôts à long terme ont malgré tout augmenté, une partie des liquidités obtenues par la vente des activités de services et d'ingénierie ayant été investie sur le long terme. La baisse des autres actifs à

long terme est due, pour l'essentiel, à la reclassification d'une créance dans l'actif circulant. Cette reclassification résulte du fait que le montant correspondant des obligations convertibles de Swissgrid SA devra être remboursé au cours des douze prochains mois. L'actif circulant a fortement diminué en raison de la vente des activités de services et d'ingénierie. Cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation des valeurs de remplacement positives des dérivés. Cette augmentation peut notamment être attribuée à l'augmentation des activités de négoce ainsi qu'à la plus grande volatilité des prix des matières premières.

Au 31 décembre 2018, les fonds propres s'élevaient à 3,9 milliards de CHF, une valeur en baisse de 21 millions de CHF par rapport à la fin de l'année 2017. Cette baisse s'explique notamment par les intérêts sur l'emprunt hybride public. Le résultat net négatif est compensé par les effets du Hedge Accounting et la réévaluation des plans de prévoyance (IAS 19). Le ratio des fonds propres est passé de 38,9 % à 43,5 %.

Les passifs financiers à court et long termes ont pu être réduits d'environ 600 millions de CHF, grâce notamment au remboursement de deux emprunts obligataires arrivés à échéance et d'un prêt passif, ainsi qu'au quatrième rachat d'emprunts. Grâce à la vente des activités de services et d'ingénierie, l'endettement net a fortement baissé, passant de 714 millions de CHF à 247 millions de CHF. Avant effets exceptionnels, le ratio d'endettement a baissé, passant de 2,4 à 1,5.

Les passifs des plans de prévoyance (IAS 19) ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de la faible performance des avoirs de prévoyance et d'un paquet de mesures de la CPE Fondation de Prévoyance Energie visant à assurer son équilibre financier. La baisse des autres engagements à long terme est due pour l'essentiel à une reclassification soumise à échéance d'autres engagements à long terme vers les autres engagements à court terme. Les fonds étrangers à court terme ont fortement diminué en raison de la vente des activités de services et d'ingénierie. Ceci a été contrebalancé par l'augmentation des engagements liés à des produits dérivés.

Par rapport à l'exercice précédent, le flux de trésorerie des activités d'exploitation a baissé de 334 millions de CHF à - 116 millions de CHF. Outre la baisse du résultat, la variation de l'actif circulant net par rapport à l'exercice précédent a également eu des effets négatifs. Lors de l'exercice précédent, la variation de l'actif circulant net comprenait le paiement reçu en janvier 2017 de la part de Swissgrid SA à hauteur d'environ 100 millions de CHF. Par ailleurs, le flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation liées aux activités non poursuivies a été nettement plus négatif que lors de l'exercice précédent. Le flux de trésorerie des activités d'investissement est marqué par l'entrée nette de liquidités provenant de la vente des activités de services et d'ingénierie, pour un montant de 719 millions de CHF avant et 704 millions de CHF après considération des coûts de cession. Ces fonds ont été employés afin de réduire l'endettement brut d'environ 600 millions de CHF et de financer des investissements strictement limités aux besoins en immobilisations corporelles des activités poursuivies. Une partie des fonds a été investie dans des dépôts à terme. La décision de ne pas payer d'intérêts sur le prêt hybride des principaux actionnaires suisses et la décision prise par l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2017 ont permis de réduire les sorties de trésorerie à un minimum. Dans l'ensemble, les liquidités (dans l'exercice précédent y compris les liquidités du poste «Actifs détenus en vue de la vente») ont baissé de 0,2 milliard de CHF pour atteindre 0,6 milliard de CHF.

Reprise attendue à partir de 2020

Avec la cession des activités de services et d'ingénierie, la transformation est achevée et le Groupe Alpiq est stabilisé sur le plan financier et stratégique. En 2019, Alpiq s'attend à un résultat d'exploitation avant effets exceptionnels inférieur à celui de l'année précédente, car le redressement des prix sur les marchés de gros n'aura d'effets positifs sur le résultat que de façon décalée en raison de la couverture des prix et des devises. A moyen et long termes, Alpiq confirme son estimation de hausse des prix de l'électricité et du CO₂ sur les marchés de gros. A partir de 2020, Alpiq bénéficiera de la tendance à la hausse qui s'est amorcée entre-temps. Pour ses activités internationales, Alpiq s'attend actuellement à une contribution

stable du négoce de l'énergie, des activités pour les grands clients et de commerce de détail ainsi que de la production européenne d'électricité.



Comptes consolidés du Groupe Alpiq

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2018	2017 (ajusté)
Chiffre d'affaires net	28	5 186	5 449
Prestations propres activées et variation des coûts de réalisation du contrat		5	5
Autres produits d'exploitation		45	35
Total des produits d'exploitation		5 236	5 489
Charges d'énergie et de marchandises	4	-4 924	-4 851
Charges de personnel	5	-211	-187
Autres charges d'exploitation		-92	-108
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		9	343
Amortissements et dépréciations	6	-169	-164
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		-160	179
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	-50	-18
Charges financières	7	-104	-108
Produits financiers	7	9	21
Résultat avant impôts sur le revenu		-305	74
Impôts sur le revenu	8	44	-70
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies		-261	4
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies		198	-88
Résultat net		-63	-84
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		14	5
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net		-77	-89
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	9	-11,01	-1,18
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	9	7,11	-3,16
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	9	-3,90	-4,34

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation des comptes annuels, voir page 85.

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2018	2017 (ajusté)
Résultat net	- 63	- 84
Cash-flow hedges (filiales)	51	- 24
Impôts sur le revenu	- 5	- 2
Net après impôts sur le revenu	46	- 26
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)	2	1
Net après impôts sur le revenu	2	1
Différences issues des conversions en devises	- 2	75
Impôts sur le revenu		- 2
Net après impôts sur le revenu	- 2	73
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	46	48
Réévaluation des plans de prévoyance (filiales)	13	160
Impôts sur le revenu	- 4	- 37
Net après impôts sur le revenu	9	123
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	37	31
Impôts sur le revenu	- 8	- 6
Net après impôts sur le revenu	29	25
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	38	148
Autre résultat	84	196
Résultat global	21	112
Participations ne donnant pas le contrôle	17	4
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	4	108
dont résultat global des activités poursuivies	- 208	119
dont résultat global des activités non poursuivies	212	- 11

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation des comptes annuels, voir page 85.

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations corporelles	10	2 490	2 565
Immobilisations incorporelles	11, 12	132	153
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	13	2 427	2 516
Dépôts à long terme	26	229	202
Autres actifs à long terme	14	160	204
Impôts sur le revenu différés	8	37	15
Actif immobilisé		5 475	5 655
Stocks	15	71	59
Créances	16	1 154	1 267
Dépôts à court terme		367	347
Titres		25	26
Liquidités	17	634	662
Instruments financiers dérivés		1 287	883
Comptes de régularisation		61	100
Actifs détenus en vue de la vente	31		1 198
Actif circulant		3 599	4 542
Total des actifs		9 074	10 197

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2018	31.12.2017
Capital-actions	18	279	279
Prime		4 259	4 259
Capital hybride	18	1 017	1 017
Bénéfices cumulés		- 1 681	- 1 615
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres		3 874	3 940
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	18	70	25
Total des fonds propres		3 944	3 965
Provisions à long terme	19	363	400
Impôts sur le revenu différés	8	492	533
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	24	50	18
Passifs financiers à long terme	20	1 307	1 767
Autres engagements à long terme	21	207	271
Fonds étrangers à long terme		2 419	2 989
Passifs d'impôts courants sur le revenu		25	6
Provisions à court terme	19	67	79
Passifs financiers à court terme	20	195	342
Autres engagements à court terme	22	882	1 014
Instruments financiers dérivés		1 223	818
Comptes de régularisation		319	262
Passifs détenus en vue de la vente	31		722
Fonds étrangers à court terme		2 711	3 243
Fonds étrangers		5 130	6 232
Total des passifs		9 074	10 197

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres au 31.12.2017	279	4 259	1 017	- 56	- 745	- 814	3 940	25	3 965
Effet lié à modification dans l'établissement des comptes (première application IFRS 9) ¹						- 5	- 5		- 5
Impôts sur le revenu suite à la modification dans l'établissement des comptes						1	1		1
Fonds propres au 1.1.2018	279	4 259	1 017	- 56	- 745	- 818	3 936	25	3 961
Résultat net de la période						- 77	- 77	14	- 63
Autre résultat				47	- 4	38	81	3	84
Résultat global				47	- 4	- 39	4	17	21
Distribution de dividendes							0	- 5	- 5
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 33	- 33		- 33
Variation des participations ne donnant pas le contrôle				- 5	- 4	- 24	- 33	33	
Fonds propres au 31.12.2018	279	4 259	1 017	- 14	- 753	- 914	3 874	70	3 944

¹ Explications aux pages 81 et 82

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres au 31.12.2016	279	4 259	1 017	- 29	- 821	- 840	3 865	21	3 886
Résultat net de la période						- 89	- 89	5	- 84
Autre résultat				- 27	76	148	197	- 1	196
Résultat global				- 27	76	59	108	4	112
Distribution de dividendes							0	- 5	- 5
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 33	- 33		- 33
Variation des participations ne donnant pas le contrôle							0	5	5
Fonds propres au 31.12.2017	279	4 259	1 017	- 56	- 745	- 814	3 940	25	3 965

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2018	2017 (ajusté)
Résultat avant impôts sur le revenu des activités poursuivies		-305	74
Adaptations concernant:			
Amortissements et dépréciations	6	169	164
Bénéfices sur la vente d'actifs immobilisés		-1	-7
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	50	18
Résultat financier	7	95	87
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		13	-11
Variation des provisions (hors intérêts)	19	-71	-88
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		15	9
Variation des instruments dérivés		49	-83
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances/passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		17	248
Autres recettes/dépenses financières		-5	-16
Impôts sur le revenu payés		-19	-24
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies		7	371
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités non poursuivies		-123	-37
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		-116	334
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	10, 11	-52	-55
Cessions		2	8
Filiales			
Acquisitions	29	6	
Cessions	30		5
Entreprises associées			
Investissements		-2	-47
Cessions		28	8
Prêts octroyés et participations financières			
Investissements	14		-3
Cessions/Remboursements		1	11
Variation des dépôts à court et à long terme		-32	392
Investissements dans des titres/Cessions de titres			26
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières		25	25
Intérêts reçus		1	2
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités poursuivies		-23	372
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies	30	724	-57
Flux de trésorerie des activités d'investissement		701	315

En millions de CHF	Note	2018	2017 (ajusté)
Distribution de bénéfices aux participations ne donnant pas le contrôle		-1	-5
Nouveaux engagements financiers	20	4	185
Remboursement des engagements financiers	20	-651	-473
Variations des participations ne donnant pas le contrôle			1
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisée dans les fonds propres sans effet sur le résultat	18	-33	-33
Intérêts payés		-62	-76
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités poursuivies		-743	-401
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités non poursuivies		-1	-5
Flux de trésorerie des activités de financement		-744	-406
Différences issues des conversions en devises		-15	33
Variation des liquidités		-174	276
Etat:			
Liquidités au 1.1.		808	532
dont liquidités des activités poursuivies		662	
dont liquidités des activités non poursuivies		146	
Liquidités au 31.12.		634	808
dont liquidités des activités poursuivies		634	662
dont liquidités des activités non poursuivies			146
Variation		-174	276

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation des comptes annuels, voir page 85.

Annexe aux comptes consolidés

1 Principes comptables importants

Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que selon les directives d'interprétation (IFRIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont conformes à la législation suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur juste valeur. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes consolidés le 1^{er} mars 2019. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2019.

Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées

Le 1^{er} janvier 2018, les normes comptables internationales (IFRS) suivantes, utilisées par le Groupe Alpiq, sont entrées en vigueur:

- IFRS 9: instruments financiers
- IFRS 15: produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRIC 22: transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée

L'influence de la première application des IFRS 9 et IFRS 15 sur les comptes consolidés est expliquée ci-après. IFRIC 22 n'a aucune influence significative sur le Groupe Alpiq.

IFRS 9: instruments financiers

Le Groupe Alpiq a appliqué IFRS 9 pour la première fois au 1^{er} janvier 2018. La nouvelle norme régit la classification et l'évaluation des instruments financiers ainsi que la comptabilisation des opérations de couverture.

Classification et évaluation

IFRS 9 a permis d'introduire un nouveau modèle de classification et d'évaluation. Il tient compte des spécificités des flux de trésorerie et du modèle d'entreprise, ainsi que des autres caractéristiques des instruments financiers. Le nombre de catégories d'évaluation des actifs financiers a été réduit en renonçant, sous IFRS 9, à la catégorie d'évaluation «Actifs financiers disponibles à la vente». La classification des instruments financiers existants sur la base du nouveau modèle a été effectuée au moment de la première application au 1^{er} janvier 2018 et est présentée dans le tableau de la page 82. Dans ce cadre, une distinction est désormais établie entre les catégories d'évaluation suivantes:

- Actifs/Passifs financiers évalués aux coûts amortis
- Actifs/Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Lors de l'évaluation des actifs financiers, la méthode de calcul des dépréciations est passée d'un modèle de pertes encourues (incurred credit loss model) à un modèle prospectif fondé sur les pertes attendues (expected credit loss model), ce qui entraîne une comptabilisation anticipée de corrections de valeur. D'autres informations sont fournies à la page 94. Le tableau suivant présente la variation des corrections de valeurs suite à la première application d'IFRS 9 sur les créances résultant de livraisons et de prestations ainsi que sur les dépôts à long terme et les soldes d'ouverture adaptés au 1^{er} janvier 2018. Les corrections de valeurs comptabilisées en sus en raison de la première application d'IFRS 9 sur les autres actifs financiers sont négligeables.

En millions de CHF	Créances résultant des livraisons et prestations	Dépôts à terme
Valeur comptable des corrections de valeur des actifs financiers au 31.12.2017	961	549
Corrections de valeur en accord avec IAS 39 au 31.12.2017	- 32	
Corrections de valeur supplémentaires en accord avec IFRS 9 au 1.1.2018	- 1	- 4
Solde initial des actifs financiers au 1.1.2018	928	545

Effet de la première application d'IFRS 9 sur les comptes consolidés

En accord avec les dispositions transitoires de la directive IFRS 9, la période de comparaison n'a pas été adaptée. En revanche, des différences à hauteur de 5 millions de CHF entre la valeur comptable des instruments financiers sous IAS 39 et la valeur comptable sous IFRS 9 sont comptabilisées dans le solde initial des réserves de bénéfices au 1^{er} janvier 2018. L'effet fiscal à hauteur de 1 million de CHF a été pris en compte sous la forme d'une réduction des impôts différés passifs à la même date, ainsi que dans le solde initial des réserves de bénéfices non distribués.

Les changements de classification et d'évaluation des instruments financiers résultant de la première application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont résumés dans le tableau suivant:

En millions de CHF	Ancienne classification et évaluation selon IAS 39		Effet lié à la première application d'IFRS 9	Nouvelle classification et évaluation selon IFRS 9		
	Actifs/Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Crédits et créances	Autres passifs financiers	Nouvelles évaluations ¹	Actifs/Passifs financiers évalués aux coûts amortis	Actifs/Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat
Actifs financiers						
Participations financières	1					1
Prêts octroyés		6			6	
Actifs divers à long terme		197			197	
Créances résultant des livraisons et prestations		929		-1	928	
Autres créances financières		299			299	
Dépôts à terme		549		-4	545	
Titres	26					26
Liquidités		662			662	
Valeurs de remplacement positives des dérivés						
Dérivés de l'énergie	878					878
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	5					5
Total des actifs financiers	910	2 642		-5	2 637	910
Passifs financiers						
Emprunts obligatoires			1 465		1 465	
Prêts passifs			594		594	
Autres passifs financiers			505		505	
Engagements résultant des livraisons et prestations de services			745		745	
Valeurs de remplacement négatives des dérivés						
Dérivés de l'énergie	754					754
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	64					64
Total des passifs financiers	818		3 309	0	3 309	818

1 Brut avant effet fiscal

Comptabilisation des opérations de couverture

Le Groupe Alpiq n'est pas concerné par les changements dans la comptabilisation des opérations de couverture vu que la procédure appliquée jusqu'ici pourra se poursuivre de manière inchangée.

IFRS 15: produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe Alpiq a appliqué IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018. La nouvelle norme stipule quand et dans quelle mesure comptabiliser les chiffres d'affaires et remplace les dispositions jusqu'alors contenues dans diverses normes et interprétations. Dans le cas des activités en matière d'énergie, seules les transactions pour propre utilisation (own use) relèvent du champ d'application de la norme IFRS 15. Les principes comptables relatifs aux chiffres d'affaires figurent aux pages 87 et 88.

Effet de la première application d'IFRS 15 sur les comptes consolidés

Alpiq applique IFRS 15 selon la méthode totalement rétrospective conformément aux dispositions transitoires. Selon cette méthode, les chiffres comparatifs sont adaptés comme si IFRS 15 avait déjà été appliquée.

Les nouvelles dispositions relatives à la thématique principal-agent ont pour conséquence que certaines transactions, qui au bilan 2017 faisaient encore l'objet d'une comptabilisation brute au chiffre d'affaires, font désormais l'objet d'une comptabilisation nette au chiffre d'affaires dans les chiffres comparatifs. Il s'agit essentiellement de frais de transport pour l'énergie tels que la rétribution pour l'utilisation de réseaux n'appartenant pas à Alpiq. Dans ce cas, Alpiq agit en qualité d'agent du gestionnaire de réseau, car elle réclame ces frais aux clients à la demande du gestionnaire de réseau pour ensuite les verser à ce dernier. En outre, dans certains cas particuliers a lieu un glissement des recettes enregistrées depuis le poste «Autres produits d'exploitation» vers le poste «Chiffre d'affaires net». Les effets sont entièrement attribués aux activités poursuivies.

En millions de CHF	2017 (rapporté)	Effet lié à la première application IFRS 15	2017 (ajusté)
Chiffre d'affaires net	5 525	- 76	5 449
Prestations propres activées et variation des coûts de réalisation du contrat	5		5
Autres produits d'exploitation	50	- 15	35
Total des produits d'exploitation	5 580	- 91	5 489
Charges d'énergie et de marchandises	- 4 942	91	- 4 851
Charges de personnel	- 187		- 187
Autres charges d'exploitation	- 108		- 108
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	343	0	343

L'application d'IFRS 15 n'a eu aucune influence sur l'EBIT, le résultat net des activités poursuivies, le bilan ou les activités non poursuivies.

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

L'IASB a publié les nouvelles normes et interprétations suivantes qui concernent Alpiq:

Standard / Interprétation	Date d'entrée en vigueur	Application prévue à partir de
IAS 19, amendements: modification, réduction ou liquidation d'un régime	1.1.2019	1.1.2019
IFRS 9, amendements: caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	1.1.2019	1.1.2019
IFRS 16: contrats de location	1.1.2019	1.1.2019
IFRIC 23: incertitudes relatives aux traitements fiscaux	1.1.2019	1.1.2019
Améliorations annuelles concernant les IFRS (cycle 2015 – 2017)	1.1.2019	1.1.2019

Alpiq examine actuellement les effets éventuels de ces normes et interprétations, nouvelles ou révisées, sur les comptes consolidés. Selon les analyses, Alpiq prévoit les incidences suivantes:

IFRS 16 régit l'inscription au bilan, l'évaluation et la présentation des contrats de location. Les droits d'utilisation contractuels et les engagements pour les paiements de location en relation avec la plupart des contrats de location sont inscrits au bilan. Cette modification entraîne, au 1^{er} janvier 2019, une augmentation des immobilisations corporelles et des passifs financiers d'environ 25 millions de CHF. A l'avenir, les paiements de location des contrats de location concernés ne seront plus comptabilisés au poste «Autres charges d'exploitation», mais en tant qu'amortissements des passifs découlant des contrats de location. En conséquence, en 2019, le poste «Autres charges d'exploitation» diminuera d'environ 5 millions de CHF, avec des conditions inchangées. Les droits d'utilisation contractuels inscrits au bilan sont amortis sur la durée du contrat de location, ce qui entraîne une augmentation des amortissements en 2019 d'environ 5 millions de CHF, avec des conditions inchangées. Les charges d'intérêts résultant de l'actualisation des passifs découlant des contrats de location compenseront en grande partie la différence entre les variations des postes «Autres charges d'exploitation» et les «Amortissements», raison pour laquelle la norme IFRS 16 n'a pas de répercussion significative sur le résultat net. Dans le tableau de financement, les paiements relatifs aux contrats de location concernés apparaîtront à l'avenir comme un flux de trésorerie des activités de financement et non plus comme un flux de trésorerie des activités opérationnelles. Les règlements destinés aux bailleurs et résultant d'IFRS 16 restent en grande partie inchangés et n'ont pas de conséquence notable sur le Groupe Alpiq.

IFRIC 23, les améliorations annuelles concernant les IFRS (cycle 2015 – 2017) ainsi que les modifications apportées à IAS 19 et IFRS 9 n'ont aucune influence majeure sur le Groupe Alpiq.

Modifications dans la présentation des comptes annuels

Alpiq contrôle constamment la présentation des rapports financiers en termes de transparence, de lisibilité et d'exactitude. Les valeurs des exercices précédents sont modifiées en cas d'ajustements ou d'adaptations significatifs. Dans les présents comptes consolidés, outre les effets précédemment mentionnés résultant de la première application d'IFRS 15 par rapport à l'année précédente, les ajustements suivants ont été réalisés:

Modifications dans la présentation du compte de résultat consolidé et du compte de résultat global consolidé

La conclusion de l'accord signé avec Bouygues Construction portant sur la vente des activités de services et d'ingénierie a eu lieu le 31 juillet 2018. Ainsi, le «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies» ne comprend plus douze mois pour l'exercice en cours. Une comparaison avec l'exercice précédent n'est donc plus aussi pertinente que dans le rapport de gestion 2017. C'est la raison pour laquelle les activités poursuivies et non poursuivies ne sont plus présentées dans des colonnes séparées. Les informations exigées par IFRS 5 figurent dans la note 30.

Modifications dans la présentation du tableau de financement consolidé

En raison de la vente des activités de services et d'ingénierie, le flux de trésorerie du Groupe Alpiq pour l'exercice actuel ne comprend plus douze mois du flux de trésorerie issu des activités de services et d'ingénierie. Afin de présenter le flux de trésorerie des activités poursuivies de manière plus transparente et claire, seul ce flux de trésorerie figure dans le tableau de financement consolidé. Le flux de trésorerie des activités non poursuivies est présenté sous forme de montant par catégorie. Les chiffres comparatifs de 2017 ont été adaptés en conséquence.

Correction des erreurs de présentation dans le tableau de financement consolidé

Alpiq a constaté que les versements apparaissant dans le flux de trésorerie des activités opérationnelles pour des prestations propres activées, s'élevant à 5 millions de CHF conformément à IAS 7, doivent être affectés au flux de trésorerie des activités d'investissement. Le tableau de financement 2017 a été adapté de sorte que le flux de trésorerie des activités opérationnelles est passé de 329 millions de CHF à 334 millions de CHF. Le flux de trésorerie des activités d'investissement a baissé de 320 millions de CHF à 315 millions de CHF. Cette correction n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat consolidé et le bilan.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA domiciliée en Suisse et de ses filiales. Les comptes annuels des filiales ont été établis pour le même exercice que celui de la société mère et sur la base de normes comptables uniformisées. Les soldes, transactions, recettes et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect d'Alpiq Holding SA. Ces entreprises sont consolidées à partir de la date de la prise de contrôle. Elles sont déconsolidées, c'est-à-dire passées au bilan sous «Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées» ou «Autres actifs à long terme» lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises figurent dans la note 13.

Conformément aux directives IFRS 9, toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur juste valeur dans les actifs immobilisés sous «Autres actifs à long terme».

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses (CHF), monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les variations qui découlent des conversions en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés du Groupe à l'étranger, pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir, constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans l'exploitation étrangère concernée. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat au titre des différences issues des conversions en devises et inscrites au compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de l'exploitation étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les différences issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées/centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les différences issues des conversions en devises cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante en tant que part du bénéfice ou de la perte liée à la vente.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion:

Unité	Date de référence 31.12.2018	Date de référence 31.12.2017	Moyenne 2018	Moyenne 2017
1 EUR	1,127	1,170	1,155	1,112
1 GBP	1,260	1,319	1,306	1,269
1 USD	0,984	0,976	0,978	0,985
100 CZK	4,381	4,583	4,504	4,226
100 HUF	0,351	0,377	0,362	0,359
100 NOK	11,328	11,892	12,031	11,916
100 PLN	26,198	28,015	27,115	26,123
100 RON	24,164	25,120	24,815	24,326

Transactions internes au Groupe

Les prestations entre les sociétés du Groupe sont facturées au prix du marché ou selon le prix convenu par contrat. L'électricité produite par les centrales partenaires est facturée aux actionnaires au prix de revient, sur la base des contrats de partenariat existants.

Chiffres d'affaires

Les chiffres d'affaires générés par les livraisons d'énergie dans le cadre de contrats avec des clients («own use exception» relevant d'IFRS 9) est par principe comptabilisé sur toute la durée de la prestation convenue. Dans le cadre des livraisons d'énergie, Alpiq a cependant droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client pour l'énergie déjà livrée. En pareil cas, Alpiq applique la dérogation optionnelle et inclut le chiffre d'affaires dans le montant pouvant être facturé. Dans le cadre de certains contrats, Alpiq vend le droit proportionnel à la production d'énergie d'une centrale. Le chiffre d'affaires issu de ces contrats est comptabilisé sur la période correspondant à la réalisation des dépenses.

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la fourniture de services-système a lieu de façon linéaire tout au long de la période au cours de laquelle Alpiq s'engage à fournir ces services-système. La comptabilisation du chiffre d'affaires concernant les services-système a lieu en même temps que leur livraison.

Les chiffres d'affaires des activités liées à la mobilité électrique et à la gestion de l'énergie sont comptabilisés une fois l'équipement installé. Jusqu'à la date de la comptabilisation des chiffres d'affaires, les frais encourus sont portés à l'actif avec les stocks, tandis que les paiements anticipés perçus sont portés au passif sous forme de passifs sous contrat (acomptes reçus de clients). Les prestations réalisées après l'installation sont considérées comme des obligations de prestations séparées. Le prix de ces prestations est comptabilisé dans le chiffre d'affaires en fonction de l'avantage économique qu'il procure au client. Les chiffres d'affaires liés à des projets sont comptabilisés sur la période de la prestation, leur évolution étant principalement mesurée selon la méthode d'entrée basée sur les coûts. Les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont inscrits au bilan en tant qu'actifs contractuels, après déduction d'acomptes versés. En cas d'excédent d'acomptes, les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont portés au passif sous forme de passifs contractuels.

Jusqu'à la conclusion de la vente des activités de services et d'ingénierie le 31 juillet 2018, les recettes issues de ces activités sont majoritairement comptabilisées sur toute la durée de la prestation au poste «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies». Leur évolution a été principalement mesurée selon la méthode d'entrée basée sur les coûts.

Les autres revenus de prestations relatifs à des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée de l'obligation de prestation. Alpiq fait de plus appel à la dérogation optionnelle suivante: si Alpiq a droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client, le chiffre d'affaires est inclus dans le montant devant être facturé.

Alpiq honore la plupart de ses obligations de prestations à titre principal. Dans le cadre d'obligations de prestations fournies par Alpiq en qualité d'agent, le chiffre d'affaires fait l'objet d'une comptabilisation nette des coûts correspondants. Alpiq endosse sur tous les marchés la qualité d'agent dans le cadre de transferts d'énergie, ainsi que pour certaines autres transactions.

Les indemnités lui revenant au titre des diverses obligations de prestations peuvent se composer de contreparties fixes et variables. Lors du calcul du prix de transaction, les composantes variables sont intégrées uniquement lorsqu'il devient improbable que les recettes cumulées comptabilisées soient annulées, une fois que l'incertitude liée à la contrepartie variable disparaît. Dans le cadre de la vente d'énergie, les pénalités (par exemple en cas d'écart entre les quantités d'énergie livrées et les quantités contractuelles) représentent une composante variable. Ces pénalités ne sont intégrées dans le calcul du prix de transaction que lorsqu'elles deviennent hautement probables, ce qui ne peut généralement être estimé que vers la fin de la période de livraison.

Alpiq met à profit la dérogation mentionnée dans IFRS 15 et, dans la mesure du possible, renonce à présenter les obligations de prestations restantes à l'issue de la période sous revue. Après l'application de cette dérogation, les activités poursuivies ne révèlent pas d'obligations de prestations restantes significatives à l'issue de la période sous revue.

Alpiq applique la dérogation disponible et renonce à l'activation de coûts en vue de la conclusion d'un contrat client, dans la mesure où ceux-ci sont amortis dans un délai d'un an. Après l'application de cette dérogation, Alpiq n'a pas activé de coûts significatifs dans les immobilisations incorporelles.

Subventions des collectivités publiques

Alpiq peut bénéficier d'une prime de marché destinée aux grandes installations hydroélectriques en Suisse. Il s'agit de subventions des collectivités publiques au sens d'IAS 20. D'autres informations sont fournies à la rubrique «Incertitudes relatives aux estimations et décisions discrétionnaires essentielles».

Impôts sur le revenu

La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés. Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante et les impôts différés sur le revenu aux taux fiscaux annoncés ou en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les impôts sur le revenu différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et de charges dans les comptes annuels internes au Groupe et les comptes annuels fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue selon la méthode «balance sheet liability». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte dans les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du Groupe qui ne seront pas dissoutes dans un proche avenir et pour lesquelles le contrôle des décisions appartient au Groupe.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si leur réalisation est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan et les actifs d'impôts différés non reconnus sont publiés.

Activités non poursuivies et actifs détenus en vue de la vente

Un actif est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur au bilan est fondamentalement recouvrée par la vente et non par la poursuite de son utilisation. Pour que cela soit le cas, l'actif doit être disponible à la vente et celle-ci doit être hautement probable dans les douze mois qui suivent. Il en est de même pour un groupe d'actifs (groupe détenu en vue de la vente) et pour les dettes directement liées à ce groupe, dans la mesure où ils doivent être cédés ensemble dans le cadre d'une transaction unique.

Le Groupe Alpiq comptabilise les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou les groupes détenus en vue de la vente) au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tant qu'ils sont détenus en vue de la vente, ces actifs ou groupes d'actifs ne sont plus amortis selon le plan. Au bilan, les actifs et passifs sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. La durée de l'amortissement dépend de la durée d'utilité économique estimée pour chaque catégorie d'immobilisation, respectivement de la date d'expiration des concessions des centrales. Les amortissements sont comptabilisés de façon linéaire. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs est comprise dans les fourchettes suivantes:

Bâtiments	20 – 60 ans
Terrains	uniquement en cas de dépréciation
Centrales	20 – 80 ans
Réseaux de transport	15 – 40 ans
Installations d'exploitation/véhicules	3 – 20 ans
Installations en cours de construction	dans la mesure où une dépréciation est déjà prévisible

L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de l'immobilisation corporelle.

Les coûts des entretiens réguliers ou importants sont intégrés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, à condition que les critères déterminants pour une comptabilisation à l'actif soient remplis. Les réparations, la maintenance et l'entretien courant des bâtiments et sites d'exploitation sont directement comptabilisés dans les charges.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa valeur comptable lors de sa cession ou lorsqu'on n'en attend plus aucune utilité économique. Les profits ou pertes découlant des cessions d'actifs sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition englobent les indemnités versées lors de l'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise. Les indemnités comprennent les paiements en espèces, la juste valeur des actifs cédés, de même que les engagements souscrits et les contreparties conditionnelles acceptées à la date de transaction. Les changements ultérieurs sur le marché des contreparties conditionnelles sont comptabilisés dans le compte de résultat. L'actif net acquis, qui se compose des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, est comptabilisé à sa juste valeur. Les frais encourus dans le cadre du regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans les charges.

Lorsque le Groupe acquiert une participation inférieure à 100 %, les participations correspondantes ne donnant pas le contrôle sont inscrites au bilan comme parts de fonds propres du Groupe. Pour chaque regroupement d'entreprises, Alpiq évalue les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur, soit à la part correspondante de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles le Groupe Alpiq détient des options (options call) ou en octroie (options put émises) ne sont toutefois enregistrées comme participations ne donnant pas le contrôle que si le prix d'exercice correspond à la juste valeur. Les options call concernées sont inscrites au bilan à la juste valeur et les options put à la valeur actuelle du prix d'exercice.

L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est traitée au sein du Groupe comme pure transaction de fonds propres. La différence éventuelle entre le prix d'achat et les actifs nets acquis est compensée avec la réserve de bénéfices.

Le goodwill correspond à la différence entre les coûts d'acquisition et la participation du Groupe à la juste valeur de l'actif net acquis. Le goodwill et les adaptations de juste valeur de l'actif net sont enregistrés dans les actifs et passifs de la société acquise dans la devise fonctionnelle de cette société. Le goodwill n'est pas amorti, mais la dépréciation éventuelle de sa valeur est évaluée au moins une fois par an. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la juste valeur proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à la valeur d'acquisition et de fabrication, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés.

En règle générale, une distinction est faite entre actifs à durée d'utilité déterminée et actifs à durée d'utilité indéterminée. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique et leur dépréciation est évaluée lorsqu'il existe des signes allant en ce sens. La période et la méthode d'amortissement sont vérifiées au moins à la clôture de chaque exercice. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant actuellement au bilan se situe dans une fourchette de 1 à 79 ans.

Droits de prélèvement d'énergie

Les droits de prélèvement d'énergie figurent au bilan dans les «Immobilisations incorporelles». Ils comprennent les paiements anticipés de droits de prélèvement d'énergie à long terme, y compris les intérêts portés à l'actif. Les amortissements sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectuent à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat. Le poste englobe également des contrats de prélèvement d'énergie à long terme, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée, une évaluation est effectuée à chaque clôture de bilan afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur la valeur réalisable.

Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la juste valeur, déduction faite des frais de cession, et la valeur d'utilité d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise dans le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements ordinaires.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées. Celles-ci correspondent généralement aux activités de vente, de service et de production identifiables sur le plan régional. Le goodwill est soumis chaque année à une évaluation de sa dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de la valeur comptable est effectuée. La méthode appliquée pour évaluer la dépréciation des unités génératrices de trésorerie figure dans la note 12. L'évaluation annuelle de la stabilité de la valeur fait l'objet d'un contrôle centralisé au sein du Groupe.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Elle n'est ni une filiale ni un partenariat. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20%. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants tels que le Conseil d'administration ou qu'il participe à la politique commerciale et financière. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50% ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence. Les centrales partenaires sur lesquelles Alpiq n'exerce pas de contrôle sont considérées comme des entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Un partenariat désigne le contrôle commun (joint control) d'une coentreprise (joint-venture) ou d'une activité commune (joint operation). La distinction s'établit sur la base des droits et obligations concrets des parties associées concernant les actifs et passifs (produits et charges) liés au partenariat. Dans le cas d'activités communes, les actifs, passifs, produits et charges sont enregistrés de manière proportionnelle, tandis que les joint-ventures sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Les comptes des entreprises associées et des partenariats sont en principe établis selon des méthodes comptables et d'évaluation uniformisées. Lorsque des normes comptables différentes sont utilisées dans les comptes locaux, l'entreprise établit un compte de rapprochement conforme aux IFRS.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de cession si celle-ci est inférieure. Les coûts d'acquisition englobent la totalité des dépenses générées par l'achat et le transport jusqu'à l'entrepôt. Les coûts de fabrication englobent tous les frais de matériel et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux liés au transport, au stockage et au conditionnement des stocks.

Les coûts d'exécution de contrats sont portés à l'actif lorsqu'ils sont directement liés à l'exécution d'une obligation de prestation et qu'ils devraient être à nouveau couverts. Les coûts d'exécution de contrats portés à l'actif sont systématiquement amortis sur la période durant laquelle la prestation a été fournie au client.

Traitement des droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission de CO₂ accordés sont enregistrés lors du premier calcul à la valeur nominale (zéro). Les droits d'émission de CO₂ acquis pour la production de l'entreprise sont comptabilisés à leur coût d'acquisition dans les stocks lors du premier calcul. Un engagement est enregistré lorsque les émissions de CO₂ dépassent les droits d'émission accordés et achetés. Un tel engagement est porté au bilan à concurrence du volume des droits d'émission acquis aux coûts correspondants. La part dépassant le quota des droits d'émission de CO₂ est enregistrée à la juste valeur à la date de clôture du bilan. Les modifications survenues dans l'engagement sont comptabilisées dans les charges liées à l'énergie.

Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées comme contrats de location-financement ou de location simple conformément aux exigences d'IAS 17. Les transactions pour lesquelles le Groupe Alpiq, en tant que preneur, assume l'ensemble des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un actif et découlant de l'utilisation de l'objet du contrat, dont la propriété économique lui est par conséquent attribuée, sont traitées comme des opérations de location-financement. Dans le cas d'une opération de location-financement, au début du contrat de location, l'objet loué est comptabilisé à l'actif à sa juste valeur (c'est-à-dire à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location) et un passif correspondant est porté au bilan. Les engagements découlant de la location-financement sont inscrits au bilan dans les passifs financiers à court et long termes.

L'objet du crédit-bail est amorti sur sa durée d'utilité économique. Si, au début des rapports de crédit-bail, il n'est pas certain que la propriété sera transférée au Groupe Alpiq, l'immobilisation corporelle doit être amortie sur la plus courte des deux périodes, durée du contrat ou durée d'utilisation. Le passif est repris dans les périodes suivantes en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de crédit-bail pour lesquelles le Groupe Alpiq ne reprend pas l'ensemble des avantages et des risques découlant de l'utilisation de l'objet loué sont toutes traitées comme des contrats de location simple et ne sont pas inscrites au bilan. Les paiements sont comptabilisés dans les charges de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Provisions

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables à la date de clôture du bilan, qui reposent sur des transactions commerciales ou événements passés et qui devraient vraisemblablement se réaliser alors que l'échéance et/ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est estimé du mieux possible en fonction des sorties de liquidités à escompter.

Les provisions sont comptabilisées à hauteur des sorties de liquidités actualisées à la date de clôture du bilan. Dans ce contexte, les provisions sont vérifiées chaque année à la date de clôture du bilan et adaptées en tenant compte des évolutions récentes. Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts qui reflètent les attentes actuelles du marché en ce qui concerne l'effet des intérêts ainsi que les risques spécifiques à ce passif.

Institutions de prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales.

Les sociétés du Groupe en Suisse bénéficient d'une fondation de prévoyance indépendante sur le plan légal dont les caractéristiques correspondent à un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci remplissent les critères d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes indépendants de la prévoyance en utilisant la méthode du «projected unit credit». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Afin de tenir compte de la mortalité, on utilise le modèle d'enquête sur la mortalité continue CMI (Continuous Mortality Investigation) en se référant aux tables des générations. La mortalité basée sur le modèle CMI est calculée sur la base d'un taux de modification attendu à long terme. Le taux d'actualisation utilisé ou le taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse se base sur les rendements obtenus sur le marché à la date de clôture du bilan pour des obligations d'entreprise de premier ordre et à taux fixe. Le produit d'intérêt net est inscrit directement dans les charges/produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels ou existants pour lesquels des sorties de liquidités sont jugées peu probables ne sont pas comptabilisés au bilan. En revanche, le montant de l'engagement existant à la date de clôture du bilan est publié en tant que passif éventuel dans l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers, répartis dans les catégories d'évaluation suivantes:

- Actifs/Passifs financiers évalués aux coûts amortis
- Actifs/Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Actifs/Passifs financiers évalués aux coûts amortis

Les actifs et passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition amortis sont évalués, à l'exception des créances résultant des livraisons et prestations, à leur juste valeur lors du premier calcul, majorés ou diminués des coûts de transaction directement imputables. Les créances résultant des livraisons et prestations sont évaluées au prix de transaction.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers applique la méthode suivante pour calculer les dépréciations: si certaines contreparties présentent un risque de défaillance accru (par exemple insolvabilité), des corrections de valeurs individuelles sont comptabilisées pour les actifs financiers correspondants. De plus, les pertes futures prévues sur les actifs financiers non garantis sont comptabilisées conformément au modèle prospectif fondé sur les pertes attendues (expected credit loss model). Les dépréciations relatives aux pertes attendues sont déterminées au moyen de probabilités de défaillance de crédit publiques; elles tiennent compte d'informations prévisionnelles ainsi que de probabilités de défaillance historiques. Concernant les créances de livraisons et de prestations, l'approche simplifiée pour la prise en compte des pertes attendues est appliquée, conformément à IFRS 9. Dans ce cadre, les pertes attendues pour l'ensemble de la durée résiduelle sont comptabilisées. Les autres actifs financiers qui n'ont donné lieu à aucune augmentation importante du risque de crédit depuis la première comptabilisation font l'objet d'une comptabilisation des pertes attendues au cours des douze mois suivants.

Les emprunts obligataires et les prêts passifs sont inscrits au bilan aux coûts d'acquisition amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs/Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés lors du premier calcul à leur juste valeur. Les coûts de transaction correspondants sont passés directement dans le compte de résultat.

Les variations de valeur des produits dérivés de l'énergie figurent dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. En ce qui concerne les titres, les fluctuations de valeur sont comptabilisées dans le résultat financier par le biais du compte de résultat.

Comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting)

Des produits dérivés sur l'énergie, les devises et les taux d'intérêt sont utilisés pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges). Contrairement à la comptabilisation des

produits dérivés de l'énergie, la comptabilité de couverture (hedge accounting) est utilisée pour certains dérivés de devises étrangères et de taux d'intérêt.

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation en matière de risque est analysée dans sa globalité dans le cadre de la stratégie et de la définition des objectifs de gestion du risque, puis la relation de couverture entre les instruments de couverture et l'élément couvert est définie. Cette démarche permet de s'assurer que les exigences d'efficacité sont satisfaites au début de la relation de couverture. La désignation formelle s'effectue dans le cadre de la documentation de la relation de couverture. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle.

Le taux de couverture est ajusté si la relation de couverture ne correspond plus à l'exigence d'efficacité, alors que la relation de gestion du risque reste inchangée. La part d'inefficacité est alors transférée des autres éléments du résultat au compte de résultat.

La comptabilité de couverture se termine lorsque les exigences qualitatives ne sont plus satisfaites. Cela comprend les cas où l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou utilisé, sans être ni remplacé ni renouvelé par un autre instrument de couverture. Les montants jusque-là enregistrés dans les autres éléments du résultat restent comptabilisés séparément au sein des fonds propres, jusqu'à la réalisation de la transaction couverte. Si plus aucun flux de paiement n'est prévu, les montants comptabilisés jusque-là dans les autres éléments du résultat sont transférés dans le compte de résultat.

Incertitudes relatives aux estimations et décisions discrétionnaires essentielles

Selon les IFRS, la direction est tenue, lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, d'émettre des estimations et hypothèses importantes qui ont un effet substantiel sur les actifs et les passifs portés au bilan ainsi que sur les produits et charges. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Elles servent de base à la comptabilisation des actifs et des passifs dont l'évaluation ne découle pas de données du marché. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les estimations et hypothèses sont revues en permanence. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Chiffres d'affaires

Dans le cadre de la comptabilisation de produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, l'entreprise peut être amenée à prendre des décisions discrétionnaires concernant la date de l'exécution des obligations de prestations, la détermination du prix de transaction et leur imputation aux obligations de prestations. La marge d'appréciation est présentée au point «Chiffres d'affaires» de la note 1.

Maintien de la valeur des actifs

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée, une évaluation est effectuée à chaque clôture de bilan afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill est soumis chaque année à une évaluation de sa dépréciation. Pour déterminer une perte de valeur, les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés sur la base des valeurs empiriques et des estimations relatives à l'évolution du marché. La juste valeur ainsi calculée englobe en substance des estimations relatives aux prix de gros sur les marchés à terme européens, aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR/CHF et EUR/USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations relatives aux facteurs externes sont vérifiées périodiquement à l'aide de données et d'analyses de marché externes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Cession des activités de services et d'ingénierie

La conclusion de l'accord signé avec Bouygues Construction portant sur la vente des activités de services et d'ingénierie a eu lieu le 31 juillet 2018. Le prix définitif de cette cession n'était pas encore défini lors de l'approbation des comptes annuels consolidés par le Conseil d'administration d'Alpiq, en raison d'avis divergents entre Alpiq et Bouygues Construction sur le montant d'ajustement final du prix d'achat. Le bénéfice enregistré résultant de cette cession correspond donc à une estimation. Des informations détaillées relatives à la vente des activités de services et d'ingénierie figurent dans la note 30. Le prix définitif de la cession peut différer sensiblement de l'estimation et entraîner, dans les périodes suivantes, des ajustements significatifs du bénéfice de la cession, inclus dans le poste «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies» et «Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies».

Provisions

Dans le cadre des activités commerciales du Groupe Alpiq, des obligations peuvent exister en matière de garanties et de garanties légales, de restructuration, de litiges juridiques ou de contrats défavorables. Les provisions pour ces obligations sont constituées en raison des flux de trésorerie futurs attendus à la date de clôture du bilan. Afin de déterminer les exigences relatives aux provisions, des hypothèses liées à certaines incertitudes sont émises; celles-ci peuvent dans certains cas nécessiter des ajustements significatifs au cours des périodes suivantes. L'évolution des prix du marché, les taux d'intérêt à long terme et les effets de la conversion dans une autre devise (EUR en CHF) font notamment l'objet d'hypothèses et peuvent nécessiter des ajustements significatifs dans la «Provision pour les contrats générant des pertes».

Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel qui bénéficie des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution des conditions de marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer les passifs liés à la prévoyance inscrits au bilan en ce qui concerne les institutions de prévoyance en faveur du personnel. Les principales hypothèses sont présentées à la note 24.

Transfert du réseau suisse à très haute tension

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à Swissgrid SA, société nationale pour l'exploitation du réseau, à des valeurs d'apport provisoires. L'évaluation définitive aura lieu dans le cadre d'un ajustement d'évaluation, respectivement du prix d'achat (ajustement d'évaluation 2). Elle requiert des décisions exécutoires concernant les procédures d'évaluation pour l'ensemble des anciens propriétaires du réseau de transport. Les valeurs d'apport définitives pourront s'écarter des valeurs d'apport provisoires. La durée et l'issue des procédures sont incertaines à ce jour.

De plus, Alpiq a obtenu pour l'exercice 2016, suite à la décision de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) concernant la méthode d'évaluation, une indemnisation plus élevée pour le transfert de sa participation dans le réseau à très haute tension suisse. Le montant définitif de cette indemnisation supplémentaire ne pourra être déterminé que lorsque les procédures relatives aux différences de couverture et l'ajustement d'évaluation 2 seront achevés. Cela devrait avoir un effet positif supplémentaire sur le résultat d'Alpiq.

Impôts sur le revenu

Pour le calcul des impôts courants sur le revenu, les hypothèses sont établies en s'appuyant sur les bases légales locales. Les impôts réels à payer peuvent différer du montant initialement calculé, puisque la taxation définitive a lieu plusieurs années après la clôture de l'exercice sous revue. De plus, la question de la taxation définitive des centrales partenaires situées dans les cantons du Valais et des Grisons doit encore être clarifiée. Les risques qui en résultent sont identifiés, évalués et, le cas échéant, enregistrés. La détermination des actifs d'impôts différés repose sur des estimations parfois très importantes. Les prévisions sous-jacentes couvrent plusieurs années et comprennent, entre autres, les prévisions des bénéfices imposables futurs, ainsi que des questions d'interprétation sur les bases légales existantes.

Prime de marché

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la révision de la loi sur l'énergie (LEne) confère aux exploitants de grandes installations hydroélectriques en Suisse, dont la puissance mécanique brute moyenne est supérieure à 10 MW, le droit de bénéficier d'une prime de marché rétribuant l'électricité produite par ces installations et vendue sur le marché en dessous du prix de revient. La LEne limite la prime de marché à cinq ans. Si le risque de ne pas couvrir les coûts de revient n'est pas assumé par les exploitants des centrales hydroélectriques mais par leurs propriétaires ou les fournisseurs d'électricité, la prime de marché revient à ces derniers. Le droit correspondant naît pour la première fois en 2018 sur la base des chiffres commerciaux de 2017 et pour la dernière fois en 2022 sur la base des chiffres commerciaux de 2021. Le requérant qui souhaite faire valoir un droit à la prime de marché pour une année précise doit déposer un dossier de demande complet au plus tard le 31 mai de l'année concernée. Si les prétentions (droits) de tous les ayants droit dépassent les moyens financiers disponibles, elles seront toutes réduites de façon linéaire. Tout droit à une prime de marché dépend des autres prétentions en cas de demande de subventions excédentaires. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) annonce la décision des droits à tous les requérants en même temps. Dans le cadre de l'exercice 2018, cette décision a été prise le 8 novembre 2018 et entre en vigueur en décembre 2018. Le montant octroyé est provisoire, car le total des ressources disponibles pour cette prime n'est pas encore connu (possibilité de remboursement du supplément perçu sur le réseau, frais d'exécution) et les requérants ont la possibilité de recourir contre la décision d'octroi de la prime. Le montant à disposition pour la prime de marché provenant du fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau devrait être connu de manière relativement précise à la fin septembre de l'année suivante, soit pour la première fois fin septembre 2019. Les frais d'exécution seront également déterminés à cette date.

Le total des ressources disponibles pour la prime de marché et les droits effectifs en la matière étant encore inconnus lors de la première décision, l'OFEN ne verse alors aux requérants que 80% du montant provisoire fixé. Les 20% restants sont réservés pour des questions techniques liées à l'exécution et ne seront réglés qu'avec la deuxième décision. L'OFEN évite ainsi autant que possible le remboursement éventuel d'un trop-perçu, qui est contraignant sur le plan administratif.

Les subventions publiques ne peuvent être comptabilisées que lorsque le droit à ces subventions est suffisamment certain. Alpiq considère le droit à une prime de marché à hauteur du paiement annoncé comme suffisamment sûr au sens d'IAS 20, dès que la décision entre en vigueur. Cela signifie qu'au moment où la première décision entre en vigueur, 80% du montant provisoirement mis à disposition seront comptabilisés. Le montant restant sera comptabilisé dès que la deuxième décision sera applicable. La prime de marché pour les grandes centrales hydroélectriques à hauteur de 21 millions de CHF (exercice précédent: 0 million de CHF) figure au poste «Autres produits d'exploitation».

2 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de change et risques de taux d'intérêt), de crédit et de liquidité. Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques. La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour protéger la production des centrales Alpiq, entérinée par la Direction générale.

La Group Risk Policy fixe les principes de gestion des risques du Groupe Alpiq. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion des risques. Les unités compétentes gèrent leurs risques conformément à la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La Group Risk Policy se compose d'une Business Risk Policy applicable à l'échelle du Groupe, d'une Energy Risk Policy spécifique aux activités liées à l'énergie et d'une Financial Risk Policy. La Business Risk Policy régit le processus annuel de cartographie des risques, la définition et le contrôle des mesures d'atténuation des risques opérationnels et stratégiques ainsi que la gestion de la sécurité intégrale. L'Energy Risk Policy définit les processus et méthodes de gestion des risques de marché et de crédit dans les activités liées à l'énergie. En outre, elle régit la gestion des variations de liquidités occasionnées par les activités de négoce en bourse et les conventions bilatérales d'appels de marge. Enfin, elle détermine les principes de la stratégie de couverture (hedging) pour les portefeuilles de négoce de la production d'énergie. La Financial Risk Policy définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Elle règle la gestion des risques liés à la liquidité, au change et aux taux d'intérêt.

L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion des risques; elle est subordonnée à la CEO. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion des risques.

Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés et évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de marché, de crédit et de liquidité et leur respect est contrôlé. Elles sont contrôlées en permanence et elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise.

En outre, l'unité fonctionnelle Risk Management assiste les domaines opérationnels, les domaines fonctionnels et les unités opérationnelles dans leurs tâches de gestion des risques. Le Risk Management coordonne les missions et le reporting avec la ligne hiérarchique jusqu'au niveau des responsables d'unité et veille à ce que les rapports parviennent en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des valeurs déterminantes pour la gestion du capital. Il est également régulièrement informé de son évolution réelle. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont déterminants pour celle-ci. A la date de clôture du bilan au 31 décembre 2018, le ratio des fonds propres s'est établi à 43,5% (exercice précédent: 38,9%).

Alpiq Holding SA achète une part significative du financement de façon centralisée, la source de financement principale étant le marché suisse des capitaux. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des engagements financiers du Groupe s'élève à 62% au 31 décembre 2018 (71%). Le montant des passifs financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité de rendement afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est déterminant pour la gestion du capital. Il est calculé comme suit:

En millions de CHF	31.12.2018	1.1.2018 ¹	31.12.2017
Passifs financiers à long terme	1307	1767	1767
Passifs financiers à long terme inclus dans les passifs détenus en vue de la vente		4	4
Passifs financiers à court terme	195	342	342
Passifs financiers à court terme inclus dans les passifs détenus en vue de la vente		4	4
Passifs financiers	1502	2117	2117
Dépôts à long terme ²	229	198	202
Dépôts à court terme	367	347	347
Dépôts à court terme inclus dans les actifs détenus en vue de la vente		20	20
Titres	25	26	26
Liquidités	634	662	662
Liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente		146	146
Placements financiers (liquidité)	1255	1399	1403
Endettement net (dette nette)	247	718	714
EBITDA avant effets exceptionnels ³	166	301	301
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels	1,5	2,4	2,4

1 Suite à la première application IFRS 9 au 1er janvier 2018 (pour les explications voir pages 81 et 82)

2 Voir note 26

3 Contrairement à l'exercice précédent, «l'EBITDA avant effets exceptionnels des activités non poursuivies» n'est pas compris dans l'exercice 2018 car la vente des activités de services et d'ingénierie a été exécutée en 2018. D'autres informations sont fournies dans la note 30.

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes:

Contrat	Echéance	Montant en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2018 en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2017 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations
					Ratio FP	Dette nette / EBITDA	Rating bancaire
Limite de crédit consortial	déc. 21	200	0	0	x	x	x

Les obligations des financements ci-dessus sont analysées sur une base semestrielle. La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Toutes les obligations ont été remplies au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, des risques de change et de taux d'intérêt. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés.

L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la Group Risk Policy définie à l'échelle du Groupe et qui fixe des règles concernant la prise de risques, leur évaluation, leurs limites et leur contrôle. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect de ces limites de risque, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à des conditions très défavorables.

Les futures transactions énergétiques pour usage propre (own use) ne figurent pas au bilan. Ce type de transaction s'inscrit dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement issues du négoce de produits dérivés de l'énergie à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement. Alpiq procède également, dans une moindre mesure, à des transactions de négoce sur des produits dérivés de l'énergie.

Les produits dérivés de l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus en tant que contrats à terme. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan. L'effet du risque de crédit sur les justes valeurs n'est pas significatif.

Les risques liés aux transactions de négoce et d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risques prescrites conformément aux dispositions de la Group Risk Policy. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les positions à risques sont surveillées conformément aux normes «Value at Risk» (VaR) et «Profit at Risk» (PaR).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des produits et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers.

Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence des taux d'inflation doit toutefois compenser la variation du niveau des taux de change à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela ne s'avère que partiellement possible voire impossible, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter que ne s'ensuivent des fluctuations du résultat, la comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting) est utilisée dans la mesure du possible. Les dérivés de devises sont exclusivement des produits OTC. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan.

Risques de taux d'intérêt

Les actifs et passif financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la Financial Risk Policy, la liquidité est investie avec une échéance maximale de deux ans. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables, surtout ceux à long terme, sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs.

Les dérivés de taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La juste valeur est définie sur la base des flux de paiement convenus par contrat et actualisés aux taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq. Les sensibilités se basent sur les instruments financiers portés au bilan à la date de référence de celui-ci.

Concernant les produits dérivés sur l'énergie, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes: électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximums par rapport à la moyenne avec un niveau de confiance de 99% sont utilisés pour calculer les sensibilités. Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change concernés ont été calculées à l'aide des valeurs historiques (un an). Une fluctuation dotée d'un écart-type de +/- 1 autour de la moyenne ainsi calculée est considérée comme possible et réaliste. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1 % de la courbe de taux sur la variation de la juste valeur.

Pour quantifier les risques individuels, on part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts pour les activités poursuivies.

En millions de CHF	31.12.2018			31.12.2017		
	Variation +/-	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu	Variation +/-	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu
Risque lié aux prix de l'énergie	57,0 %	53		57,9 %	72	
Risque de change EUR/ CHF	4,5 %	4	32	4,7 %	12	25
Risque de change EUR/ CZK	2,9 %	1		3,3 %	2	
Risque de change EUR/ PLN	4,7 %	3		4,5 %	1	
Risque de taux d'intérêt	1,0 %	7	9	1,0 %	11	11

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq.

La gestion de ce risque dans les activités liées à l'énergie concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume d'activité significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte aussi bien les produits dérivés énergétiques comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie. La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité. Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA – CCC) en fonction de leur probabilité de défaut. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire. Dans les activités liées à l'énergie, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties qui remplissent les critères de la Group Risk Policy. Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Afin de gérer activement le risque de crédit lié aux liquidités et aux dépôts à terme, l'unité fonctionnelle centrale Treasury du Groupe Alpiq a fixé certaines limites qui restreignent le montant des actifs détenus par une contrepartie. Les limites sont calculées et contrôlées sur une base mensuelle en fonction de divers facteurs. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'est à signaler à la date de clôture du bilan, puisque les liquidités et les dépôts à terme sont largement diversifiés, échelonnés dans le temps et mis en place avec des contreparties à faible risque de défaillance. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des contreparties financières.

Le risque de crédit maximal calculé correspond à la valeur comptable des actifs financiers et s'élève à 3 823 millions de CHF au 31 décembre 2018 (exercice précédent: 3 552 millions de CHF). Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des postes minimisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq.

Compensation des actifs et passifs financiers ainsi que des sécurités

Une part significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. Dans le négoce d'énergie, les accords de netting constituent un instrument courant pour réduire le volume des flux de trésorerie effectifs. Les postes concernant la même contrepartie sont présentés en montants nets dans le bilan uniquement si l'accord de netting qui permet de compenser les montants comptabilisés est juridiquement applicable et qu'une compensation nette est prévue.

En millions de CHF	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeurs brutes	Netting	Valeurs nettes conformément au bilan	Valeurs brutes	Netting	Valeurs nettes conformément au bilan
Actifs financiers						
Créances résultant des livraisons et prestations	3 206	-2 414	792	2 764	-1 835	929
Valeurs de remplacement positives des dérivés énergétiques	5 080	-3 801	1 279	3 406	-2 528	878
Valeurs de remplacement positives des dérivés de devises et de taux d'intérêt	8		8	5		5
Passifs financiers						
Engagements résultant des livraisons et prestations	2 991	-2 414	577	2 580	-1 835	745
Valeurs de remplacement négatives des dérivés énergétiques	4 987	-3 801	1 186	3 282	-2 528	754
Valeurs de remplacement négatives des dérivés de devises et de taux d'intérêt	37		37	64		64

Des sécurités supplémentaires, telles que des garanties, des règlements d'appels de marge ou des assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire. Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques ainsi que les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. C'est pourquoi et compte tenu de leur constitution, les garanties ne peuvent pas être attribuées aux différents postes du bilan de manière pertinente. Les garanties financières obtenues et octroyées dans le cadre des conventions d'appels de marge sont précisées ci-après:

En millions de CHF	31.12.2018		31.12.2017	
	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées
Garanties en espèces	57	43	50	13
Garanties ¹	26	23	24	21
Total	83	66	74	34

1 Les garanties envers des entreprises associées ou des tiers au profit de tiers sont précisées dans la note 26.

En cas de défaillance d'un participant en bourse, les banques de compensation disposent contractuellement du droit de faire valoir au prorata, à l'égard des autres participants en bourse, les pertes résultant de cette défaillance, que le participant défaillant soit une contrepartie directe des autres participants ou non. Alpiq ne s'attend à cet égard à aucune sortie de fonds.

Risque de liquidités

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie significative des créances est compensée et réglée à des échéances fixes, ce qui réduit les pics de besoins en liquidités. Les bourses d'énergie et les grands négociants en énergie ont pour habitude de recourir aux appels de marge pour réduire le risque de contrepartie, ce qui peut entraîner des créances ou passifs significatifs à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en gérant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des limites de crédit auprès de banques. L'unité fonctionnelle Treasury & Insurance est responsable de la gestion des liquidités à l'échelle du Groupe. Sa mission consiste à planifier mois après mois, contrôler, mettre à disposition et optimiser les liquidités du Groupe.

Le tableau suivant liste les flux de trésorerie attendus pour les passifs financiers et les instruments financiers dérivés. Une sortie de liquidités à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc présenter des écarts significatifs par rapport aux échéances contractuelles. Afin d'améliorer l'expressivité du tableau ci-dessous, les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants nets si les accords de netting avec les contreparties sont juridiquement applicables et si la réalisation s'effectue par le biais de paiements nets. Les chiffres comparatifs de 2017 ont été adaptés en conséquence.

2018: échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable	Mouvements financiers					Total
		< 1 mois	1 – 3 mois	4 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	577	-539	-17	-21			-577
Emprunts obligataires	966			-172	-618	-264	-1054
Prêts passifs	536	-4	-8	-53	-358	-149	-572
Autres passifs financiers	498	-170	-36	-75	-201	-16	-498
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	64						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	93						
Entrées de fonds			3034	9756	3662		16452
Sorties de fonds			-2968	-9875	-3619		-16462
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	-29						
Entrées de fonds		156	621	1060	18	1	1856
Sorties de fonds		-156	-620	-1063	-42	-4	-1885

2017: échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable						Mouvements financiers	
		< 1 mois	1 – 3 mois	4 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	Total	
Passifs financiers non dérivés								
Engagements résultant des livraisons et prestations	745	-709	-18	-18			-745	
Emprunts obligataires	1465		-103	-136	-891	-494	-1624	
Prêts passifs	594	-2	-52	-59	-387	-193	-693	
Autres passifs financiers	505	-24	-47	-211	-212	-11	-505	
Instruments financiers dérivés								
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	65							
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	124							
Entrées de fonds (ajusté)		27	2676	8343	3020		14066	
Sorties de fonds (ajusté)			-2636	-8342	-3258		-14236	
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	-59							
Entrées de fonds		410	627	823	27	2	1889	
Sorties de fonds		-413	-632	-837	-61	-7	-1950	

Paiements minimaux au titre de la location résultant des contrats opérationnels de location

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Jusqu'à 1 an	5	5
De 2 à 5 ans	14	20
Plus de 5 ans	16	16
Total	35	41

Les obligations non portées au bilan concernant des contrats opérationnels de location comportent essentiellement des paiements minimaux au titre de la location de terrains et de bâtiments. Les paiements de location résultant de contrats opérationnels de location s'élevaient en 2018 à 5 millions de CHF (exercice précédent: 3 millions de CHF).

Opérations de couverture (hedge accounting)

Couverture de change

Les postes en devises étrangères liés à la vente de capacités de production suisses en euros ont été couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'opérations à terme sur devises. Dans ce cadre, seule la composante spot a été désignée comme instrument de couverture pour la comptabilité de couverture. Les variations de la composante à terme sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2019 à 2022.

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, il y a des swaps de taux d'intérêt servant à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable. Les financements de projets en Italie ont une échéance résiduelle de six à douze ans.

En millions de CHF	2018	2017
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 1.1.	35	42
Paiements d'intérêts réalisés	-13	-13
Variation juste valeur	7	2
Variation du périmètre de consolidation	3	
Différences issues des conversions en devises	-2	4
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 31.12.	30	35

Aperçu des instruments de couverture au 31.12.2018

	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Instrument financiers dérivés dans l'actif circulant (en millions de CHF)	4	
Instrument financiers dérivés dans les fonds étrangers à court terme (en millions de CHF)	1	30
Valeur nominale (en millions de CHF)	238	
Valeur nominale (en millions d'EUR)	795	202

Réserves de cash-flow hedge

En millions de CHF	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Réserves de cash-flow hedge au 1.1.2018	-33	-23
Comptabilisation du bénéfice/de la perte	32	-7
Reclassification du bénéfice/de la perte réalisé dans le chiffre d'affaires net	12	
Reclassification du bénéfice/de la perte réalisé dans le résultat financier		13
Variation issue des centrales partenaires et autres entreprises associées		2
Variation des participations ne donnant pas le contrôle		-5
Impôts sur le revenu	-2	-3
Réserves de cash-flow hedge au 31.12.2018	9	-23

3 Dépréciations

2018: répartition des dépréciations et des provisions

Comme les prix de l'électricité enregistrent une évolution positive, aucune dépréciation sur le parc de centrales n'a dû être effectuée en 2018. C'est pourquoi la provision pour le contrat déficitaire portant sur le futur prélèvement d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance SA a été réduite de 5 millions de CHF. Il a été possible de réduire de 23 millions de CHF une provision pour un contrat déficitaire à l'étranger. Durant l'exercice 2018, l'unité opérationnelle smart Energy East a enregistré des pertes. A cet égard et en raison des attentes en termes de rentabilité commerciale sur les marchés d'Europe de l'Est et du Sud-Est, il a été décidé de regrouper les unités opérationnelles à l'Est et à l'Ouest au sein du domaine opérationnel Digital & Commerce. Dans ce contexte, le goodwill affecté au négoce et à la vente en Europe de l'Est et du Sud-Est (domaine opérationnel Digital & Commerce), à hauteur de 12 millions de CHF, a dû être intégralement corrigé. De plus, dans le domaine opérationnel Generation International, une dépréciation des participations dans des sociétés associées a dû être réalisée à hauteur de 4 millions de CHF.

2017: répartition des dépréciations et des provisions

Comme les prix de l'électricité n'ont pas poursuivi leur chute depuis la fin de l'année 2016, aucune dépréciation n'a été nécessaire au niveau des centrales. Les bas prix de l'électricité affichent une volatilité légèrement plus importante dans le profil horaire par rapport aux périodes précédentes, ce dont profitent notamment les centrales de pompage-turbinage particulièrement flexibles. C'est pourquoi la provision pour le contrat déficitaire portant sur le futur prélèvement d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance SA a été réduite de 54 millions de CHF. Il a été nécessaire d'augmenter de 1 million de CHF une provision pour un contrat déficitaire à l'étranger. Par ailleurs, dans le domaine opérationnel Generation International (domaine opérationnel Industrial Engineering l'année précédente), un projet de parc éolien en Scandinavie a dû être déprécié à hauteur de 6 millions de CHF, et il a également été nécessaire de procéder à une dépréciation de 4 millions de CHF liée au retour de concession anticipé d'une petite centrale hydroélectrique en Italie.

Dans le cadre d'une procédure d'arbitrage opposant Kraftanlagen ARGE Olkiluoto 3 GesBR (KAO), qui comprend Kraftanlagen München GmbH et Kraftanlagen Heidelberg GmbH, à Bilfinger Piping Technologies GmbH, l'institut allemand d'arbitrage DIS (Deutsche Institution für Schiedsgerichtsbarkeit e.V.) a rendu la sentence contre KAO. Ce jugement a engendré des amortissements de créances pour un montant de 61 millions de CHF qui ont été comptabilisés au poste «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies».

4 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2018	2017 (ajusté)
Achat d'électricité de tiers ¹	- 3 527	- 3 795
Achat d'électricité des centrales partenaires	- 587	- 448
Autres achats d'énergie	- 743	- 606
Charges de marchandises	- 9	- 6
Autres charges d'énergie et de marchandises	- 85	- 49
Total avant provisions¹	- 4 951	- 4 904
Provisions	27	53
Total¹	- 4 924	- 4 851

¹ Chiffre de comparaison adapté selon IFRS 15

En substance, le poste «Autres achats d'énergie» englobe les coûts d'acquisition pour l'achat de combustibles (gaz et charbon) et de quotas d'émission. Le poste «Autres charges d'énergie et de marchandises» comprend principalement les redevances hydrauliques, les droits de concession et les coûts de maintenance des installations.

5 Charges de personnel

En millions de CHF	2018	2017
Salaires et traitements	- 154	- 146
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 28	- 15
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	- 1	- 1
Autres charges de personnel	- 28	- 25
Total	- 211	- 187

Effectif moyen

	2018	2017
Effectif, équivalents plein temps	1 541	1 455
Apprentis	7	9
Total¹	1 548	1 464

¹ Uniquement activités poursuivies

Effectif à la date de clôture du bilan

	31.12.2018	31.12.2017
Effectif, équivalents plein temps	1 541	1 496
Apprentis	7	8
Total¹	1 548	1 504

¹ Uniquement activités poursuivies

6 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2018	2017
Amortissements sur immobilisations corporelles	- 132	- 133
Amortissements sur droits de prélèvement d'énergie	- 3	- 11
Amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	- 20	- 10
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 14	- 10
Total	- 169	- 164

Des informations relatives aux contrôles du maintien de la valeur figurent dans les notes 3 et 12.

7 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2018	2017
Charges financières		
Charges d'intérêts	- 61	- 71
Intérêt net sur plans de prévoyance et provisions	- 15	- 19
Autres charges financières	- 20	- 14
Effets liés aux taux de change	- 8	- 4
Total	- 104	- 108
Produits financiers		
Produits d'intérêts	1	3
Bénéfice lié à la réévaluation des dérivés de taux d'intérêt	2	4
Autres produits financiers	6	14
Total	9	21
Charges financières nettes	- 95	- 87

Les coûts liés au rachat anticipé d'emprunts à hauteur de 17 millions de CHF (exercice précédent: 0 million de CHF) sont inclus dans le poste «Autres charges financières».

8 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat sans effet sur le résultat

En millions de CHF	2018	2017
Impôts sur le revenu différés	-11	-25
Total	-11	-25

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2018	2017
Impôts sur le revenu courants	-32	-32
Impôts sur le revenu différés	76	-38
Total	44	-70

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2018	2017
Résultat avant impôts sur le revenu	-305	74
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (taux d'imposition moyen suisse)	21%	21%
Impôts sur le revenu au taux attendu	64	-16
Eléments entraînant des incidences fiscales:		
Ecart du taux d'imposition 21% par rapport aux taux d'impôt sur le revenu locaux prévus	-18	-24
Revenus exonérés d'impôt	36	36
Charges fiscalement non déductibles	-35	-79
Evaluation des reports de pertes	-6	6
Incidences des variations de taux d'imposition	3	1
Années précédentes	2	3
Autres incidences	-2	3
Total des impôts sur le revenu	44	-70
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	14,4%	94,6%

Variation des impôts différés actifs et passifs

En millions de CHF	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs, nets
Etat au 31.12.2016	41	468	427
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat ¹	12	43	31
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat ²	-18	29	47
Reclassement dans les postes du bilan «Actifs détenus en vue de la vente» et «Passifs détenus en vue de la vente»	-23	-15	8
Différences issues des conversions en devises	3	8	5
Etat au 31.12.2017	15	533	518
Variation liée à la première application IFRS 9		-1	-1
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	32	-44	-76
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat	-9	2	11
Variation du périmètre de consolidation		4	4
Différences issues des conversions en devises	-1	-2	-1
Etat au 31.12.2018	37	492	455

1 Dont -7 millions de CHF net sont imputables aux activités non poursuivies.

2 Dont 22 millions de CHF net sont imputables aux activités non poursuivies.

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Pertes fiscales et impôts actifs pas encore utilisés	29	18
Immobilisations corporelles	15	1
Autres actifs immobilisés	5	4
Actif circulant	9	14
Provisions et engagements	47	31
Total des impôts différés actifs en termes bruts	105	68
Immobilisations corporelles	220	215
Autres actifs immobilisés	243	259
Actif circulant	51	49
Provisions et engagements	46	63
Total des impôts différés passifs en termes bruts	560	586
Impôts différés passifs, nets	455	518
Impôts actifs inscrits au bilan	37	15
Impôts passifs inscrits au bilan	492	533

Au 31 décembre 2018, certaines filiales disposaient de reports de pertes fiscales de 851 millions de CHF au total (exercice précédent: 737 millions de CHF), qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables.

Pour les impôts différés actifs, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Dans le poste «Impôts sur le revenu différés», le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 716 millions de CHF (646 millions de CHF). Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes non inscriptibles à l'actif s'élève en moyenne à 23,0 % (23,4 %).

Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après:

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Sur 1 an	195	
Sur 2 – 3 ans	123	243
Après 3 ans	398	403
Total	716	646

Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporaires déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 344 millions de CHF (197 millions de CHF).

9 Résultat par action

	2018	2017
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies en millions de CHF	- 275	- 1
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ¹	- 32	- 33
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies en millions de CHF	- 307	- 34
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies en millions de CHF	198	- 88
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies et non poursuivies en millions de CHF	- 109	- 122
Nombre pondéré d'actions en circulation	27 874 649	27 874 649
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	- 11,01	- 1,18
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	7,11	- 3,16
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	- 3,90	- 4,34

¹ Voir note 18

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

10 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2017	190	5 795	41	62	175	6 263
Variation du périmètre de consolidation		56				56
Investissements		16		2	18	36
Prestations propres activées					1	1
Reclassifications		8		21	-29	0
Sorties	-1	-28	-1	-36		-66
Différences issues des conversions en devises	-10	-84	3		-10	-101
Valeurs brutes au 31.12.2018	179	5 763	43	49	155	6 189
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	-60	-3 421	-32	-53	-132	-3 698
Amortissements ordinaires	-3	-125	-1	-3		-132
Dépréciations					-1	-1
Sorties	1	27	1	36		65
Différences issues des conversions en devises	2	54			11	67
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018	-60	-3 465	-32	-20	-122	-3 699
Valeurs nettes au 31.12.2018	119	2 298	11	29	33	2 490

Pour la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles, il n'y a pas d'engagements contractuels enregistrés à la date de clôture du bilan (exercice précédent: 14 millions de CHF).

Le Groupe Alpiq exploite un parc éolien qui est essentiellement financé par un contrat de crédit-bail à long terme. La valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues dans le cadre des opérations de crédit-bail s'élevait à 27 millions de CHF au 31 décembre 2018 (30 millions de CHF). La valeur actuelle des paiements minimums au titre du crédit-bail figure dans les passifs financiers à court et long termes. Les valeurs correspondantes sont notées dans le tableau à la page suivante.

Comptes consolidés

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2016	303	5 524	41	274	209	6 351
Variation du périmètre de consolidation		5		1		6
Investissements	3	7		38	35	83
Reclassifications		58		1	-59	0
Sorties	-7	-3		-37	-9	-56
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»	-114	-7		-223	-2	-346
Différences issues des conversions en devises	5	211		8	1	225
Valeurs brutes au 31.12.2017	190	5 795	41	62	175	6 263
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-97	-3 161	-29	-180	-135	-3 602
Amortissements ordinaires	-6	-125	-3	-18		-152
Dépréciations					-6	-6
Sorties	5	2		23	9	39
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»	40	1		128		169
Différences issues des conversions en devises	-2	-138		-6		-146
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	-60	-3 421	-32	-53	-132	-3 698
Valeurs nettes au 31.12.2017	130	2 374	9	9	43	2 565

Engagements de paiements découlant du crédit-bail

En millions de CHF	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2018	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2017	Valeur actuelle 31.12.2018	Valeur actuelle 31.12.2017
Jusqu'à 1 an	4	4	3	4
De 2 à 5 ans	14	15	12	13
Plus de 5 ans	20	25	14	18
Total	38	44	29	35
Coûts de financement	-9	-9		
Valeur actuelle des paiements minimums au titre du crédit-bail	29	35	29	35

11 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2017	1492	648	468	17	2625
Investissements			1	10	11
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications			22	-22	
Sorties			-7	-1	-8
Différences issues des conversions en devises	3	-1	-2		
Valeurs brutes au 31.12.2018	1495	647	482	8	2632
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	-1461	-619	-392	0	-2472
Amortissements ordinaires	-3		-20		-23
Dépréciations		-12		-1	-13
Sorties			7	1	8
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018	-1464	-631	-405	0	-2500
Valeurs nettes au 31.12.2018	31	16	77	8	132
Valeurs brutes au 31.12.2016	1486	740	471	14	2711
Variation du périmètre de consolidation		34	22		56
Investissements			3	5	8
Prestations propres activées				5	5
Reclassifications			9	-7	2
Sorties			-2		-2
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		-133	-52		-185
Différences issues des conversions en devises	6	7	17		30
Valeurs brutes au 31.12.2017	1492	648	468	17	2625
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-1444	-647	-386	0	-2477
Amortissements ordinaires	-11		-14		-25
Dépréciations			-4		-4
Sorties			2		2
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		33	23		56
Différences issues des conversions en devises	-6	-5	-13		-24
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	-1461	-619	-392	0	-2472
Valeurs nettes au 31.12.2017	31	29	76	17	153

12 Contrôle du maintien de la valeur du goodwill

Pour vérifier le maintien de la valeur du goodwill, celui-ci a été attribué comme suit aux unités génératrices de trésorerie:

En millions de CHF	Taux d'actualisation avant impôts 2018	Taux d'actualisation après impôts au 2018	Valeur comptable 31.12.2018	Taux d'actualisation avant impôts 2017	Taux d'actualisation après impôts 2017	Valeur comptable 31.12.2017
Négoce et vente Europe de l'Est et du Sud-Est	7,2%	5,7%		7,1%	6,0%	12
Gestion de l'énergie	6,1%	5,4%	16	6,9%	6,0%	17
Total			16			29

Les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité. Les plans d'entreprise approuvés par la direction pour les trois premières années ainsi que d'autres facteurs d'influence pertinents connus après approbation des plans sont utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité. Les plans d'entreprise ont été élaborés sur la base des chiffres historiques et des attentes actuelles du marché. Les flux monétaires sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0% (exercice précédent: 2,0%) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la moyenne à long terme escomptée par Alpiq. Les taux d'actualisation appliqués reflètent l'estimation actuelle du marché en ce qui concerne les risques spécifiques à attribuer aux unités génératrices de trésorerie. Des informations relatives à la dépréciation du goodwill «Négoce et vente Europe de l'Est et du Sud-Est» sont fournies dans la note 3.

13 Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 31.12.2016	2 448	53	2 501
Investissements	47	1	48
Dividendes ¹	-25	-13	-38
Part de résultat ²	-18	1	-17
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	32		32
Sorties	-6	-2	-8
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-4	-4
Différences issues des conversions en devises		2	2
Valeurs comptables au 31.12.2017	2 478	38	2 516
Investissements		2	2
Dividendes	-25		-25
Part de résultat	-45	2	-43
Incidences IAS 19 et IFRS 9 comptabilisées sous autre résultat	33	5	38
Dépréciations		-4	-4
Reclassifications	-6		-6
Sorties	-28	-23	-51
Valeurs comptables au 31.12.2018	2 407	20	2 427

1 Dont 13 millions de CHF sont imputables aux activités non poursuivies.

2 Dont 1 million de CHF est imputable aux activités non poursuivies.

Début février 2018, Alpiq et BKW Energie SA (BKW) ont convenu de mettre un terme à un contrat de fourniture d'électricité. Depuis la mise en service de la centrale nucléaire de Leibstadt (CNL), BKW prélevait 5,3 % de l'électricité produite par CNL via ce contrat avec Alpiq. En contrepartie, Alpiq a cédé à BKW une participation directe de 5,0 % dans le capital-actions de CNL. La transaction a été bouclée le 20 septembre 2018. La part d'Alpiq AG dans la Centrale Nucléaire de Leibstadt SA a donc diminué pour passer à 27,4 %. La comptabilisation de cette transaction n'a pas d'influence majeure sur le résultat 2018 du Groupe Alpiq.

Des informations sur l'accord conclu avec Moncada Energy Group S.r.l. (MEG) et le transfert de la participation de 22 % dans M&A Rinnovabili S.r.l. à MEG figurent dans la note 29.

Toutes les grandes centrales partenaires ainsi que les entreprises associées restantes sont évaluées selon des IFRS homogènes et intégrées aux comptes annuels consolidés selon la méthode de mise en équivalence. En l'absence de comptes IFRS, des ajustements sont effectués.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, les dernières clôtures disponibles pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Alpiq sont utilisées. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes annuels.

2018: valeurs clés

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de reprendre l'énergie correspondant à leur participation et de payer les dépenses annuelles au prorata (dont les taux d'intérêt et le remboursement des fonds étrangers). Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés. Concernant certaines centrales partenaires, Alpiq a cédé à une autre entreprise une partie de l'énergie lui revenant au titre de sa participation ainsi que l'obligation y relative de payer les frais annuels au prorata. Dans ces cas-là, la part présentée, pertinente au plan économique, peut différer de la participation en actions.

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Inclus dans les valeurs clés, ceux-ci sont calculés sur la base d'une pondération.

Principales centrales partenaires

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 251	1 350	1 920	749	3 205	1 282	5 089	1 331	794	264
dont immobilisations financières à long terme	50	30			1 952	781	1 887	494		
Actif circulant	40	24	93	36	334	134	485	127	22	7
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	35	21	52	20	43	17	176	46	17	6
Fonds étrangers à long terme	789	472	1 432	558	3 092	1 238	3 851	1 007	40	13
dont dettes financières à long terme	784	470	1 417	553	136	54	325	85	40	13
Fonds étrangers à court terme	172	103	125	49	83	33	417	109	70	23
dont dettes financières à court terme	95	57					285	74	55	18
Fonds propres	1 330	799	456	178	364	145	1 306	342	706	235
Revenus	157	94	3	1	491	196	575	150	140	47
Charges	-183	-112	-6	-2	-486	-194	-595	-155	-187	-63
Résultat net	-26	-18	-3	-1	5	2	-20	-5	-47	-16
Autre résultat	-9	-2	2	1	45	18	48	13		
Résultat global	-35	-20	-1	0	50	20	28	8	-47	-16
Dividendes versés		5				7		8		2

Les entreprises associées considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Un prix du marché n'est disponible pour aucune de ces sociétés.

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	4 112	1 084	30	17
dont immobilisations financières à long terme	67	9		
Actif circulant	110	19	22	7
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	45	8	12	4
Fonds étrangers à long terme	1 594	343	6	2
dont dettes financières à long terme	1 584	340		
Fonds étrangers à court terme	293	52	5	2
dont dettes financières à court terme	144	24		
Fonds propres	2 335	708	41	20
Revenus	410	84	73	23
Charges	- 426	- 91	- 66	- 21
Résultat net	- 16	- 7	7	2
Autre résultat	22	3	18	5
Résultat global	6	- 4	25	7
Dividendes versés		3		

Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2018 à 587 millions de CHF (exercice précédent: 448 millions de CHF). Elles relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

2017: valeurs clés

Principales centrales partenaires

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 318	1 391	1 748	682	3 275	1 310	5 020	1 625	868	289
dont immobilisations financières à long terme	7	4			2 038	815	1 931	625		
Actif circulant	32	19	44	17	191	76	276	89	14	5
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	27	16	4	2	69	27	63	20	11	4
Fonds étrangers à long terme	781	468	1 238	482	3 041	1 216	3 822	1 237	40	13
dont dettes financières à long terme	779	467	1 237	482	136	55	400	129	40	13
Fonds étrangers à court terme	196	118	97	38	94	38	330	107	83	28
dont dettes financières à court terme	170	102							60	20
Fonds propres	1 373	824	457	179	331	132	1 144	370	759	253
Revenus	157	94	3	1	223	89	370	120	211	70
Charges	-189	-114	-2	-1	-167	-67	-337	-110	-286	-95
Résultat net	-32	-20	1	0	56	22	33	10	-75	-25
Autre résultat			3	1	37	15	38	12		
Résultat global	-32	-20	4	1	93	37	71	22	-75	-25
Dividendes versés		5				7		8		2

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	4 210	1 108	201	49
dont immobilisations financières à long terme	78	10		
Actif circulant	105	20	103	25
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	53	10	89	20
Fonds étrangers à long terme	1 636	347	130	30
dont dettes financières à long terme	1 609	342	101	22
Fonds étrangers à court terme	317	61	22	6
dont dettes financières à court terme	163	32		
Fonds propres	2 362	720	152	38
Revenus	405	84	129	36
Charges	- 408	- 89	- 121	- 35
Résultat net	- 3	- 5	8	1
Autre résultat	27	4		
Résultat global	24	- 1	8	1
Dividendes versés		3		

14 Autres actifs à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Actifs divers à long terme	Total
Valeurs comptables au 31.12.2016	5	10	248	263
Entrées		5		5
Reclassifications	-4	1	-49	-52
Sorties		-5		-5
Dépréciations			-2	-2
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-6		-6
Différences issues des conversions en devises		1		1
Valeurs comptables au 31.12.2017	1	6	197	204
Reclassifications		5	-48	-43
Sorties		-1		-1
Valeurs comptables au 31.12.2018	1	10	149	160

Alpiq a cédé l'ensemble des créances de prêt octroyées par Swissgrid SA en 2014 dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension. Lors de la vente, les tranches du prêt Swissgrid ont été cédées sans le droit de conversion qui en fait partie par contrat. Sous certaines conditions, Swissgrid SA peut, respectivement doit, convertir les prêts en fonds propres. Les acquéreurs des prêts recevraient alors des participations aux fonds propres de Swissgrid SA. Dans le cas d'une conversion et vu le contrat conclu avec les acquéreurs des prêts, Alpiq est toutefois tenue de reprendre de ces derniers l'ensemble des participations aux fonds propres de Swissgrid SA issues de la conversion à hauteur de 197 millions de CHF au maximum (exercice précédent: 246 millions de CHF). Alpiq a donc vendu les prêts tout en contractant un engagement à hauteur de 197 millions de CHF (246 millions de CHF). En raison des modalités contractuelles de la transaction, les prêts n'ont pas pu être comptabilisés et restent dans les comptes d'Alpiq en tant qu'«Actifs divers à long terme» pour un montant de 148 millions de CHF (197 millions de CHF) et en tant que «Créances» à hauteur de 49 millions de CHF (49 millions de CHF), compte tenu de l'échéance des obligations convertibles dans Swissgrid SA sur lesquelles ils reposent. Cette reclassification résulte du fait que le montant correspondant des obligations convertibles de Swissgrid SA devra être remboursé au cours des douze prochains mois. De plus, dans l'étendue des engagements pris dans le cadre des ventes, il existe des dettes financières d'un montant de 148 millions de CHF (197 millions de CHF) présentées en tant que «Autres engagements à long terme» et d'un montant de 49 millions de CHF (49 millions de CHF) en tant que «Autres engagements à court terme».

15 Stocks

A la date de référence, les stocks comprennent essentiellement les combustibles, produits auxiliaires et d'exploitation avec une valeur comptable de 33 millions de CHF (exercice précédent: 36 millions de CHF), les certificats d'émissions de CO₂ et autres certificats à hauteur de 37 millions de CHF (22 millions de CHF) ainsi que les travaux en cours d'un montant de 1 million de CHF (1 million de CHF).

16 Créances

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Créances résultant des livraisons et prestations ¹	792	929
Paievements d'avance aux fournisseurs	33	39
Créances diverses à court terme	329	299
Total	1154	1267

¹ Dont 446 millions de CHF (exercice précédent: 497 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15.

Alpiq accorde à ses clients des délais de paiement qui n'excèdent pas 30 jours pour la plupart. Dans certains cas, ce délai peut être de 60 jours. Les créances et engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la note 2.

2018: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non dues	746	- 1	745
Dues depuis 1 - 90 jours	51	- 10	41
Dues depuis 91 - 180 jours	1	- 1	
Dues depuis 181 - 360 jours	3	- 3	
Dues depuis plus de 360 jours	33	- 27	6
Total	834	- 42	792

2017: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non dues	854		854
Dues depuis 1 - 90 jours	63	- 2	61
Dues depuis 91 - 180 jours			
Dues depuis 181 - 360 jours	3	- 1	2
Dues depuis plus de 360 jours	41	- 29	12
Total	961	- 32	929

Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Valeur comptable avant correction de valeur	834	961
Part corrigée	-42	-32
Correction de valeur au début de l'exercice	-32	-40
Variation liée à la première application IFRS 9	-1	
Corrections de valeur supplémentaires ¹	-15	-9
Décomptabilisation en raison de pertes	2	6
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	1	1
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		13
Différences issues des conversions en devises	3	-3
Correction de valeur à la fin de l'exercice	-42	-32

1 Dont -15 millions de CHF (exercice précédent: -9 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15.

Les corrections de valeur comprennent les corrections de valeur individuelles à hauteur de 41 millions de CHF, ainsi que les pertes attendues résultant du modèle prospectif fondé sur les pertes attendues (expected credit loss model) à hauteur de 1 million de CHF. Les pertes attendues se calculent, pour chaque contrepartie, sur la base des probabilités de défaillance individuelles, qui sont comprises, selon l'échéance des créances résultant des livraisons et prestations, entre 0,03 % et 19,25 %.

17 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Avoirs à vue	621	659
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours	13	3
Total	634	662

18 Fonds propres

Capital-actions

Le capital-actions de 278,7 millions de CHF (exercice précédent: 278,7 millions de CHF) se compose de 27 874 649 actions nominatives à 10 CHF (27 874 649 actions nominatives) et est entièrement libéré. L'actionnariat est composé de la manière suivante:

	Parts en % au 31.12.2018	Parts en % au 31.12.2017
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04	25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13	7,13
Canton de Soleure	5,61	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	2,13	2,13
Eniwa Holding AG	2,00	2,00
WWZ AG	0,91	0,91
Public	12,09	12,09

Le Conseil d'administration d'Alpiq propose à l'Assemblée générale du 14 mai 2019 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2018.

Capital hybride

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Alpiq a en outre placé un emprunt hybride public de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux.

Ce capital hybride d'un montant total de 1 017 millions de CHF a une durée illimitée et est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. Le 15 novembre 2018, Alpiq a eu pour la première fois le droit de rembourser l'emprunt hybride public. Alpiq a renoncé à en faire usage, et l'intérêt a été adapté aux conditions du marché. Situé maintenant à 4,5325 %, il est désormais inférieur à l'ancien taux d'intérêt de 5 %. Alpiq dispose à l'avenir, tous les 15 novembre, d'un droit annuel de remboursement. L'ajustement du taux d'intérêt aux conditions du marché s'effectue tous les cinq ans. Le prochain aura donc lieu le 15 novembre 2023. En 2023 et en 2043, la rémunération sera majorée de respectivement 25 pb et 75 pb. L'emprunt hybride souscrit par les actionnaires principaux suisses ne peut être remboursé qu'après le remboursement de l'emprunt hybride public, auquel il est subordonné. Alpiq peut, sous certaines conditions, substituer des actions ou des instruments hybrides de même rang à l'emprunt hybride détenu par les actionnaires principaux suisses. Le versement aux actionnaires principaux suisses des intérêts sur le prêt hybride peut être suspendu selon la libre appréciation d'Alpiq, sans obligation ultérieure de paiement. Il est également possible de suspendre la rémunération de l'emprunt hybride public, mais dans ce cas, les intérêts ne sont prescrits qu'après trois ans.

Le 26 mars 2018, Alpiq a communiqué qu'elle ne paierait pas d'intérêts sur l'emprunt hybride des principaux actionnaires suisses pour la période allant de mars 2017 à mars 2018. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public ont été honorés. Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2018 s'élèvent à 32 millions de CHF (exercice précédent: 33 millions de CHF). Indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation juridique de les payer, les intérêts de l'emprunt public hybride, respectivement les intérêts fixés du prêt hybride, imputables à l'exercice remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net» pour le calcul du résultat non dilué par action. Les intérêts courus après impôts s'élèvent à 18 millions de CHF (19 millions de CHF) au 31 décembre 2018. Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme engagement financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. En 2018, les paiements d'intérêts se sont élevés à 33 millions de CHF au total (0 million de CHF pour les actionnaires principaux suisses, 33 millions de CHF pour l'emprunt hybride public). En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées comme étant sans effet sur les fonds propres (réserves de bénéfice).

Variation de participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres

Au quatrième trimestre 2018, Alpiq Energia Italia S.p.A. a repris d'Eviva S.p.A. la part de tolling de 33,3 % dans En Plus S.r.l. Le 23 novembre 2018, Alpiq a exercé l'option call sur la part d'actions détenue par Eviva S.p.A. dans En Plus S.r.l. à hauteur de 33,3 % au prix de 0,6 million de CHF. La valeur comptable des passifs nets de En Plus S.r.l. s'élevait à 27 millions de CHF. La différence à hauteur de 28 millions de CHF a été comptabilisée au poste «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres», dont 5 millions de CHF dans les réserves de cash-flow hedge, 4 millions de CHF dans les différences issues des conversions en devises et 19 millions de CHF dans les réserves de bénéfice.

19 Provisions

En millions de CHF	Provision pour les contrats générant des pertes	Provision pour restructurations	Provision pour démantèlement des centrales propres	Provision pour garanties	Autres provisions	Total
Provisions à long terme au 1.1.2018	306		45	4	45	400
Provisions à court terme au 1.1.2018	28	12			39	79
Provisions au 1.1.2018	334	12	45	4	84	479
Variation du périmètre de consolidation	-				1	1
Dotation	3	2	1	11	4	21
Intérêts sur provisions	13		2			15
Utilisation	-19	-1			-11	-31
Provisions non utilisées et dissoutes	-32	-3	-4		-11	-50
Reclassification	-7	2	-1		6	0
Différences issues des conversions en devises	-3				-2	-5
Provisions au 31.12.2018	289	12	43	15	71	430
Provisions à long terme au 31.12.2018	268		43	4	48	363
Provisions à court terme au 31.12.2018	21	12		11	23	67

La provision pour les contrats générant des pertes englobe la valeur actuelle des contrats déficitaires en cours à la date de clôture du bilan découlant de l'activité de négoce et de distribution d'énergie, ainsi que des mandats en cours.

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés au cours des exercices précédents. La provision englobe les charges générées par la restructuration.

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés relatifs aux obligations de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

La provision pour garanties a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels. Elle contient également les provisions pour garanties et indemnités liées à la cession des activités de services et d'ingénierie à Bouygues Construction.

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel, les engagements actuels ou les risques d'engagements liés à des procédures judiciaires et des risques d'exploitation généraux dont la survenue est jugée probable.

Les provisions importantes pour lesquelles la juste valeur est essentielle sont calculées à la valeur actuelle et rémunérées par le biais des charges financières.

20 Passifs financiers

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Autres	Total
Passifs financiers à long terme au 31.12.2017	1 265	502		1 767
Passifs financiers à court terme au 31.12.2017	200	92	50	342
Passifs financiers au 31.12.2017	1 465	594	50	2 109
Nouveaux engagements financiers		4		4
Remboursement	- 500	- 85	- 50	- 635
Variation du périmètre de consolidation		34		34
Actualisation	1			1
Différences issues des conversions en devises		- 11		- 11
Passifs financiers au 31.12.2018	966	536	0	1 502
Passifs financiers à long terme au 31.12.2018	817	490		1 307
Passifs financiers à court terme au 31.12.2018	149	46		195

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Autres	Total
Passifs financiers à long terme au 31.12.2016	1 333	571		1 904
Passifs financiers à court terme au 31.12.2016	362	86	28	476
Passifs financiers au 31.12.2016	1 695	657	28	2 380
Nouveaux engagements financiers	130	40	22	192
Remboursement	- 362	- 121		- 483
Variation du périmètre de consolidation		1		1
Actualisation	2			2
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»		- 8		- 8
Différences issues des conversions en devises		25		25
Passifs financiers au 31.12.2017	1 465	594	50	2 109
Passifs financiers à long terme au 31.12.2017	1 265	502		1 767
Passifs financiers à court terme au 31.12.2017	200	92	50	342

Emprunts obligataires existants à la date de référence

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt	Taux d'intérêt effectif %	Valeur comptable 31.12.2018	Valeur comptable 31.12.2017
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2006/2018	01.03.2018	2,788		100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 3 7/8 %	2008/2018	30.10.2018	4,020		100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 149 millions de CHF, taux fixe 3 % ¹	2009/2019	25.11.2019	3,182	149	283
Alpiq Holding SA Valeur nominale 144 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 % ¹	2011/2021	20.09.2021	2,401	143	178
Alpiq Holding SA Valeur nominale 145 millions de CHF, taux fixe 3 % ¹	2012/2022	16.05.2022	3,060	144	200
Alpiq Holding SA Valeur nominale 141 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 % ¹	2015/2023	30.06.2023	2,123	141	175
Alpiq Holding SA Valeur nominale 260 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 % ¹	2014/2024	29.07.2024	2,712	259	299
Electricité d'Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 %	2017/2022	02.11.2022	1,441	130	130

¹ Rachat partiel au 18 septembre 2018

A la date de clôture, l'intérêt pondéré des emprunts obligataires émis, rapporté à la valeur nominale, est de 2,43 % (exercice précédent: 2,56 %), celle des prêts passifs de 3,57 % (3,82 %). Il comprend également les financements de projet libellés en euros. L'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires et des prêts passifs s'élève à 2,85 % (2,93 %).

Le 18 septembre 2018, Alpiq a racheté des emprunts obligataires d'une valeur nominale de 300 millions de CHF et avec des échéances comprises entre 2019 et 2024.

21 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Vente d'options put	11	11
Engagements divers à long terme	196	260
Total	207	271

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 148 millions de CHF (exercice précédent: 197 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Engagements divers à long terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 14.

22 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Engagements résultant des livraisons et prestations	577	745
Engagements divers à court terme	291	237
Acomptes reçus de clients	14	32
Total	882	1014

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont compensés par les «Créances résultant des livraisons et prestations», pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la note 2.

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 49 millions de CHF (exercice précédent: 49 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Engagements divers à court terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 14.

23 Transactions avec des entreprises et parties liées

Sont considérés comme entreprises et parties liées les centrales partenaires, les autres entreprises associées et les principaux actionnaires ayant une influence déterminante sur le Groupe Alpiq, ainsi que les institutions de prévoyance en faveur du personnel, les membres du Conseil d'administration et la Direction générale. EOS Holding SA et EDFAI disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme «Autres entreprises liées».

Volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	2018			2017 (ajusté)		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Total des produits d'exploitation						
Chiffre d'affaires net ¹	49	30	497	64	12	376
Autres produits d'exploitation ¹	2			2		
Charges d'exploitation						
Charges d'énergie et de marchandises	- 587	- 13	- 343	- 448		- 347
Autres charges d'exploitation		- 1			- 2	
Résultat financier						
Produits financiers		1				

¹ Montant comparatif adapté suite à IFRS 15

Volume des postes ouverts à la date de clôture du bilan avec des entreprises liées

En millions de CHF	31.12.2018			31.12.2017		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Actifs						
Autres actifs à long terme	1	3		1	1	
Dépôts à court terme	71			18		
Créances	6	3	21	6	1	21
Instruments financiers dérivés			83			51
Comptes de régularisation	1			58		
Passifs						
Passifs financiers à court terme	2					
Autres engagements à court terme	12	1	15	15		40
Instruments financiers dérivés			4			20
Comptes de régularisation	111		2	17		1

Les participations dans les sociétés partenaires et autres entreprises associées sont expliquées dans la note 13. Des accords contractuels régissant l'achat d'électricité existent entre le Groupe Alpiq et les centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base cost-plus pour les centrales partenaires.

Les transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes à la date du 31 décembre 2018 représentent un volume de contrats de 125 TWh (exercice précédent: 171 TWh) et une valeur brute de 4,6 milliards de CHF (5,8 milliards de CHF).

Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la note 24.

Membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération totale du Conseil d'administration et de la Direction générale se compose de la manière suivante:

En millions de CHF	Conseil d'administration		Direction générale	
	2018	2017	2018	2017
Rémunérations fixes et variables	2,3	2,5	6,0	6,3
Prestations de prévoyance sociales	0,1	0,1	1,1	1,1
Total	2,4	2,6	7,1	7,4

Le 30 avril 2018, la période d'acquisition du programme d'actions fictives (phantom share programme, rémunération en actions réglée en espèces) est arrivée à échéance sans que cela entraîne un droit au paiement. Les répercussions des rémunérations en actions avec règlement en espèces sur le résultat est négligeable pour l'année 2018. Il n'y a pas eu d'autres programmes de rémunération en actions en 2018.

Le rapport de rémunération donne des informations détaillées sur les rémunérations totales du Conseil d'administration et de la Direction générale.

24 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations selon le compte de résultat

En millions de CHF	2018	2017
Coûts des services rendus au cours de la période	- 15	- 15
Coût des services passés	- 13	
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 28	- 15

Avec la hausse de l'espérance de vie, la faiblesse persistante des taux d'intérêts et les estimations de rendement prudentes, le Conseil de la Fondation de prévoyance de la CPE Energie a pris en 2018 différentes mesures pour garantir son équilibre financier. L'essentiel des mesures porte sur la baisse du taux de conversion et sur le prélèvement de cotisations supplémentaires auprès des employeurs. En outre, les assurés actifs sont crédités d'un versement spécial remis en une fois sur les avoirs de vieillesse individuels à hauteur de 13 % pendant la phase de mise en œuvre des mesures. L'effet de ces mesures a été comptabilisé au poste «Coût des services passés».

Engagement lié à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	729	726
Juste valeur des actifs du plan	679	708
Engagement net lié à la prévoyance en faveur du personnel	50	18

Rapprochement des engagements de prévoyance nets

En millions de CHF	2018	2017
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	18	313
Charges liées à la prévoyance du personnel – compte de résultat ¹	28	51
Charges liées à la prévoyance du personnel – autre résultat ²	17	- 160
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	- 11	- 33
Prestations versées directement par l'employeur	- 2	- 7
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»		- 154
Effet des variations de change		8
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	50	18

1 Dont 36 millions de CHF sont imputables aux activités non poursuivies de l'exercice précédent.

2 Dont -86 millions de CHF sont imputables aux activités non poursuivies de l'exercice précédent.

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2018	2017
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	726	1 505
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations ¹	5	10
Coûts des services rendus au cours de la période ²	15	48
Coût des services passés	13	
Cotisations des employés	8	21
Prestations versées	-30	-64
Réévaluations:		
Hypothèses financières	-12	-22
Hypothèses démographiques		-39
Adaptations empiriques	4	8
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»		-749
Effet des variations de change		8
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	729	726

1 Dont 6 millions de CHF sont imputables aux activités non poursuivies de l'exercice précédent.

2 Dont 33 millions de CHF sont imputables aux activités non poursuivies de l'exercice précédent.

A la date de clôture du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'obligation basée sur la primauté des prestations (duration) est de 13,0 ans (exercice précédent: 13,3 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2018	2017
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	708	1 192
Intérêts sur actifs du plan ¹	5	7
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	11	33
Cotisations des employés	8	21
Prestations versées	-28	-57
Réévaluation des actifs du plan	-25	107
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»		-595
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	679	708

1 Dont 3 millions de CHF sont imputables aux activités non poursuivies de l'exercice précédent.

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	16	15
Instruments de capitaux propres de tiers	263	537
Instruments d'emprunt de tiers	193	471
Fonds immobiliers	35	109
Autres placements	74	70
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»		-591
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	581	611
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	98	98
Autres placements		3
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»		-4
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	98	97
Montant de la juste valeur des actifs du plan	679	708

2018: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses
Taux d'actualisation	0,79
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50

2017: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses
Taux d'actualisation	0,63
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50

Le calcul de l'espérance de vie est effectué en appliquant le modèle CIM avec un taux de modification prévu à long terme de 1,25 % (exercice précédent: 1,25 %).

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'engagement net au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-après récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des engagements à primauté de prestations après reclassification en «Passifs détenus en vue de la vente».

En millions de CHF	2018	2017
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	- 23	- 23
Réduction 0,25 %	24	25
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	2	2
Réduction 0,25 %	- 1	- 2
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	29	29
Réduction d'une année	- 29	- 29

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

Pour 2019, les cotisations de l'employeur sont estimées à 10 millions de CHF et celles des employés à 7 millions de CHF.

25 Instruments financiers: autres données

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2018	Juste valeur 31.12.2018	Valeur comptable 31.12.2017	Juste valeur 31.12.2017
Actifs financiers					
évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat					
Valeurs de remplacement positives des dérivés					
Dérivés de l'énergie		1 279	1 279	878	878
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		8	8	5	5
Titres		25	25	26	26
Passifs financiers évalués aux coûts amortis					
Emprunts obligataires	20	966	1 006	1 465	1 485
Prêts passifs	20	536	541	594	597
Passifs financiers					
évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat					
Valeurs de remplacement négatives des dérivés					
Dérivés de l'énergie		1 186	1 186	754	754
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		37	37	64	64

Pour tous les autres instruments financiers, la valeur comptable ne se différencie de la juste valeur que de façon négligeable. Les justes valeurs correspondantes ne sont donc pas présentées.

Hiérarchisation des instruments financiers à leur juste valeur

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement présenté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classés selon la hiérarchie d'évaluation suivante:

- Niveau 1: prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
 Niveau 2: modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur
 Niveau 3: modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Titres	25		25	
Dérivés de l'énergie	1 279		1 279	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	8		8	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	1 006	1 006		
Prêts passifs	541		541	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie	1 186		1 186	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	37		37	

En millions de CHF	31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Titres	26		26	
Dérivés de l'énergie	878		878	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	5		5	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	1 485	1 485		
Prêts passifs	597		597	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie	754		754	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	64		64	

Durant les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2, ni depuis le niveau 3, n'a eu lieu.

Les dérivés de l'énergie, de devises et de taux d'intérêt sont des produits OTC relevant du niveau 2. L'estimation des produits dérivés de l'énergie fait appel à une courbe de prix modèle. Dans cette courbe, les facteurs d'intrant observables (prix de marché) sont complétés par des prix forward horaires, qui sont sans arbitrage et qui sont comparés chaque mois à l'aide d'un benchmarking externe des prix.

La juste valeur des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Charges/ produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Compte de résultat 2018	Autre résultat 2018	Compte de résultat 2017	Autre résultat 2017
Bénéfices/ pertes nets				
Actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	50	51	24	- 24
Actifs et passifs financiers évalués aux coûts amortis	1		- 5	
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts des actifs financiers évalués aux coûts amortis	1		2	
Charge d'intérêts des passifs financiers évalués aux coûts amortis	- 61		- 70	

Des informations sur les corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations figurent dans la note 16.

26 Passifs éventuels et engagements de garantie

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé en septembre 2017 à 793 millions de RON, soit 192 millions de CHF, le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales (y compris les intérêts de retard) pour la période 2010 à 2014. Alpiq conteste le montant déterminé par l'autorité fiscale roumaine ANAF tant au niveau du bien-fondé que du montant, car elle est convaincue que les activités commerciales d'Alpiq Energy SE ont toujours été exercées dans le respect des lois et règlements roumains et européens en vigueur. La position d'Alpiq est confirmée par les évaluations actuellement disponibles d'experts juridiques et fiscaux externes. L'année dernière, Alpiq a fait opposition auprès de l'ANAF contre la charge fiscale. Alpiq a reçu fin juin 2018 la décision de l'ANAF relative à cette question. Pour l'essentiel, l'ANAF conforte son point de vue et réfute la réclamation portant sur un montant de 589 millions de RON, soit 142 millions de CHF, en la jugeant infondée. Concernant un montant de 204 millions de RON, soit 49 millions de CHF, elle a annulé la décision résultant de l'audit fiscal et a ordonné une réévaluation. Sur un point sans importance pour le montant, l'ANAF a pris une décision en faveur d'Alpiq. Alpiq contestera la décision sur opposition de l'ANAF et utilisera toutes les voies légales de recours, tant au niveau local qu'international. Le montant exigé par l'ANAF est cautionné à l'aide d'une garantie bancaire nantie. A la date de clôture du bilan, cette garantie s'élève à 589 millions de RON, soit 142 millions de CHF au 31 décembre 2018 (exercice précédent: 793 millions de RON, soit 199 millions de CHF). La garantie est versée sur un compte bancaire nanti à hauteur de 130 millions d'EUR, soit 147 millions de CHF (173 millions d'EUR, soit 202 millions de CHF) et intégrée au poste «Dépôts à long terme». Alpiq estime toujours improbable de perdre cette procédure et n'a donc pas comptabilisé d'engagement pour cette charge fiscale. Des explications concernant les évolutions après la date de clôture du bilan figurent dans la note 32.

A la date de clôture du bilan, il n'y a pas d'engagements conditionnels au profit de tiers, liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis de tiers (exercice précédent: 16 millions de CHF). Pour d'autres engagements en relation avec des centrales partenaires, se référer à la note 13. Les engagements conditionnels concernant la vente des activités de services et d'ingénierie figurent dans la note 30.

27 Actifs nantis

Les installations de Aero Rossa S.r.l., Milan/IT, En Plus S.r.l., Milan/IT et Enpower 3 S.r.l., Aragona/IT, sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers correspondants sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales auprès des banques de financement pour un montant de 59 millions de CHF (exercice précédent: 71 millions de CHF). La note 26 donne des informations sur les dépôts à long terme nantis.

28 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq est basée sur la structure d'organisation et de direction interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'intention des organes de direction. Les secteurs opérationnels sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats des secteurs (EBITDA, EBIT) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services.

Le 31 juillet 2018, Alpiq a cédé des parts substantielles de l'ancien domaine opérationnel Industrial Engineering, ainsi que l'ensemble du domaine opérationnel Building Technology & Design (voir note 30). Cela a entraîné une modification de la structure organisationnelle et dirigeante. Comme le reporting financier interne avait déjà été établi selon la nouvelle structure avant le 1^{er} janvier 2019, les domaines soumis à rapport selon IFRS 8 regroupent les trois domaines opérationnels, tels qu'ils figurent dans l'organigramme au 1^{er} janvier 2019 à la page 19. Les données sectorielles de l'année précédente ont été ajustées à des fins de comparaison.

- Le domaine opérationnel Generation Switzerland regroupe la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage, les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt ainsi que le projet de centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).
- Le domaine opérationnel Generation International englobe la production d'électricité provenant de parcs éoliens, de petites centrales hydroélectriques et d'installations photovoltaïques industrielles, l'exploitation des centrales et le développement de divers projets de parcs éoliens. Le domaine opérationnel comprend également la production d'électricité et de chaleur issues de centrales thermiques situées en Tchéquie, en Hongrie, en Italie et en Espagne. Le portefeuille de centrales comprend des centrales à gaz à cycle combiné, des centrales dotées de turbines à gaz et des centrales au lignite. Le domaine opérationnel Digital & Commerce ou des tiers vendent le courant sur le marché européen du négoce de l'électricité. Dans les quatre pays, les opérateurs de réseau locaux exploitent ces centrales afin de réguler le réseau.
- Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans le domaine de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Le domaine opérationnel se concentre en outre sur le développement de produits et services dotés d'intelligence artificielle à apprentissage automatique afin d'optimiser et d'interconnecter à l'avenir tous les systèmes de gestion de l'énergie grâce à la numérisation. Digital & Commerce dispose également d'un centre de compétence pour la mobilité électrique.

Aucun regroupement de secteurs opérationnels qui doivent faire l'objet de rapports n'a été effectué. Le rapprochement des résultats des secteurs opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Group Center & autres sociétés), les effets liés à la consolidation du Groupe (y compris les effets de devises étrangères suite à l'application de cours moyens différents dans le Management Reporting) ainsi que d'autres postes de rapprochement présentés dans une colonne séparée. Ces derniers englobent d'une part un report entre le chiffre d'affaires net externe et les autres produits à hauteur de 13 millions de CHF (exercice précé-

dent: 15 millions de CHF) lié aux structures des comptes qui ne sont pas les mêmes dans les rapports internes et les rapports externes. D'autre part, le Group Center comprend des recettes et coûts liés à la cession des activités de services et d'ingénierie, qui figurent aux postes «Autres produits» et «Coûts d'exploitation». Dans le compte de résultat selon IFRS, ces montants sont compris dans le résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies. Il s'agit d'une partie des recettes de la vente et des coûts liés à la cession. Group Center & autres sociétés comprend les participations financières et non stratégiques directement affectées et pas comptabilisées dans les domaines opérationnels ainsi que les activités centrales du Groupe qui englobent Alpiq Holding SA et les unités fonctionnelles.

2018: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Consoli- dation	Rapproche- ment	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	142	324	4 742				5 208
Chiffre d'affaires issu des activités d'ingénierie			10				10
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations						13	13
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	-24	14	-27	-9	1		-45
Transactions internes	500	84	20	15	-619		0
Effets exceptionnels ¹	2		52				54
Total du chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	620	422	4 797	6	-618	13	5 240
Total du chiffre d'affaires net	618	422	4 745	6	-618	13	5 186
Autres produits	42	5	7	212	-7	-209	50
Effets exceptionnels ¹				-196		196	
Total des produits avant effets exceptionnels	662	427	4 804	22	-625	0	5 290
Total des produits d'exploitation	660	427	4 752	218	-625	-196	5 236
Coûts d'exploitation	-802	-271	-4 733	-60	624	15	-5 227
Effets exceptionnels ¹	102		-16	32		-15	103
EBITDA avant effets exceptionnels	-38	156	55	-6	-1	0	166
EBITDA	-142	156	19	158	-1	-181	9
Amortissements et dépréciations	-64	-80	-17	-8			-169
Effets exceptionnels ¹		2	12				14
EBIT avant effets exceptionnels	-102	78	50	-14	-1	0	11
EBIT	-206	76	2	150	-1	-181	-160
Effectif à la date de clôture au 31.12.	130	592	529	297			1 548
Immobilisations corporelles	1 458	931	4	97			2 490
Immobilisations incorporelles	48	30	42	12			132
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 415	8	1	3			2 427
Total des actifs à long terme	3 921	969	47	112	0	0	5 049
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	-13	-22	-11	-4			-50

¹ Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs de Kernkraftwerk Gösgen AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations et de coûts de restructuration.

2017: informations par domaine opérationnel (adapté)

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Consoli- dation	Rapproche- ment	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	131	304	4 983		-6		5 412
Chiffre d'affaires issu des activités d'ingénierie			6				6
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations						15	15
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	-1	16	22	-20	-1		16
Transactions internes	565	73	17	22	-677		0
Effets exceptionnels ¹	6		-1				5
Total du chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	701	393	5 027	2	-684	15	5 454
Total du chiffre d'affaires net	695	393	5 028	2	-684	15	5 449
Autres produits	27	17	6	13	-8	-15	40
Total des produits avant effets exceptionnels	728	410	5 033	15	-692	0	5 494
Total des produits d'exploitation	722	410	5 034	15	-692	0	5 489
Coûts d'exploitation	-579	-252	-4 980	-30	695		-5 146
Effets exceptionnels ¹	-124		2	16			-106
EBITDA avant effets exceptionnels	25	158	55	1	3	0	242
EBITDA	143	158	54	-15	3	0	343
Amortissements et dépréciations	-69	-85	-4	-7	1		-164
EBIT avant effets exceptionnels	-44	73	51	-6	4	0	78
EBIT	74	73	50	-22	4	0	179
Effectif à la date de clôture au 31.12.	127	582	486	309			1 504
Immobilisations corporelles	1 499	962	5	99			2 565
Immobilisations incorporelles	58	36	46	13			153
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 480	33		3			2 516
Total des actifs à long terme	4 037	1 031	51	115	0	0	5 234
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	-10	-26	-7	-4			-47

¹ Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs de Kernkraftwerk Gösgen AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations et de coûts de restructuration.

Le résultat du négoce des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers inclut les gains et les pertes issus des transactions réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur.

Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10% ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq.

2018: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Tchéquie	Hongrie	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe	686	334	1 377	517	258	287	317	253	1 157	5 186
Immobilisations corporelles	1 513		124	252	524	31			46	2 490
Immobilisations incorporelles	87		8	12				16	9	132
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 427									2 427
Total des actifs à long terme	4 027	0	132	264	524	31	0	16	55	5 049

2017: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Tchéquie	Hongrie	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe (ajusté)	981	532	1 344	289	469	243	272	236	1 083	5 449
Immobilisations corporelles	1 549		132	227	569	38		1	49	2 565
Immobilisations incorporelles	93		8	14	8			17	13	153
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 494			22						2 516
Total des actifs à long terme	4 136	0	140	263	577	38	0	18	62	5 234

Le chiffre d'affaires net par pays réalisé avec des clients externes est imputé au domicile du client. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue ou de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net réalisé dans d'autres pays est regroupé sous «Autres pays».

29 Regroupements d'entreprises

2018: regroupements d'entreprises

En 2018, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

Domaine opérationnel Generation International

28 mars 2018: Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l., Milan/IT

28 mars 2018: Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l., Milan/IT

28 mars 2018: Enpower 2 S.r.l., Milan/IT

Fin mars 2018, Alpiq a mis en œuvre l'accord conclu fin janvier 2018 avec Moncada Energy Group S.r.l. (MEG) selon lequel Alpiq EcoPower SA transfère sa participation de 22 % dans M&A Rinnovabili S.r.l. à MEG et reçoit en contrepartie l'intégralité des participations dans les sociétés Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l., Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l. et Enpower 2 S.r.l. Cette transaction a permis à Alpiq de reprendre cinq installations photovoltaïques d'une puissance de 13,6 MW et un parc éolien d'une puissance de 8,5 MW. Elle développe ainsi sa présence en Sicile.

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 13 millions de CHF. L'imputation au bilan des justes valeurs a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations corporelles	56
Liquidités	6
Autres actifs circulants	6
Provisions à long terme	-1
Passifs financiers à long terme	-43
Impôts différés sur le revenu	-4
Passifs financiers à court terme	-2
Autres engagements à court terme	-5
Actifs nets	13
Participations ne donnant pas le contrôle	
Actifs nets acquis	13
Goodwill obtenu par acquisition	0
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition	
Liquidités acquises des filiales	6
Coûts d'acquisition	-13
Juste valeur (fair value) des actifs nets abandonnés	13
Flux de trésorerie net	6

2017: regroupements d'entreprises

Les entreprises acquises en 2017 font partie des activités non poursuivies. C'est la raison pour laquelle aucune autre information n'est publiée à ce sujet.

30 Cession de sociétés

L'accord sur la vente des activités de services et d'ingénierie constituées du Groupe Alpiq InTec et du Groupe Kraftanlagen a été exécuté le 31 juillet 2018. Ces groupes, composés des sociétés ci-après, sont considérés comme des activités non poursuivies. Aucune autre société n'a été cédée durant la période concernée. La société Tysvær Vindpark AS (Rogaland, Norvège) a été vendue l'année précédente.

Sociétés Groupe Alpiq InTec	Sociétés Groupe Kraftanlagen
Alpiq InTec SA, Olten	Kraftanlagen München GmbH, Munich/DE
Alpiq Burkhalter Technik AG, Zurich	Diamond Lite S.A., Herisau
Alpiq EnerTrans SA, Niedergösgen	ECM Ingenieur-Unternehmen für Energie- und Umwelttechnik GmbH, Munich/DE
Alpiq EnerTrans S.p.A., Milan/IT	FINOW Rohrsysteme GmbH, Eberswalde/DE
Alpiq Infra SA, Zurich	GAH Pensions GmbH, Heidelberg/DE
Alpiq InTec Italia S.p.A., Milan/IT	IA Tech GmbH, Jülich/DE
Alpiq InTec Management SA, Zurich	IPIP S.A., Ploiesti/RO
Alpiq InTec Suisse SA, Zurich	Jakob Ebling, Heizung, Lüftung, Sanitär GmbH, Nierstein/DE
Alpiq Prozessautomation AG, Strengelbach	KAROM Servicii Profesionale In Industrie S.R.L., Ploiesti/RO
CAD-LP SA, Meyrin	Kraftanlagen Hamburg GmbH, Hambourg/DE
CAD-MICA SA, Meyrin	Kraftanlagen Heidelberg GmbH, Heidelberg/DE
CADZIPLO SA, Plan-les-Ouates	Kraftanlagen Power Plants GmbH, Munich/DE
Caliqua Anlagentechnik GmbH, Vienne Neudorf/AT	Kraftanlagen Romania S.R.L., Ploiesti/RO
EIS Energy Investment Solutions S.R.L., Milan/IT	Swiss Decommissioning & Nuclear Services AG, Olten
Elektroline a.s., Prague/CZ	
FAD-ZIPLO SA, Meyrin	
FAR Energia S.r.L., Sirmione (BS)/IT	
K+M Verkehrstechnik GmbH, Herne/DE	
Kummler + Matter SA, Zurich	
Kummler Matter A.S., Istanbul/TR	
Lundy Projects Ltd., Stockport/UK	
Transtec Gotthard, Amsteg ¹	

¹ Communauté de travail

Avec l'exécution de l'accord de vente, le Groupe Alpiq a perdu le contrôle sur le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen le 31 juillet 2018. Les sociétés concernées ont été déconsolidées à la date de la clôture. A la date de la clôture, Bouygues Construction a transféré le prix de la vente provisoire, calculé sur la base du décompte final estimé (estimated closing statements) et s'élevant à 790 millions de CHF. Le prix de vente est fixé définitivement sur la base du mécanisme contractuel d'ajustement du prix, qui prend en compte les clôtures au 31 juillet 2018 des entreprises cédées ainsi que les ajustements définis par contrat. Les avis divergent quant au prix de vente définitif et à l'ajustement du montant déjà versé par Bouygues Construction. Alors qu'Alpiq revendique un montant supplémentaire de 12,9 millions de CHF, Bouygues Construction réclame un montant de 205,1 millions de CHF en retour. Alpiq conteste la réclamation de Bouygues tant au niveau du montant que de la motivation. Afin de faire valoir ses revendications liées au mécanisme d'ajustement du prix, Alpiq a introduit une procédure d'arbitrage contre Bouygues Construction le 12 février 2019 conformément au règlement de la Swiss Chambers' Arbitration Institution. Le même jour, Bouygues Construction a elle aussi introduit une procédure d'arbitrage, réclamant pour l'essentiel un paiement de 205,1 millions de CHF. On peut partir du fait que les deux procédures seront regroupées. L'issue de cette procédure est tributaire de décisions du tribunal d'arbitrage qui ne sont pas encore connues. La durée de cette procédure n'est pas connue. Il n'est donc actuellement pas possible de formuler des estimations sur le montant d'ajustement final. C'est pourquoi le bénéfice issu de la cession des activités de

services et d'ingénierie a été calculé sur la base du prix provisoire de la vente obtenu le 31 juillet 2018 et s'élevant à 790 millions de CHF. Le résultat de la procédure d'arbitrage peut entraîner, dans les périodes suivantes, des ajustements significatifs du bénéfice de la cession et donc du «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies» ainsi que du «Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies».

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq et Bouygues Construction se sont par ailleurs mis d'accord sur des indemnités et des garanties. Dans le cadre de projets et d'autres dossiers, Alpiq devra assumer à l'avenir les pertes et les coûts engagés qui excèdent l'estimation au moment de la vente. Alpiq a reporté les coûts attendus dans ce contexte (voir note 19). De plus, Alpiq devra assumer pour la société Kraftanlagen München GmbH les éventuels coûts de la procédure de concurrence engagée au premier trimestre 2015 par le parquet de Munich I et le Bundeskartellamt (office fédéral des ententes). Kraftanlagen München coopère à tous les niveaux avec les autorités. Le résultat de cette procédure et l'imposition éventuelle d'une amende dépendent de décisions administratives et judiciaires qui ne sont pas encore connues. Kraftanlagen München et Alpiq estiment qu'une condamnation est improbable. Les montants des autres indemnités sont négligeables ou Alpiq considère qu'elles sont peu probables.

Compte de résultat et compte de résultat global consolidé des activités non poursuivies

En millions de CHF	2018	2017
Chiffre d'affaires net	1 000	1 638
Autres produits	8	9
Charges	-1 051	-1 733
Effet lié à la réévaluation des provisions pour garanties et indemnités	-9	
Résultat avant impôts sur le revenu	-52	-86
Impôts sur le revenu	-8	-2
Résultat après impôts sur le revenu	-60	-88
Bénéfice provenant de la vente ¹	258	
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	198	-88

¹ Le bénéfice provenant de la vente n'a donné lieu à aucun impôt sur le revenu.

En millions de CHF	2018	2017
Différences issues des conversions en devises	-9	13
Réévaluation des plans de prévoyance	23	64
Autre résultat (net après impôts sur le revenu)¹	14	77

¹ Les impôts sur le revenu comptabilisés en tant qu'autres résultat s'élevaient à -6 millions de CHF (exercice précédent: -22 millions de CHF).

Bénéfice provenant de la vente

En millions de CHF	2018	2017
Entrées de liquidités	790	5
Sorties d'actifs nets	-469	-4
Provision pour garanties	-2	
Coûts de la vente	-15	
Bénéfice provenant de la vente (avant reclassification des écarts de conversion cumulés)	304	1
Reclassification des écarts de conversion cumulés	-46	
Bénéfice provenant de la vente	258	1

Flux de trésorerie net provenant de la vente

En millions de CHF	2018	2017
Entrées de liquidités	790	5
Coûts de la vente	- 15	
Liquidités des filiales vendues	- 71	
Flux de trésorerie net provenant de la vente¹	704	5

¹ Le flux de trésorerie net provenant de la vente en 2018 figure au poste «Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies» dans le tableau de financement consolidé.

Actifs et passifs à la date de la vente

En millions de CHF	2018	2017
Immobilisations corporelles	182	1
Immobilisations incorporelles	131	4
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2	
Autres actifs à long terme	10	
Impôts sur le revenu différés	21	
Stocks	30	
Créances	348	
Actifs sous contrat	445	
Liquidités	71	
Comptes de régularisation	20	
Total des actifs	1 260	5
Provisions à long terme	21	
Impôts sur le revenu différés	23	1
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	126	
Passifs financiers à long terme	2	
Autres engagements à long terme	12	
Passifs d'impôts courants sur le revenu	8	
Provisions à court terme	10	
Passifs financiers à court terme	5	
Autres engagements à court terme	177	
Passifs sous contrat	336	
Comptes de régularisation	71	
Total des fonds étrangers	791	1
Total des actifs nets	469	4

31 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

A la date de clôture du bilan du 31 décembre 2017, en raison des intentions de vente, la société de projet de parc éolien Tormoseröd Vindpark AB (100%) ainsi que les activités de services et d'ingénierie, comprenant le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen, étaient inscrites au bilan en tant qu'«Actifs et passifs détenus en vue de la vente». Ces groupes, qui représentaient l'ensemble de l'ancien domaine opérationnel Building Technology & Design et des parties significatives de l'ancien domaine opérationnel Industrial Engineering, sont classés comme activités non poursuivies.

Le 25 mars 2018, Alpiq a signé un accord avec Bouygues Construction dont le siège est à Guyancourt (France). Cet accord porte sur la vente des activités de services et d'ingénierie. La conclusion a eu lieu le 31 juillet 2018. Des informations complémentaires sont présentées dans la note 30.

Au cours du second semestre 2018, Alpiq a décidé de ne pas donner suite pour le moment à la vente de la société de projet de parc éolien Tormoseröd Vindpark AB (100%) dont les actifs nets sont de 0 million de CHF. En outre, Alpiq a annoncé, le 30 octobre 2018, qu'elle examinait la vente de ses deux centrales à charbon tchèques de Kladsno et Zlín. Les conditions résultant d'IFRS 5 pour une classification en tant que «Actifs détenus en vue de la vente» n'étaient toutefois pas encore satisfaites au 31 décembre 2018.

A la date de clôture du bilan du 31 décembre 2018, Alpiq ne présentait pas d'actifs considérés comme des actifs détenus en vue d'une vente.

Actifs

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations corporelles		177
Immobilisations incorporelles		129
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées		4
Autres actifs à long terme		6
Impôts sur le revenu différés		23
Stocks		29
Créances ¹		350
Actifs sous contrat ¹		304
Dépôts à court terme		20
Liquidités		146
Comptes de régularisation		10
Total des actifs détenus en vue de la vente	0	1 198

¹ Présentation adaptée selon IFRS 15

Passifs

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Provisions à long terme		18
Impôts sur le revenu différés		15
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel		154
Passifs financiers à long terme		4
Autres engagements à long terme		12
Passifs d'impôts courants sur le revenu		8
Provisions à court terme		10
Passifs financiers à court terme		4
Autres engagements à court terme ¹		178
Passifs sous contrat ¹		265
Comptes de régularisation		54
Total des passifs détenus en vue de la vente	0	722

¹ Présentation adaptée selon IFRS 15

32 Evénements après la date de clôture du bilan

Le 29 janvier 2019, la Cour suprême à Bucarest a décidé que l'avis de taxation à hauteur de 589 millions de RON, soit 142 millions de CHF, n'était pas exécutoire jusqu'à ce que le tribunal ait statué. Cette décision en faveur du recours d'Alpiq a pour conséquence que le montant exigé par l'ANAF ne doit plus être cautionné par une garantie bancaire et que les fonds nantis sont de nouveau à la libre disposition d'Alpiq. La garantie bancaire et le nantissement du compte bancaire ont été levés le 14 février 2019. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la note 26.

Le 12 février 2019, dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq a introduit une procédure d'arbitrage contre la société acquéreuse Bouygues Construction. Le même jour, Bouygues Construction a également introduit une procédure d'arbitrage. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la note 30.

33 Périmètre de consolidation

	Siège	Fin de contrat / de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Holding SA	Lausanne		CHF	278,75	100,0	G	H	31.12.
Aar et Tessin SA d'Electricité*	Olten		CHF	0,05	100,0	G	S	31.12.
Aero Rossa S.r.l.	Milan/IT		EUR	2,20	100,0	G	P	31.12.
Alpiq SA*	Olten		CHF	303,60	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Blue Energy AG*	Olten		CHF	1,00	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Csepel Kft.	Budapest/HU		HUF	4 930,10	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Csepeli Szolgáltató Kft.	Budapest/HU		HUF	20,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Deutschland GmbH*	Munich/DE		EUR	10,00	100,0	G	H	31.12.
Alpiq EcoPower SA*	Olten		CHF	0,50	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Ecopower France S.A.S.	Toulouse/FR		EUR	0,58	100,0	G	H	31.12.
Alpiq EcoPower Suisse SA	Olten		CHF	25,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq E-Mobility SA	Zurich		CHF	0,50	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia/BG		BGN	0,20	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energía España S.A.U.	Madrid/ES		EUR	20,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energia Italia S.p.A.	Milan/IT		EUR	13,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energie Deutschland GmbH	Berlin/DE		EUR	0,05	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Energie France S.A.S.	Paris/FR		EUR	14,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energija BH d.o.o.	Sarajevo/BA		BAM	1,62	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija RS d.o.o. Beograd	Belgrade/RS		RSD	137,75	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Albania SHPK	Tirana/AL		ALL	17,63	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Hellas S.A.	Athènes/GR		EUR	0,56	99,4	G	N	31.12.
Alpiq Energy Nordic AS	Oslo/NO		NOK	223,00	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy SE	Prague/CZ		CZK	172,66	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija Skopje DOOEL	Skopje/MK		MKD	20,34	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Ukraine LLC	Kiev/UA		UAH	1,16	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Generation (CZ) s.r.o.	Kladno/CZ		CZK	2 975,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen		CHF	53,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,73	90,0	G	P	31.12.
Alpiq Italia S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,25	100,0	G	H	31.12.
Alpiq le Bayet S.A.S.	St-Paul-sur-Isère/FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Re (Guernsey) Ltd.	Guernsey/UK		EUR	6,00 ¹	100,0	G	S	31.12.
Alpiq RomEnergie S.R.L.	Bucarest/RO		RON	2,49	100,0	G	D	31.12.
Alpiq RomIndustries S.R.L.	Bucarest/RO		RON	6,61	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Services CZ s.r.o.	Prague/CZ		CZK	2,50	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Solutions France SAS	Paris/FR		EUR	0,05	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Suisse SA*	Lausanne		CHF	145,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Turkey Enerji Toptan Satis Limited Sirketi	Istanbul/TR		TRY	7,92	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Wind Services EAD	Sofia/BG		BGN	0,05	100,0	G	S	31.12.

	Siège	Fin de contrat / de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Arclight SA ⁴	Olten		CHF	0,10	100,0	G	N	31.12.
Atel Energy Romania S.R.L.	Bucarest/RO		RON	0,18	100,0	G	N	31.12.
Bel Coster SA ⁴	L'Abergement		CHF	0,30	100,0	G	P	31.12.
Birs Wasserkraft AG	Olten		CHF	0,10	100,0	G	P	31.12.
Blåsmark Vindkraft AB	Danderyd/SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Forces Motrices de Blenio SA	Blenio	2042	CHF	60,00	17,0	E	P	30.09.
CEPE Des Gravières SAS	Vergigny/FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
CERS Holding SAS	Paris/FR		EUR	0,50	15,0	E	P	31.12.
Cleuson-Dixence ²	Sion	2044	CHF	0,00	31,8	E	P	31.12.
Cotlan Wasserkraft AG	Glaris Sud		CHF	4,00	60,0	G	P	31.12.
EESP European Energy Service Platform GmbH	Berlin/DE		EUR	0,03	100,0	G	D	31.12.
Electra-Massa AG	Naters	2048	CHF	20,00	34,5	E	P	31.12.
Electricité d'Emosson SA	Martigny		CHF	140,00	50,0	G	P	31.12.
En Plus S.r.l. ⁵	Milan/IT		EUR	25,50	100,0	G	P	31.12.
Enpower 2 S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,10	100,0	G	P	31.12.
Enpower 3 S.r.l.	Aragona/IT		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Energie Biberist AG	Biberist		CHF	5,00	25,0	E	P	31.12.
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon		CHF	8,00	82,0	G	P	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez	2050/2074	CHF	140,00	22,0	E	P	30.09.
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall		CHF	6,02	59,6	G	P	31.12.
Ouvra Electrica Lavinuoz Lavin SA (OELL)	Zernez		CHF	2,00	25,0	E	P	31.12.
Wasserkraftwerk Peist AG	Arosa		CHF	1,00	51,0	G	P	31.12.
Eol Jorat Nord SA ⁴	Lausanne		CHF	0,35	100,0	G	D	31.12.
Eole Jura SA	Muriaux		CHF	4,00	100,0	G	P	31.12.
ETRANS SA	Laufenburg		CHF	7,50	33,3	E	S	31.12.
Flexitricity Ltd.	Edimbourg/UK		GBP	1,00	100,0	G	S	31.03.
Forces Motrices de Martigny-Bourg S.A.	Martigny	2080	CHF	3,00	18,0	E	P	31.12.
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Œux	2051/2094	CHF	100,00	39,3	E	P	31.12.
Grande Dixence SA	Sion	2044	CHF	300,00	60,0	E	P	31.12.
Horizen GmbH	Brühl/DE		EUR	0,03	100,0	G	D	31.12.
HYDRO Exploitation SA	Sion		CHF	13,00	26,2	E	S	31.12.
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf		CHF	0,10	65,0	G	P	31.12.
InnoSense AG	Zurich		CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Isento Wasserkraft AG	St-Gall		CHF	0,25	100,0	G	P	31.12.
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken		CHF	350,00 ³	40,0	E	P	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt		CHF	450,00	27,4	E	P	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne	2041	CHF	150,00	33,3	E	P	31.12.
KohleNusbaumer SA	Blonay		CHF	0,10	35,0	E	S	31.12.
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden	2070	CHF	30,00	13,5	E	P	30.09.
Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre		CHF	50,00	54,0	G	P	30.09.
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis	2042	CHF	100,00	9,3	E	P	30.09.

Comptes consolidés

	Siège	Fin de contrat / de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Kraftwerke Zervreila AG	Vals	2037	CHF	50,00	21,6	E	P	31.12.
Maggia Kraftwerke AG	Locarno	2035/2048	CHF	100,00	12,5	E	P	30.09.
Kraftwerk Aegina AG	Obergoms	2047	CHF	12,00	50,0	E	P	30.09.
Motor-Columbus SA*	Olten		CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
MOVE Mobility SA	Granges-Paccot		CHF	4,00	25,0	E	S	31.12.
Nant de Drance SA	Finhaut		CHF	350,00	39,0	E	P	31.12.
Novel S.p.A.	Milan/IT		EUR	10,00	51,0	G	P	30.09.
Po Prostu Energia Spółka Akcyjna	Varsovie/PL		PLN	10,20	100,0	G	D	31.12.
PPC Bulgaria JSCo	Sofia/BG		BGN	1,20	15,0	E	N	31.12.
Salanfe SA	Vernayaz		CHF	18,00	100,0	G	P	31.12.
Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,07	100,0	G	P	31.12.
Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,05	100,0	G	P	31.12.
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad/SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Tous-Vents SA ⁴	Lausanne		CHF	0,40	100,0	G	P	31.12.
Unoenergia S.r.l.	Biella/IT		EUR	0,11	28,0	E	P	31.12.
Vetrocom EOOD*	Sofia/BG		BGN	136,91	100,0	G	P	31.12.
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen		CHF	2,00	70,0	G	P	31.12.
Wasserkraftwerke Weinfelden AG	Weinfelden		CHF	5,00	49,0	E	P	31.12.
Xamax AG	Olten		CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.
3SP S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.

1 Dont 3 millions de EUR versés

2 Société simple

3 Dont 290 millions de CHF versés

4 Nouvelle société

5 Au quatrième trimestre 2018, Alpiq Energia Italia S.p.A. a repris d'Eviva S.p.A. la part de tolling de 33,3 % dans En Plus S.r.l. Alpiq a également exercé l'option call sur la part d'actions détenue par Eviva S.p.A. dans En Plus S.r.l. à hauteur de 33,3 %. Au 31 décembre 2018, Eviva S.p.A. était encore inscrite au registre des actions de En Plus S.r.l.

Objet de la société

N	Négoce
D	Distribution et approvisionnement
P	Production
S	Service
H	Holding

Méthode de consolidation

G	Intégration globale
E	Mise en équivalence

* Participation détenue directement par Alpiq Holding SA

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 1 mars 2019

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Alpiq Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 72 à 152) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux

éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Déconsolidation des activités cédées au cours de l'exercice et évaluation des provisions sur la base des assurances et garanties données

Risque La vente du groupe Alpiq InTec et du groupe Kraftanlagen a été finalisée le 31 juillet 2018. En conséquence, le contrôle du groupe Alpiq sur ces sociétés a pris fin à la date de clôture, les valeurs comptables correspondantes des actifs et passifs ont été décomptabilisées et un gain d'aliénation de CHF 258 millions a été comptabilisé sur la base du prix de transaction provisoire. Comme expliqué dans les notes 1 et 30 de l'annexe, il existe une incertitude importante concernant l'ajustement final du prix d'aliénation en raison des divergences d'opinion entre les parties. L'ajustement possible se situe entre un résultat positif de CHF 12,9 millions et un résultat négatif de CHF 205,1 millions, le montant final devant être déterminé par un tribunal arbitral. En outre, le groupe Alpiq a donné des assurances et des garanties à l'acquéreur. Le groupe Alpiq a nommé un responsable de projet chargé d'évaluer les risques liés à l'évaluation des projets. Les risques sont comptabilisés en tant que provisions et présentés à la note 19 en annexe.

Nos procédures d'audit Nous avons examiné la procédure de détermination du prix d'aliénation à comptabiliser dans l'exercice en cours en consultant les contrats correspondants. En ce qui concerne l'incertitude de l'ajustement final du prix d'achat, nous avons discuté avec la direction de l'analyse effectuée par le groupe Alpiq et de son appréciation des ajustements d'évaluation invoqués. De plus, nous avons exigé une évaluation du cabinet d'avocats chargé de l'affaire. Nous avons également vérifié les provisions pour assurances et garanties en consultant les clauses contractuelles, une analyse globale effectuée par le cabinet d'avocats et le certificat de l'avocat sous-jacent. Nous avons également mené des sondages avec la direction générale, le responsable Legal & Compliance et les cadres du service financier. En ce qui concerne l'examen des provisions pour les risques restants au sein du groupe Alpiq pour l'évaluation des projets, nous avons discuté des hypothèses formulées par le responsable de projet avec la direction générale et les cadres du service financier. Enfin, nous avons évalué la compétence et l'objectivité du responsable de projet afin de pouvoir nous fier à ses résultats. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection, ni quant à la déconsolidation des activités cédées au cours de l'exercice, ni quant à l'évaluation de la provision sur la base des assurances et garanties données.

Valeur des immobilisations corporelles provenant d'installations de production et de participations dans des sociétés de production

Risque	Les dépréciations comptabilisées pendant l'exercice 2018 sont publiées en annexe, note 3. L'évaluation de la perte de valeur a nécessité plusieurs estimations et hypothèses par le groupe Alpiq qui ont eu une influence significative sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les principales hypothèses comprenaient les conditions-cadres réglementaires ainsi que les activités d'investissement à long terme. Les explications relatives aux incertitudes d'estimations figurent en annexe, note 1.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit des dépréciations, nous avons comparé les estimations significatives du groupe Alpiq avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation de valeur des immobilisations corporelles provenant d'installations de production et de participations dans des sociétés de production.

Évaluation des contrats de fourniture et de livraison déficitaires à long terme

Risque	Le groupe Alpiq a conclu des contrats de fourniture et de livraison d'électricité à long terme qui ont été identifiés comme des contrats déficitaires en raison de leur structure et de la situation actuelle du marché au 31 décembre 2018. Pendant l'exercice sous revue, les provisions pour contrats déficitaires à hauteur de CHF 32 millions nets ont été dissoutes (annexe, note 19). Les calculs nécessaires à la détermination des provisions des pertes escomptées ont requis plusieurs estimations par le groupe Alpiq qui ont eu une influence significative sur le montant des provisions et, de ce fait, sur celui du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, cours des devises, taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les explications relatives aux incertitudes d'estimations figurent en annexe, note 1.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit des provisions, nous avons comparé les estimations significatives du groupe Alpiq avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Nous avons, de plus, contrôlé l'exactitude arithmétique du modèle d'évaluation. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation des contrats de fourniture et de livraison déficitaires à long terme.

Classification des contrats énergétiques

Risque	<p>Pour les opérations à terme et sur option sur l'électricité, le gaz et d'autres matières premières, le groupe Alpiq devait évaluer pour chaque opération individuelle, si la transaction avait été conclue dans l'objectif d'une réalisation physique selon les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés ou à des fins commerciales du groupe Alpiq. Les premières sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de leur réalisation dans le chiffre d'affaires net ou dans les charges d'énergie et de marchandises et les dernières sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat aux valeurs de marché, les gains et pertes étant comptabilisés nets en tant que résultat du négoce dans le chiffre d'affaires net. Suite à la première classification, le groupe Alpiq a également dû vérifier si les hypothèses retenues initialement concernant la réalisation physique et les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés étaient encore correctes. Une classification erronée d'opérations à terme aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons audité, dans certains domaines, le fonctionnement des contrôles internes définis par le groupe Alpiq pour la première classification ainsi que pour l'identification de reclassifications nécessaires. En outre, nous avons vérifié au 31 décembre 2018 si des indices donnaient à penser que les transactions classifiées pour les propres besoins d'achat, de vente ou d'utilisation devaient éventuellement être reclassées en contrats détenus à des fins commerciales. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la classification de contrats énergétiques.</p>

Incident fiscal Roumanie

Risque	<p>À la suite d'un contrôle fiscal d'une société du groupe, les autorités fiscales roumaines ont déterminé une créance fiscale à hauteur de RON 793 millions (CHF 192 millions) pour la période de 2010 à 2014. Ce montant a été ramené à RON 589 millions (CHF 142 millions) par décision des autorités fiscales en juin 2018. Le groupe Alpiq est parvenu à la conclusion qu'une sortie de ressources est improbable dans cette affaire. En conséquence, le groupe Alpiq n'a constitué aucune provision et a enregistré cet incident comme un passif éventuel (annexe, note 26). Une estimation différente aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons audité ce passif éventuel sur la base d'entretiens avec le responsable Legal & Compliance et la direction du groupe Alpiq. Nous avons, en outre, examiné la situation avec des fiscalistes internes en Suisse et en Roumanie et nous nous sommes également appuyés sur l'évaluation de deux experts externes. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'appréciation de l'incident fiscal en Roumanie.</p>



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes statutaires, le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gröli'.

Martin Gröli
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lienhard'.

Max Lienhard
Expert-réviser agréé

Aperçu des années 2014 – 2018

Compte de résultat

En millions de CHF	2018	2017	2016 ¹	2015 ²	2014 ²
Chiffre d'affaires net	5 186	5 449	4 412	6 715	8 058
Autres produits d'exploitation	50	40	239	82	147
Total des produits d'exploitation	5 236	5 489	4 651	6 797	8 205
Charges d'exploitation	- 5 227	- 5 146	- 3 941	- 6 747	- 7 893
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	9	343	710	50	312
Amortissements et dépréciations	- 169	- 164	- 374	- 561	- 985
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	- 160	179	336	- 511	- 673
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 50	- 18	- 232	- 347	- 173
Résultat financier	- 95	- 87	- 6	- 162	- 179
Impôts sur le revenu	44	- 70	162	190	123
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies	- 261	4	260		
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	198	- 88	34		
Résultat net	- 63	- 84	294	- 830	- 902
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	14	5		- 5	- 23
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net	- 77	- 89	294	- 825	- 879
Collaborateurs ³	1 548	1 464	1 432	8 360	8 017

1 Indicateurs avant l'application d'IFRS 15

2 Indicateurs y compris activités non poursuivies et avant l'application d'IFRS 15

3 Effectif moyen en postes à plein temps

Bilan

En millions de CHF	2018	2017	2016	2015	2014
Total du bilan	9 074	10 197	10 008	10 575	12 018
Actifs					
Actif immobilisé	5 475	5 655	5 793	6 381	7 475
Actif circulant	3 599	4 542	4 215	4 194	4 543
Passifs					
Total des fonds propres	3 944	3 965	3 886	3 819	4 712
en % du total du bilan	43,5	38,9	38,8	36,1	39,2
Fonds étrangers	5 130	6 232	6 122	6 756	7 306

Données par action

En CHF	2018	2017	2016	2015	2014
Valeur nominale	10	10	10	10	10
Cours boursier au 31.12.	77	63	85	105	90
Plus haut	89	89	107	109	129
Plus bas	63	63	62	60	86
Nombre pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27 875	27 875	27 875	27 617	27 190
Résultat net	-3,90	-4,34	9,38	-31,73	-34,19
Dividende	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00 ¹

¹ Dividende avec droit d'option

Rapport annuel d'Alpiq Holding SA

Alpiq Holding SA est la société de holding du Groupe Alpiq. Elle détient directement ou indirectement l'ensemble des participations dans les sociétés du Groupe Alpiq. Elle assure également une partie significative du financement au sein du Groupe.

Les revenus d'Alpiq Holding SA se composent essentiellement des dividendes et des produits d'intérêts de filiales. Un bénéfice résultant de la vente de la participation détenue directement dans Alpiq InTec SA a été enregistré au cours de l'exercice 2018. Alpiq Holding SA ne compte aucun collaborateur et ne présente pas non plus d'activités de recherche et développement. Durant l'exercice sous revue, elle n'a distribué aucun dividende.

La gestion des risques d'Alpiq Holding SA est intégrée dans la gestion des risques menée à l'échelle du Groupe Alpiq. Les risques identifiés sont évalués individuellement en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'étendue du dommage. Des mesures adaptées sont définies pour les différents risques. Un recensement systématique et une mise à jour des risques sont réalisés une fois par an. La situation en matière de risques et la mise en œuvre des mesures définies font l'objet d'une surveillance. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA traite de la gestion des risques au moins une fois par an. Des explications relatives à la gestion des risques menée à l'échelle du Groupe Alpiq sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pendant l'exercice 2019, Alpiq Holding SA continuera à agir en qualité de société de holding du Groupe Alpiq. Aucune modification liée à son activité commerciale n'est prévue.

Comptes annuels d'Alpiq Holding SA

Compte de résultat

En millions de CHF	Note	2018	2017
Produits			
Produits des participations	2	7	529
Produits financiers	3	236	229
Bénéfice résultant de la vente de participations	15	384	
Autres produits		15	8
Total des produits		642	766
Charges			
Autres charges		-57	-53
Corrections de valeur des prêts octroyés et des participations		-125	-24
Charges financières	4	-243	-343
Impôts directs		-2	-2
Total des charges		-427	-422
Résultat annuel		215	344

Bilan

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités		312	391
Titres		25	26
Autres créances à court terme	5	350	413
Comptes de régularisation d'actifs		1	5
Actif circulant		688	835
Prêts octroyés et dépôts à terme	6	1 175	1 288
Participations	7	4 361	4 551
Actif immobilisé		5 536	5 839
Total des actifs		6 224	6 674

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2018	31.12.2017
Engagements résultant des livraisons et prestations	8		2
Engagements à court terme portant intérêts	9	427	1 470
Autres engagements à court terme	10	13	15
Comptes de régularisation de passifs		52	81
Fonds étrangers à court terme		492	1 568
Prêts passifs portant intérêts	11	1 327	467
Emprunts obligataires	12	1 339	1 788
Fonds étrangers à long terme		2 666	2 255
Capital-actions		279	279
Réserve légale issue du capital			
Réserves issues d'apports de capital		1 100	1 100
Autres réserves issues du capital		4	4
Réserve légale issue du bénéfice		53	53
Bénéfice au bilan		1 630	1 415
Fonds propres	13	3 066	2 851
Total des passifs		6 224	6 674

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Les comptes annuels d'Alpiq Holding SA, Lausanne, ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse relatives à la présentation des comptes (trente-deuxième titre du Code des obligations). Durant l'exercice sous revue ainsi que l'exercice précédent, la société n'a disposé d'aucun collaborateur.

Les principes d'évaluation essentiels appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Titres

Les titres détenus à court terme sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Aucune réserve pour fluctuation de valeur n'a été constituée.

Prêts octroyés / Instruments de couverture

Les prêts octroyés en devises sont évalués au cours actuel à la date de référence, sachant que les pertes non réalisées sont comptabilisées, mais que les gains non réalisés ne le sont pas. Les pertes non réalisées sont elles aussi comptabilisées pour les produits dérivés utilisés comme instruments de couverture, mais pas les gains non réalisés.

Participations

Les participations sont en général évaluées individuellement, à l'exception des participations détenues dans Alpiq AG et Alpiq Suisse SA qui, depuis le milieu de l'année 2017, font l'objet d'une analyse de valeur à l'aide d'une évaluation de groupe, vu que ces participations constituent une unité économique. Depuis 2017, Alpiq Suisse SA est une méta-société de partenaires qui vend toute son énergie à Alpiq AG aux coûts de revient.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à la valeur nominale. Le disagio ainsi que les coûts d'émission des emprunts sont inscrits dans les charges financières l'année de l'émission. Une prime (coûts d'émission déduits) est inscrite au bilan dans les comptes de régularisation passifs et amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt.

2 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus de dividendes de filiales.

3 Produits financiers

En millions de CHF	2018	2017
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe	50	49
Autres produits financiers des sociétés du Groupe	3	3
Autres produits financiers de tiers	3	10
Gains de cours sur les devises étrangères	180	167
Total	236	229

4 Charges financières

En millions de CHF	2018	2017
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe	-29	-26
Charges d'intérêts de tiers	-70	-79
Autres charges financières de tiers	-22	-4
Pertes de cours sur les devises étrangères	-122	-234
Total	-243	-343

5 Autres créances à court terme

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Participations	52	93
Tiers	298	320
Total	350	413

Les autres créances à court terme englobent les créances financières à court terme ainsi que la TVA et les impôts anticipés à recouvrer.

6 Prêts octroyés et dépôts à terme

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Participations	1 090	1 288
Tiers	85	
Total	1 175	1 288

7 Participations

L'aperçu des participations directes et des principales participations indirectes est présenté dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

8 Engagements résultant des livraisons et prestations de services

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Tiers		2
Total	0	2

9 Engagements à court terme portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Participations	278	1 220
Tiers	149	250
Total	427	1 470

Ce poste inclut les engagements de cash pool, les emprunts obligataires arrivant à échéance ainsi que les prêts passifs dotés d'une échéance inférieure à douze mois. 778 millions de CHF des prêts enregistrés l'exercice précédent dans les dettes financières à court terme envers des participations ont été reclassés et transférés vers les prêts passifs financiers, étant donné que la durée des prêts a été prolongée à plus d'un an.

10 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Tiers	13	15
Total	13	15

11 Prêts passifs portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2018	31.12.2017
Actionnaires (prêt hybride)	367	367
Participations	860	
Tiers	100	100
Total	1 327	467

La durée résiduelle des prêts passifs «Tiers» s'étend d'un à trois ans. La durée résiduelle des prêts passifs «Participations» s'étend d'un à cinq ans. Le prêt hybride a une durée illimitée.

12 Emprunts obligataires

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2018	Valeur nominale au 31.12.2017
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ¹	2006/2018	01.03.2018	2,6250		100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ¹	2008/2018	30.10.2018	3,8750		100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2009/2019	25.11.2019	3,0000	149	284
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2011/2021	20.09.2021	2,2500	144	179
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012/2022	16.05.2022	3,0000	145	200
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015/2023	30.06.2023	2,1250	141	175
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014/2024	29.07.2024	2,6250	260	300
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	-	15.11.2019	4,5325	650	650

¹ Noté au bilan au 31 décembre 2017 sous le poste «Engagements à court terme portant intérêts»

² Noté au bilan au 31 décembre 2018 sous le poste «Engagements à court terme portant intérêts»

13 Fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Réserve légale issue du capital			Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
		Réserves issues d'apports de capital	Prime	Réserve légale issue du bénéfice		
Etat au 31.12.2016	279	1 100	4	53	1 071	2 507
Résultat annuel					344	344
Etat au 31.12.2017	279	1 100	4	53	1 415	2 851
Résultat annuel					215	215
Etat au 31.12.2018	279	1 100	4	53	1 630	3 066

Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires d'Alpiq Holding SA sont indiqués à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

14 Garanties constituées pour des engagements tiers

Au 31 décembre 2018, le montant global des engagements de garantie en faveur de participations et de tiers s'élève à 612 millions de CHF (exercice précédent: 732 millions de CHF), dont 359 millions de CHF (369 millions de CHF) de garanties bancaires et 253 millions de CHF (363 millions de CHF) de garanties émises par Alpiq Holding SA.

15 Vente des activités de services et d'ingénierie du Groupe Alpiq

En signant le contrat le 25 mars 2018, Alpiq Holding SA a vendu sa participation directe dans Alpiq InTec SA (devenue en octobre 2018 «Bouygues E&S InTec SA»). Le contrat a été exécuté le 31 juillet 2018. Alpiq Holding SA a enregistré un bénéfice de vente de 384 millions de CHF. Ce montant est une estimation, car le prix de vente définitif n'est pas encore connu au moment de l'approbation des comptes annuels statutaires par le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, en raison d'avis divergents entre Alpiq et Bouygues Construction sur le montant d'ajustement final du prix d'achat. De plus, Alpiq Deutschland GmbH, directement détenue par Alpiq Holding SA, a vendu sa participation dans la société Kraftanlagen München GmbH. D'autres informations figurent dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq et Bouygues Construction se sont mis d'accord sur des garanties et des indemnités. Alpiq Holding SA a reporté les coûts attendus dans ce contexte pour le Groupe Bouygues E&S InTec (anciennement Groupe Alpiq InTec), qui doivent être payés par Alpiq Holding SA. De plus, Alpiq Holding SA assume une responsabilité subsidiaire pour les coûts qui sont imputables dans ce contexte au Groupe Kraftanlagen et qui doivent être pris en charge par Alpiq Deutschland GmbH. Au 31 décembre 2018, Alpiq Deutschland GmbH a comptabilisé une provision à hauteur de 10 millions d'EUR à ce sujet.

16 Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

		Nombre 31.12.2018	Nombre 31.12.2017
Conrad Ammann	Membre du CA	300	300
Tobias Andrist	Membre du CA depuis le 17.5.2018	15	
Alexander Kummer-Grämiger	Membre du CA	600	500
Heinz Saner	Membre du CA	16	16
Urs Steiner	Membre du CA jusqu'au 16.5.2018		127
Jasmin Staiblin	CEO jusqu'au 31.12.2018	102	102
Reinhold Frank	Membre de la DG jusqu'au 31.5.2018		102
Peter Limacher	Membre de la DG jusqu'au 31.7.2018		50
Michael Wider	Membre de la DG	102	102
Total		1135	1299

17 Événements après la date de clôture du bilan

Le 12 février 2019, dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq a introduit une procédure d'arbitrage contre la société acquéreuse Bouygues Construction. Le même jour, Bouygues Construction a également introduit une procédure d'arbitrage. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice au bilan, composé comme suit:

CHF

Résultat annuel 2018 selon le compte de résultat de	215 022 492
Bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 414 589 534
Bénéfice au bilan	1 629 612 026
<hr/>	
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0
Report à nouveau compte	1 629 612 026

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 1 mars 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 164 à 170) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Détermination du prix de vente des activités cédées au cours de l'exercice et évaluation des provisions sur la base des assurances et garanties données

Risque	<p>La vente de la participation d'Alpiq InTec SA a été finalisée le 31 juillet 2018. Sur la base du prix de transaction provisoire, Alpiq Holding SA a enregistré un gain d'aliénation de CHF 384 millions. Comme expliqué dans la note 15 de l'annexe, il s'agit là d'une évaluation, car il existe une incertitude importante concernant l'ajustement final du prix d'aliénation en raison des divergences d'opinion entre les parties. Le montant final devrait être fixé par un tribunal arbitral. Dans le cadre de cette transaction, Alpiq Deutschland GmbH, détenue directement par Alpiq Holding SA, a également vendu sa participation à Kraftanlagen München GmbH. En outre, Alpiq a donné des assurances et des garanties à l'acquéreur. Alpiq Deutschland GmbH a constitué une provision à ce titre. Un ajustement négatif du prix de transaction ou une augmentation de cette provision peut avoir un impact direct sur la valeur de la participation d'Alpiq Deutschland GmbH.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons examiné la procédure de détermination du prix d'aliénation à comptabiliser dans l'exercice en cours en consultant les contrats correspondants. En ce qui concerne l'incertitude de l'ajustement final du prix d'achat, nous avons discuté avec la direction de l'analyse effectuée par Alpiq Holding SA et de son appréciation des ajustements d'évaluation invoqués. De plus, nous avons exigé une évaluation du cabinet d'avocats chargé de l'affaire. Nous avons également vérifié les provisions pour assurances et garanties en consultant les clauses contractuelles, une analyse globale effectuée par le cabinet d'avocats et le certificat de l'avocat sous-jacent. Nous avons également mené des sondages avec la direction générale, le responsable Legal & Compliance et les cadres du service financier. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection, ni quant à la détermination du prix de vente des activités cédées au cours de l'exercice, ni quant à l'évaluation de la provision sur la base des assurances et garanties données.</p>

Valeur des participations

Risque	Au 31 décembre 2018, Alpiq Holding SA détient des participations d'une valeur comptable de CHF 4 361 millions. L'évaluation de la valeur a nécessité plusieurs estimations par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence significative sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit de la valeur des participations, nous avons comparé les estimations significatives d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Max Lienhard
Expert-réviseur agréé

Unités

Monnaies

CHF	franc suisse
CZK	couronne tchèque
EUR	euro
GBP	livre sterling
HUF	forint hongrois
NOK	couronne norvégienne
PLN	zloty polonais
RON	leu roumain
USD	dollar américain

Energie

kWh	kilowattheure
MWh	mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
GWh	gigawattheure (1 GWh = 1000 MWh)
TWh	térawattheure (1 TWh = 1000 GWh)
TJ	térajoule (1 TJ = 0,2778 GWh)

Puissance

kW	kilowatt (1 kW = 1 000 watt)
MW	mégawatt (1 MW = 1 000 kilowatt)
GW	gigawatt (1 GW = 1 000 mégawatt)

Photos

Couverture:
Visuel clé pour pour l'Asset Management. Lacs de retenue du Vieux Emosson (au premier plan) et d'Emosson dans le canton du Valais.
Graphique: atelier MUY
Photographe: Sébastien Moret
© Alpiq

Page 6:
Visuel clé pour la mobilité électrique
Graphique: atelier MUY
© Alpiq

Page 8:
Jens Alder
Photographe: Ramona Tollardo
© Alpiq

Page 60:
Visuel clé pour Trading & Origination
Graphique: atelier MUY
Photographe: Christian O. Bruch
© Alpiq

Page 70:
Visuel clé pour RES Management
Graphique: atelier MUY
© Alpiq

Calendrier

14 mai 2019:
Assemblée générale

26 août 2019:
Rapport semestriel

13 mai 2020:
Assemblée générale

Contacts

Investor Relations
Lukas Oetiker
T +41 62 286 75 37
investors@alpiq.com

Communications & Public Affairs
Richard Rogers
T +41 62 286 71 10
media@alpiq.com

Editeur

Alpiq Holding SA, www.alpiq.com

Le rapport de gestion 2018 est publié en allemand, en français et en anglais. La version allemande fait foi.

Rapport de gestion sur Internet

www.alpiq.com/rapports

Pour des raisons de simplicité et de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser partout la forme féminine, le masculin sera donc compris comme valant pour les deux genres.

Alpiq Holding SA

www.alpiq.com